

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNÉE 2026

**ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2026-2028**

PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNÉE 2026

**ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (DPBEP) 2026-2028**

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LISTE DES TABLEAUX | 6 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 8 |
| LISTE DES ENCADRES..... | 8 |
| INTRODUCTION | 9 |
| I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2022-2028..... | 10 |
| I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2022-2024..... | 10 |
| I.1.1 Environnement économique international 2022-2024 | 10 |
| I.1.2 Environnement économique national 2022-2024..... | 10 |
| I.2. Projections économiques 2025 et Perspectives 2026-2028..... | 17 |
| I.2.1 Projections économiques 2025 et perspectives 2026-2028 au niveau international..... | 17 |
| I.2.2 Projections économiques 2025 et perspectives 2026-2028 au niveau national..... | 17 |
| II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2028 | 32 |
| II.1. Evolution des finances publiques 2022-2025..... | 32 |
| II.1.1 Mesures en matière de finances publiques 2022-2025..... | 32 |
| II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2022-2025..... | 35 |
| II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2026-2028..... | 39 |
| II.2.1 Mesures en matière de finances publiques 2026-2028..... | 39 |
| II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2026-2028..... | 41 |
| II.3. Gestion de la dette publique 2022-2028 | 46 |
| II.3.1 Evolution de la dette publique 2022-2025 | 46 |
| II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2026-2028..... | 52 |
| II.3.3 Evolution de la dette publique 2026-2028 | 52 |
| II.4 Performance en matière de convergence 2022-2028 | 55 |
| II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2022-2028 | 56 |
| II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2022-2028 | 59 |

| | |
|--|------------|
| III- SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES | 62 |
| III.1. Situation financière des entreprises du portefeuille de l'Etat..... | 62 |
| III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2022-2024..... | 62 |
| III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2022 à 2024 | 64 |
| III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques | 64 |
| III.1.4 Subventions de l'Etat de 2022 à 2025..... | 66 |
| III.1.5 Endettement des entreprises publiques | 67 |
| III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l'Etat | 68 |
| III.1.7 Opérations de privatisation | 69 |
| III.2. Situation financière des Etablissements Publics Nationaux 2022-2028..... | 70 |
| III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux 2022-2024..... | 70 |
| III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2022 à 2024 | 71 |
| III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2024 | 72 |
| III.2.4 Prévisions des subventions 2025-2028 | 73 |
| III.3. Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale | 74 |
| III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)..... | 74 |
| III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)..... | 79 |
| III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) | 85 |
| III.4 - Situation financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes..... | 93 |
| III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes | 94 |
| III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2025 à 2028 | 97 |
| IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2026-2028 | 99 |
| IV.1. Politique budgétaire de l'état 2026-2028 | 99 |
| IV.2. Ressources du budget de l'Etat 2026-2028 | 99 |
| IV.2.1 Projections des recettes budgétaires 2026-2028..... | 100 |
| IV.2.2 Projections des ressources de trésorerie 2026-2028 | 103 |
| IV.2.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2026-2028..... | 104 |
| IV.3. Dépenses du budget de l'Etat 2026-2028..... | 105 |
| IV.3.1 Projection des dépenses budgétaires 2026-2028 | 107 |

| | |
|--|------------|
| IV.3.2 Projections des charges de trésorerie 2026-2028..... | 112 |
| IV.3.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2026-2028..... | 113 |
| IV.3.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2026-2028 par fonction | 113 |
| IV.3.5 Analyse des projections du budget 2026-2028 de l'Etat selon les orientations stratégiques sur la période 2026-2030..... | 127 |
| V- ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2026 | 133 |
| V.1. Programmation économiques 2026..... | 133 |
| V.1.1 Au titre du secteur réel | 133 |
| V.1.2 Au titre de la balance des paiements | 135 |
| V.1.3 Au titre de la situation monétaire | 135 |
| V.1.4 Au titre des projections financières de l'Etat..... | 136 |
| V.1.5 Au titre de la dette publique..... | 137 |
| V.1.6 Au titre de la convergence sous-régionale | 138 |
| V.2 Programmation budgétaire 2026..... | 139 |
| V.2.1 Au titre des recettes budgétaires | 139 |
| V.2.2 Au titre des recettes de trésorerie | 140 |
| V.2.3 Au titre des comptes d'affectation spéciale | 141 |
| V.2.4 Au titre des dépenses budgétaires | 143 |
| CONCLUSION | 146 |

LISTE DES ACRONYMES

| ABREVIATION | DEFINITIONS | ABREVIATIONS | DEFINITIONS |
|--------------------|---|---------------------|--|
| S | | | |
| AEP | : Alimentation en Eau Potable | CAF | : Coût, Assurance et Fret |
| AFD | : Agence Française de Développement | CAN | : Coupe d'Afrique des Nations |
| AGEF | : Agence de Gestion Foncière | CCC | : Conseil Café Cacao |
| AGEFOP | : Agence Nationale de la Formation Professionnelle | CEDEAO | : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| AGEROUTE | : Agence de Gestion des Routes | CGRAE | : Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat |
| AGR | : Activités Génératrices de Revenus | CIDT | : Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles |
| AIGF | : Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radio électriques | CI-ENERGIES | : Energies de Côte d'Ivoire |
| ANADER | : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural | CIPRES | : Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale |
| ANAGED | : Agence Nationale de Gestion des Déchets | CMB | : Compagnie Minière du Bafing |
| ANSUT | : Agence Nationale de Service Universel des Télécommunications | CME | : Centres de Moyennes Entreprises |
| ARSTM | : Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer | CMU | : Couverture Maladie Universelle |
| ASS | : Structures Assimilées aux EPN | CNAM | : Caisse Nationale d'Assurance Maladie |
| BCEAO | : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest | CNCO | : Conseil National de la Consommation |
| BHCI | : Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire | CNRA | : Centre National de Recherche Agronomique |
| BIC | : Bénéfices Industriels et Commerciaux | CNS | : Conseil National de Sécurité |
| BID | : Banque Islamique de Développement | COVID-19 | : Corona virus Disease 2019 |
| BLP | : Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers | CT | : Collectivités Territoriales |
| BMSA | : Bondoukou Manganèse SA | CUT | : Compte Unique du Trésor |
| BNETD | : Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement | DOB | : Débat d'Orientation Budgétaire |
| BNI | : Banque Nationale d'Investissement | DPBEP | : Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle |
| BOAD | : Banque Ouest Africaine de Développement | EMPT | : Ecole Militaire Préparatoire et Technologique |
| BPCI | : Banque Populaire de Côte d'Ivoire | EPA | : Etablissement Public Administratif |
| BRAA | : Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan | EPHN | : Etablissement Public Hospitalier National |
| BRVM | : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières | EPIC | : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial |
| BTP | : Bâtiment et Travaux Publics | EPN | : Etablissement Public National |
| C2D | : Contrat de Désendettement et de Développement | ESG | : Environnement Social et Gouvernance |
| FER | : Fonds d'Entretien Routier | ETFP | : Enseignement Supérieur et Formation Professionnel |
| FIMR | : Fonds d'Investissement en Milieu Rural | MIGA | : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements |
| FOB | : Free On Board | PCC | : Prélèvement Communautaire de la CEDEAO |
| FODI | : Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles | PCD | : Programme de Conversion de dette en projets de Développement |
| FRD | : Facilité pour la Résilience et la Durabilité | PCS | : Prélèvement Communautaire de Solidarité |
| GESTOCI | : Société de Gestion des Stocks Pétroliers | PEJEDEC | : Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences |
| GUCE-CI | : Guichet Unique du Commerce Extérieur (Ex Webb Fontaine Côte d'Ivoire) | PEPT | : Programme Electricité pour Tous |

| ABREVIATION | DEFINITIONS | ABREVIATIONS | DEFINITIONS |
|--------------------|---|---------------------|--|
| PETROCI | : Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire | PJGouv | : Programme Jeunesse du Gouvernement |
| I2T | : Société Ivoirienne de Technologie Tropicale | PMCI | : Plantation Moderne de Côte d'Ivoire |
| IDT | : Société Ivoirienne de Télédiffusion | PME | : Petites et Moyennes Entreprises |
| INIE | : Institut Ivoirien de l'Entreprise | PND | : Plan National de Développement |
| IPS-WA | : Industrial Promotion Services (West Africa) | PNIA | : Programme National d'Investissement Agricole |
| ITS | : Impôt sur les Traitements et Salaires | POSTE CI | : Poste de Côte d'Ivoire |
| LBTP | : Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics | PPC | : Programme Pluriannuel de Convergence |
| LEB | : Lagune Exploitation Bongouanou | PRONER | : Programme National d'Electrification Rural |
| LONACI | : Loterie Nationale de Côte d'Ivoire | PSGouv | : Programme Social du Gouvernement |
| NEI-CEDA | : Nouvelles Editions Ivoiraines (NEI)-Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (CEDA) | PURGA | : Programme d'Urgence Agricole |
| NPSP | : Nouvelle Pharmacie de la Sante Publique | RGB | : Régime Général de Base |
| OCPV | : Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers | RNPP | : Registre National des Personnes Physiques |
| OIC | : Office Ivoirien des Chargeurs | RTI | : Radio Diffusion Télévision Ivoirienne |
| OIGR | : Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement | SAS | : Société Abidjanaise de la Salubrité |
| ONAD | : Office National de l'Assainissement et du Drainage | SDMT | : Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme |
| ONEP | : Office National de l'Eau Potable | SIB | : Société Ivoirienne de Banque |
| PAA | : Port Autonome d'Abidjan | SICOGI | : Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière |
| PAGEF | : Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière | SIDT | : Société Ivoirienne de Télédiffusion |
| PASP | : Port Autonome de San-Pedro | SIGFAE | : Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat |
| SIPF | : Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire | SIGOBE | : Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat |
| SIR | : Société Ivoirienne de Raffinage | SIGICI | : Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire |
| SMI | : Société des Mines d'Ity | SIGOMAP | : Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics |
| SN SOSUCO | : Nouvelle Société Sucrière de la Comoé | SODEXAM | : Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique |
| SNDI | : Société Nationale de Développement Informatique | SOTRA | : Société des Transports Abidjanais |
| SNDR | : Stratégie Nationale de Développement du Riz | SPDC | : Société des Palaces de Cocody |
| SNPECI | : Société Nouvelle de Presse et d'édition de Côte d'Ivoire | TEOM | : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères |
| SODEFOR | : Société de Développement des Forêts | THIMO | : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre |
| SODEMI | : Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire | TIC | : Technologie de l'Information et de la Communication |
| SODERTOUR- | : Société de Développement Touristique de la Région des Lacs | TNT | : Télévision Numérique Terrestre |
| LACS | | TRCI | : Tropical Rubber Côte d'Ivoire |
| | | WEO | : World Economic Outlook |
| | | PUA | : Prélèvement Union Africaine |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2022 à 2028..... | 24 |
| Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2022 à 2028 | 25 |
| Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2022 à 2028..... | 26 |
| Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2022 à 2028 / Optique Offre | 27 |
| Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2022 à 2028 / Optique Demande..... | 28 |
| Tableau 6 : Balance des paiements de 2022 à 2028 | 30 |
| Tableau 7 : Prévision des indicateurs monétaires de 2024 à 2028 | 31 |
| Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2022 à 2025..... | 38 |
| Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2026 à 2028..... | 43 |
| Tableau 10 : Évolution du stock de la dette publique de 2022 à 2025 | 47 |
| Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2022-2025..... | 50 |
| Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2022-2025 | 51 |
| Tableau 13 : Evolution du stock de la dette publique de 2026 à 2028 (y/c nouveaux décaissements)..... | 52 |
| Tableau 14 : Evolution du service de la dette publique de 2026 à 2028 | 53 |
| Tableau 15 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2026 à 2028 | 53 |
| Tableau 16 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2022 à 2028..... | 58 |
| Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2022 à 2028..... | 61 |
| Tableau 18 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques..... | 65 |
| Tableau 19 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2022 à 2025..... | 66 |
| Tableau 20 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2024 | 71 |
| Tableau 21 : Situation de la réalisation des ressources globales des EPN par grandes masses..... | 72 |
| Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2024 des EPN par nature de dépenses | 73 |
| Tableau 23 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2025 à 2028..... | 73 |
| Tableau 24 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurées de 2025 à 2028 | 75 |
| Tableau 25 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2022 à 2024 | 76 |
| Tableau 26 : Projections des produits et des charges de la CGRAE de 2025 à 2028 | 78 |
| Tableau 27 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2022 à 2024 de la CNPS..... | 79 |
| Tableau 28 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2022 à 2024 | 82 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 29 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2025 à 2028 | 85 |
| Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNAM de 2022 à 2024 | 88 |
| Tableau 31: Evolution des produits et des charges de la IPS-CNAM de 2025 à 2028..... | 89 |
| Tableau 32 : Evolution des ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2022-2024..... | 94 |
| Tableau 33 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2022 à 2024 | 95 |
| Tableau 34 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2022-2024 | 96 |
| Tableau 35 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées 2022-2024..... | 97 |
| Tableau 36 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2025 à 2028..... | 98 |
| Tableau 37 : Prévisions des recettes budgétaires 2025-2028..... | 100 |
| Tableau 38 : Prévisions des ressources de trésorerie 2025-2028..... | 103 |
| Tableau 39 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2025-2028..... | 104 |
| Tableau 40 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2025-2028..... | 106 |
| Tableau 41 : Evolution des transferts de l'Etat de 2025 à 2028 | 110 |
| Tableau 42 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2025 à 2028 | 111 |
| Tableau 43 : Evolution des dépenses de l'Etat par fonction de 2026 à 2028 | 113 |
| Tableau 44 : Evolution des dépenses du budget 2026-2028 en fonction des principales orientations stratégiques | 127 |
| Tableau 45 : Écarts de projections des variations en volume des secteurs d'offre et des principaux agrégats de la demande intérieure de l'activité économique | 134 |
| Tableau 46 : Ecart de projection de la Balance des Paiements..... | 135 |
| Tableau 47 : Ecart de projection des agrégats de la situation monétaire | 136 |
| Tableau 48 : Comparaison des projections 2026 des ressources et des dépenses du TOFE effectuées en 2024 et 2025 | 136 |
| Tableau 49 : Comparaison des projections 2026 de la dette publique effectuées en 2024 et 2025 | 137 |
| Tableau 50 : Ecarts de projection des critères de convergence | 138 |
| Tableau 51 : Ecarts de projection des recettes fiscales..... | 140 |
| Tableau 52 : Ecarts de projection des ressources de trésorerie..... | 141 |
| Tableau 53 : Ecarts de projection des recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor | 142 |
| Tableau 54 : Ecarts de projection des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, d'achat de biens et services et des transferts | 143 |
| Tableau 55 : Ecarts de projection des dépenses d'investissement..... | 145 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|-----|
| Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2022 à 2024..... | 14 |
| Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2025 à 2028..... | 22 |
| Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de sociétés de 2022 à 2024 | 63 |
| Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2022 à 2024..... | 72 |
| Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2022 à 2024 de la CGRAE | 75 |
| Graphique 6 : Projection des effectifs des salariés et employeurs affiliés à la CNPS de 2025 à 2028..... | 80 |
| Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2022 à 2024 de la CNAM | 86 |
| Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2026 à 2028 par grande fonction..... | 109 |

LISTE DES ENCADRES

| | |
|--|-----|
| Encadré 1 : Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme 2024 - 2028..... | 40 |
| Encadré 2 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014 | 44 |
| Encadré 3 : Interventions sur le marché financier international | 47 |
| Encadré 4 : Evolution de la notation financière et institutionnelle | 49 |
| Encadré 5 : Interventions sur le marché régional..... | 54 |
| Encadré 6 : Analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire | 54 |
| Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants | 83 |
| Encadré 8 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes. | 98 |
| Encadré 9 : Mise en œuvre du PND 2021-2025 | 131 |
| Encadré 10 : Etat de préparation du PND 2026-2030..... | 132 |

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la Loi de Finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre de documents, dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) qui sert également de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que le présent document est élaboré.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de la politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans, le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées par l'Etat. Il couvre également la situation financière des collectivités décentralisées, des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et des organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2026-2028, les projections budgétaires sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) de 6,7% en 2026, de 6,8% en 2027 et de 6,3% en 2028. Ces prévisions interviennent dans un contexte international marqué par la persistance de la crise Israélo-Palestinienne, la guerre Russo-Ukrainienne et les tensions commerciales entre les Etats Unis d'Amérique (USA) et ses partenaires ainsi que les crises socio-politiques et sécuritaires au Burkina Faso, au Mali, en Guinée et au Niger.

Par ailleurs, le DPBEP 2026-2028 est élaboré en cohérence avec la stratégie de développement du Gouvernement, en particulier avec l'ensemble des stratégies sectorielles qui guident l'élaboration du Plan National de Développement (PND) couvrant la période de 2026 à 2030. Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les projets de budgets sur la période 2026-2028, en prenant en compte les aspects liés au changement climatique.

Le présent document qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires et économiques du Gouvernement, se décline en quatre (04) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2022-2028 ;
- II. Evolution des finances publiques 2022-2028 ;
- III. Situation financière 2022-2028 des organismes publics, des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes ;
- IV. Programmation budgétaire 2026-2028 ;
- V. Analyse de la performance de la programmation économique et budgétaire 2026.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2022-2028

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2022-2024

I.1.1 Environnement économique international 2022-2024

La croissance de l'économie mondiale en **2022** a connu un ralentissement en s'affichant à 3,7%, avec en particulier une décélération à la fois dans les pays avancés (+2,9% contre +6,0% en 2021) et dans les pays émergents et pays en développement (+4,3% contre +7,1% en 2021). Ce ralentissement de l'activité économique, accompagné d'une inflation de 8,7% contre 4,7% en 2021, s'explique notamment par les chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que le durcissement des conditions de financement à l'échelle internationale occasionnés par la crise Russo-ukrainienne.

En 2023, l'activité économique mondiale est restée soutenue avec une progression de 3,5%. La consolidation de la croissance s'est manifestée tant dans les pays avancés (+1,8% en 2023 contre +2,9% en 2022) que dans les pays émergents et pays en développement (+4,7% en 2023 contre 4,3% en 2022). Cette consolidation s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation qui est passée de 8,7% en 2022 à 6,7% en 2023.

En 2024, l'économie mondiale a maintenu une croissance modérée de **3,3%**, reflétant une stabilité relative malgré la crise Israélo-Palestinienne, des tensions géopolitiques persistantes et des conditions financières restrictives. Les économies avancées ont enregistré une croissance de **1,8%**, tandis que les économies émergentes et en développement ont connu une expansion de **4,3%**. Parallèlement, l'inflation mondiale a poursuivi sa tendance à la baisse, passant de **6,6%** en 2023 à **5,6%** en 2024, grâce à l'effet combiné des politiques monétaires restrictives et de la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement.

I.1.2 Environnement économique national 2022-2024

I.1.2.1 Secteur réel 2022-2024

En **2022**, l'activité économique a évolué dans un environnement socio-économique caractérisé par la maîtrise progressive de la pandémie de la Covid-19, ainsi que le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire. En outre, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance ont favorisé le maintien de la dynamique de croissance de l'économie, en dépit des effets de la crise Russo-ukrainienne. Le taux de croissance de l'économie ivoirienne est alors ressorti à 6,4%.

En **2023**, l'activité économique a continué d'évoluer dans un environnement socio-économique marqué par le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire. Le taux de croissance est ressorti à 6,5%, tiré par l'ensemble de ses composantes du côté de l'offre à l'exception du secteur primaire due principalement à la régression de l'agriculture d'exportation (-8,6%).

Au titre de l'année 2024, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par la préservation de la stabilité socio-politique et sécuritaire. Ce climat favorable a été renforcé par la poursuite des réformes structurelles indispensables à l'accompagnement efficient de l'économie nationale, ainsi que par la mise en œuvre continue d'une politique d'investissement ambitieuse dans les secteurs stratégiques de croissance. Les effets conjugués de ces actions ont permis de faire ressortir le taux de croissance à 6,0%.

Les principales évolutions sectorielles de l'offre et de la demande s'établissent comme ci-après.

La valeur ajoutée du secteur primaire a enregistré une progression de 2,6 %, contre une baisse de 2,1 % en 2023. Cette performance s'explique par la croissance de l'agriculture d'exportation (+1,4 %), de l'agriculture vivrière (+4,3 %) et de la pêche (+8,3 %).

La croissance de l'agriculture d'exportation est principalement attribuable à l'augmentation des productions de cacao (+3,7 %), de café (+53,8 %), de coton graine (+47,3 %), de sucre (+4,1 %), de caoutchouc naturel (+3,8 %) et d'ananas (+7,0 %), en dépit des baisses enregistrées dans les filières banane dessert (-5,3 %), huile de palme (-11,8 %) et noix de cajou (-22,9 %).

La progression du binôme café-cacao résulte de plusieurs facteurs favorables, à savoir (i) l'amélioration des conditions agro climatiques consécutive à la fin de l'épisode 2023-2024 d'« El Niño » et au retour à des variations météorologiques proches de la normale, (ii) l'appui constant aux producteurs à travers des sessions annuelles de formation sur les bonnes pratiques agricoles et la mise à disposition d'intrants, (iii) les efforts en faveur de l'amélioration des conditions de vie des producteurs et de leurs communautés, financés par le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR), (iv) l'opérationnalisation du système national de traçabilité du café et du cacao, (v) l'harmonisation des politiques de commercialisation du cacao, (vi) la consolidation du mécanisme du Différentiel de Revenu Décent (DRD), en vigueur depuis octobre 2020.

La forte reprise de la production de coton graine est, quant à elle, imputable, (i) au maintien du prix d'achat du coton graine de premier choix à 310 FCFA/kg, (ii) aux formations dispensées aux producteurs durant les mois de juillet et août 2024 pour le renforcement de leurs capacités techniques, et (iii) aux actions de lutte phytosanitaire contre les ravageurs, notamment les « jassides ».

Concernant la filière sucrière, la hausse de la production (+4,1 %) a été favorisée par la maîtrise de la maladie de la mosaïque de la canne constatée en début de campagne, ainsi que par la poursuite des contrats-plans visant à stimuler les investissements en vue d'améliorer la productivité et la compétitivité du secteur.

La baisse observée dans la production de noix de cajou résulte principalement des conditions climatiques défavorables liées aux effets persistants du phénomène « El Niño ».

En ce qui concerne la filière ananas, la hausse de la production (+7,0 %) s'explique par les actions du programme PURGA 2, comprenant, (i) le labour de 167 hectares de terres cultivables, (ii) l'installation de 65 hectares d'ananas de la variété MD2 avec une production estimée à 3 250 tonnes, et (iii) l'acquisition et la distribution de pesticides, d'engrais, de matériels et d'équipements agricoles au profit des producteurs.

S'agissant de l'agriculture vivrière, sa dynamique haussière est portée par l'augmentation des productions de tubercules (+1,7%), de céréales (+16,0%) et d'autres cultures (+7,9%).

Le secteur secondaire a enregistré une croissance de 5,8 %, après une progression de 18,5 % en 2023. Cette performance, bien que modérée en comparaison à l'année précédente, s'explique par la contribution positive de la majorité de ses composantes, notamment l'énergie (+2,6 %), les industries agroalimentaires (+1,2 %), les autres industries manufacturières (+8,9 %), l'extraction pétrolière et minière (+13,9 %) et les activités de raffinerie (+14,7 %), malgré le repli enregistré dans le secteur des bâtiments et travaux publics (-1,1 %).

L'augmentation de la production énergétique s'explique par la poursuite de grands projets d'investissement dans le secteur, en particulier ceux visant à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national.

La croissance observée dans les activités de raffinage du pétrole brut est imputable à l'augmentation conjuguée de la consommation intérieure et des volumes exportés.

La dynamique haussière du secteur extractif est portée par l'accroissement significatif de la production de pétrole brut (+50,2 %), d'or (+15,5 %) et de bauxite (+203,8 %), en dépit des baisses relevées pour le nickel (-40,2 %), le manganèse (-12,1 %), le diamant (-71,4 %) et le gaz naturel (-7,4 %).

La production pétrolière a bénéficié de la mise en exploitation du champ Baleine depuis le 27 août 2023, ainsi que des effets différés des investissements et opérations de maintenance réalisés au cours de l'année 2022.

Concernant l'or, la hausse de la production résulte de l'entrée en production de nouvelles mines, notamment celle de Gregbeu (département de Zoukougbeu) et de Lafigué (département de Dabakala), ainsi que du niveau favorable des cours mondiaux et du renforcement des dispositifs de contrôle des exploitations.

La baisse de la production de nickel s'explique par la suspension des activités d'extraction durant plus de deux mois en raison des inondations des sites de production en lien avec la très forte pluviométrie, ainsi que par l'accumulation de stocks en 2023 due à une conjoncture défavorable sur le marché international ayant freiné les ventes.

S'agissant de la production de diamant, la chute observée est attribuable à l'épuisement des réserves alluvionnaires et au nombre limité de sites en exploitation par la méthode semi-industrielle, dans le contexte de mise en œuvre des réformes récemment engagées dans le secteur.

Quant à la bauxite, la production interrompue depuis 2021 a connu un redémarrage à travers l'exploitation de la mine de Bongouanou, opérationnelle depuis le dernier trimestre de 2022. La production s'est ainsi établie à 607.675 tonnes à fin décembre 2024, contre 200.010 tonnes en 2023.

Enfin, le repli enregistré dans les BTP s'explique par l'achèvement en 2023 de la majorité des projets structurants, ayant atteint un taux d'exécution physique et financier avoisinant 93 %. Toutefois, le lancement de nouveaux projets est programmé pour l'année 2025.

Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 6,7 %, contre 3,6 % en 2023. Cette dynamique positive s'explique par la bonne performance des principales branches d'activités, notamment les transports (+6,3 %), les télécommunications (+6,8 %), le commerce (+5,9 %) et les autres services (+7,6 %), portées par la vigueur de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire.

L'activité de transport a connu une amélioration généralisée à travers ses différentes composantes. Le transport aérien (+8,7 %) a bénéficié d'importants investissements, en particulier l'acquisition de cinq nouveaux appareils par la compagnie Air Côte d'Ivoire et la réhabilitation de l'aéroport de Korhogo. Le transport maritime (+10,8 %) a été stimulé par la reprise des activités de stockage et d'entreposage, ainsi que par la baisse des coûts du fret. Le transport terrestre (+10,3 %) a tiré profit de la croissance soutenue du trafic de marchandises et de voyageurs.

Le sous-secteur des télécommunications a affiché de solides performances, soutenues par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Numérique et par les textes réglementaires facilitant l'accès aux ressources USSD (décisions n°2022-0765 du 28 octobre 2022 et n°2023-966 du 19 octobre 2023). Ainsi, le nombre d'opérateurs de services financiers numériques s'élève désormais à plus d'une dizaine, avec plus de trente fournisseurs de services à valeur ajoutée utilisant les codes USSD. Les abonnements aux services de téléphonie mobile et d'internet mobile atteignaient respectivement 58 ,7 millions et 34 ,5 millions de FCFA. En dépit des offres promotionnelles, le chiffre d'affaires global du secteur des télécommunications a progressé de 1,2 % ¹pour s'établir à plus de 1 234,5 milliards de FCFA en 2024.

La croissance du commerce est attribuable à l'amélioration des marges à l'exportation, en lien avec la forte hausse des prix des matières premières, ainsi qu'à l'augmentation des importations de biens (+6,6 %). L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail et de gros des produits intermédiaires non agricoles a enregistré une progression de 2,5 %.

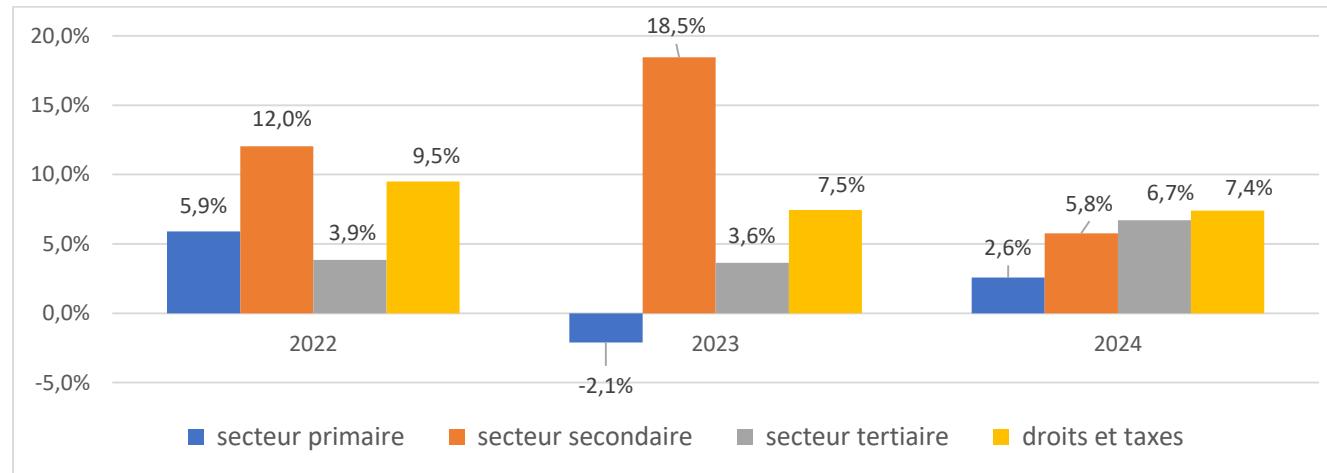
Concernant les autres services, leur expansion résulte de la bonne tenue de toutes leurs composantes, en particulier les services financiers et d'assurance, les activités d'entretien et de réparation, ainsi que les services liés à l'hôtellerie et au tourisme.

Le secteur non marchand a enregistré une croissance de 8,3 %, contre 5,1 % en 2023. Cette performance s'explique par les effets conjugués de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques publiques en matière de scolarisation obligatoire et d'accès universel aux services de santé.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 7,4% après 7,5% en 2023 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

¹ Evolution en valeur

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2022 à 2024



Sources : MEPD/DGE/DPPE, ANStat

Du côté de la demande, la croissance économique en 2024 a été portée par la vigueur de l'investissement (+5,8 %, après +8,3 % en 2023) et par la progression de la consommation finale (+4,0 %, contre +5,3 % en 2023).

La hausse de la consommation finale résulte de la consolidation des dépenses de consommation publique (+4,4 %, après +3,9 % en 2023) et de la consommation des ménages (+4,0 %, après +5,5 % en 2023), en lien avec l'augmentation des revenus et la création d'emplois dans les secteurs public et privé.

La dynamique des investissements s'explique principalement par le renforcement des infrastructures routières et l'extension des capacités de production dans les secteurs de l'industrie et du BTP. Dans ce contexte, le taux d'investissement global s'est établi à 23,1 % du PIB, comme en 2023, tandis que le taux d'investissement public s'est situé à 7,8%, après 8,3 % l'année précédente.

S'agissant du secteur extérieur, les importations de biens et services ont connu une quasi-stagnation, avec une légère hausse de 0,2 % après une croissance de 5,1 % en 2023. En revanche, les exportations de biens et services ont progressé de 4,6 %, après 8,9 % en 2023, portées par la bonne performance des filières minières et pétrolières ainsi que des produits transformés.

L'inflation a enregistré une décélération avec un taux s'établissant à 3,5 % en 2024 contre 4,4 % en 2023. Ce niveau demeure toutefois supérieur au seuil de convergence communautaire fixé à un maximum de 3 %, en raison notamment des prix des produits énergétiques et alimentaires.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2022-2024

Sur la période de 2022 à 2024, la balance des paiements s'est caractérisée par une dégradation du compte des transactions courantes de 2022 à 2023 avant de s'améliorer en 2024. En effet, le compte courant a enregistré un déficit passant de 7,7% du PIB en 2022 à 8,3% du PIB en 2023. Cette trajectoire est due à l'aggravation du déficit des services ainsi que du revenu primaire. En 2024, ce solde s'est amélioré en ressortant à 4,0%, en lien la progression de la balance des biens.

La balance des biens s'est accrue, en 2023 et 2024. Elle est, en effet, passée de 670,3 milliards de FCFA en 2022 à 1.062,3 milliards de FCFA en 2023 et 3.257,6 milliards de FCFA en 2024, sous l'effet de la hausse des exportations en glissement annuel, tandis que les importations ont baissé en valeur.

Concernant les services, le déficit s'est accru de 2022 à 2024 de 24,2%, en moyenne par an, en raison de l'augmentation du fret et des services techniques. De même, le revenu primaire a connu un déficit plus important, du fait de la hausse des engagements du secteur privé et de l'Administration publique. A l'inverse, le revenu secondaire enregistre une diminution de son déficit, en liaison avec l'augmentation plus forte des entrées par rapport aux sorties au titre des envois de fonds des migrants.

Le compte de capital a augmenté de 187,3% en 2023, en relation avec les dons-projets reçus par l'Administration Publique qui avaient enregistré un niveau relativement faible en 2022 du fait de la crise ukrainienne. En 2024, il a enregistré une contraction de 59,0%.

S'agissant du compte financier, il a enregistré une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, avec une évolution erratique. Son niveau en 2024 se situe à 7,4% du PIB, en hausse par rapport à celui de 2023 (5,5% du PIB), en lien avec l'accroissement des investissements directs étrangers reçus.

Quant au solde global, il a enregistré un excédent de 3,4% du PIB en 2024, après les déficits de 0,7% en 2022 et de 2,5% en 2023.

I.1.2.3 Situation monétaire 2022-2024

En **2022**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2021, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 1.391,2 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.947,3 milliards de FCFA ;
- repli des actifs extérieurs nets de 320,3 milliards de FCFA.

La masse monétaire s'est consolidée de 9,0% par rapport à fin décembre 2021, portée par les créances intérieures qui ont augmenté de 1.947,3 milliards de FCFA (+14,1%), grâce aux créances nettes sur l'Administration Centrale et les créances nettes sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale se sont accrues de 27,7%, en liaison avec l'augmentation des prêts obtenus auprès des institutions de dépôt de 42,5%, atténuée par le recul des créances nettes vis-à-vis de la BCEAO. Quant aux créances nettes sur l'économie, elles ont progressé de 7,3%, en lien avec la satisfaction des besoins de financement du secteur privé.

S'agissant des **actifs extérieurs nets**, ils sont passés de 4.206,3 milliards de FCFA à 3.886,0 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une baisse de 7,6%, en raison de l'augmentation du déficit des transactions courantes.

En **2023**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2022, se résume comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 561,4 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.961,7 milliards de FCFA ;
- baisse des actifs extérieurs nets de 1.251,7 milliards de FCFA.

La masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 17.440,1 milliards de FCFA, soit une consolidation de 3,3%, en lien avec la progression des créances intérieures. En effet, les créances intérieures ont augmenté de 12,5%, en liaison avec la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances sur l'économie. Les créances nettes sur l'Administration Centrale ont progressé de 6,3%, du fait de la mise à disposition, par la BCEAO, des fonds accordés par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit. S'agissant des créances sur l'économie, l'encours a connu une hausse de 16,2%.

Concernant les actifs extérieurs nets, ils sont passés de 3.886,0 milliards de FCFA à 2.634,3 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une dégradation de 32,2%, en lien, d'une part, avec l'augmentation du déficit du compte des transactions courantes et, d'autre part, la baisse des mobilisations nettes des ressources extérieures de l'Administration Centrale.

En **2024**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2023, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 2.374,2 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.768,3 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 2.178,4 milliards de FCFA.

La masse monétaire est ressortie à 19.814,2 milliards de FCFA à fin décembre 2024, en croissance de 2.374,2 milliards de FCFA (+13,6%) par rapport à son niveau de décembre 2023. Cette évolution est due à l'augmentation des créances intérieures (+12,3%) et des actifs extérieurs nets (+67,1%).

S'agissant des créances intérieures, elles ont augmenté de 12,3%, portées par l'ensemble des composantes. En effet, les créances sur l'économie se sont consolidées de 1.311,3 milliards de FCFA à fin décembre 2024 (+11,5%), par rapport à leur niveau de décembre 2023. Il en est de même pour les créances nettes sur l'Administration Centrale qui se sont accrues de 867,2 milliards de FCFA (+13,8%), en relation, notamment, avec les décaissements effectués au titre du programme économique et financier conclu avec le FMI.

Quant aux actifs extérieurs nets, ils sont ressortis à 4.402,6 milliards de FCFA à fin décembre 2024, contre 2.634,3 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit un rebond de 67,1%. Les actifs extérieurs nets de la Banque Centrale se sont accrûs de 1.103,6 milliards de FCFA (+67,2%) et ceux des banques commerciales de 664,7 milliards (+67,0%) de FCFA. Ce dynamisme est lié aux mobilisations de ressources financières extérieures de l'Administration Centrale.

I.2. PROJECTIONS ECONOMIQUES 2025 ET PERSPECTIVES 2026-2028

I.2.1 Projections économiques 2025 et perspectives 2026-2028 au niveau international

En 2025, la croissance mondiale est projetée à **3,0 %.** Dans les économies avancées, la croissance devrait atteindre 1,5 % en 2025, soutenue par une consommation résiliente et des politiques budgétaires accommodantes. En revanche, les économies émergentes et en développement devraient connaître une croissance de 4,1 %.

En Afrique subsaharienne, la croissance économique est projetée à 4,0 % en 2025 comme en 2024. Ce dynamisme est lié à la résolution des problèmes d'approvisionnement et l'atténuation des effets négatifs des chocs météorologiques antérieurs.

Sur la période 2026-2028, la croissance mondiale est projetée à 3,2 % en moyenne annuelle, traduisant une stabilisation progressive de l'économie internationale sous réserve d'un environnement géopolitique apaisé et d'une normalisation des politiques monétaires. Au niveau des économies avancées, la croissance s'établirait à 1,7 % en moyenne annuelle, du fait d'une faible productivité et les effets résiduels de politiques restrictives. En revanche, les économies émergentes et en développement afficheraient une croissance moyenne annuelle de 4,1 % tiré par le dynamisme de la demande intérieure et de l'investissement. En Afrique subsaharienne, la croissance serait de 4,4 % en moyenne annuelle, soutenue par la diversification économique, malgré des risques liés à l'endettement, à la sécurité et au changement climatique.

I.2.2 Projections économiques 2025 et perspectives 2026-2028 au niveau national

Au niveau national, la croissance de l'économie ivoirienne devrait ressortir à 6,5 % en 2025 et à 6,6 % en moyenne annuelle sur la période 2026-2028 du fait de la mise en œuvre des orientations stratégiques sur la période 2026-2030, notamment la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

I.2.2.1. Projections économiques 2025

I.2.2.1.1 Projection du secteur réel 2025

Le taux de croissance de l'économie ivoirienne, projeté à 6,5 % en 2025, repose sur les hypothèses suivantes :

- ✓ la bonne exécution du PND 2021-2025 ;
- ✓ la poursuite de la reprise graduelle des activités économiques mondiale et intérieure ;
- ✓ la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et un meilleur accès aux débouchés ;
- ✓ la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du pays ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI.

L'évolution du PIB réel, analysée par composantes, présenterait les caractéristiques suivantes pour l'année 2025 :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire enregistrerait une croissance de 2,0 %, après 2,6 % en 2024, portée par la dynamique de l'agriculture vivrière (+7,5 %) et de la pêche (+5,2 %) en dépit de la baisse de l'agriculture d'exportation (-0,9%). L'agriculture vivrière bénéficierait de la croissance des tubercules et banane plantain (+5,7%), des céréales (+15,5%) et des autres spéculations (+5,4%) telles que l'arachide non décortiquée, la tomate et le gombo. Son dynamisme découlerait de (i) la bonne perspective liée à la pluviométrie dans le nord du pays, (ii) la bonne exécution du Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI), (iii) la mise à la disposition des technologies de production de semences améliorées et (iv) l'augmentation de la demande sous régionale. Quant à la baisse de l'agriculture d'exportation, elle résulterait de la régression des productions de cacao (-9,5%), de café (-58,4%), de coton graine (-10,4%) et d'ananas (-8,8%) malgré la hausse des productions de bananes dessert (+3,4%), de caoutchouc (+16,0%) et d'anacarde (+58,8%). Le fléchissement des productions de cacao et de café résulterait des conditions climatiques défavorables entre novembre 2024 et mars 2025 en lien avec une période de sécheresse plus longue, passant de 1 à 3-4 mois, affectant ainsi les rendements. La régression de la production de coton graine s'expliquerait principalement par un désintérêt croissant des cultivateurs, qui privilégient désormais des cultures plus lucratives comme le soja ou l'anacarde, entraînant ainsi, une diminution des surfaces cultivées.

Le secteur secondaire croîtrait de 8,0 % en 2025, contre 5,8 % en 2024. Cette progression concernerait la plupart des branches : les BTP (+5,8 %), l'énergie (+8,0 %), les industries agroalimentaires (+2,5 %), les autres industries manufacturières (+8,6 %) et l'extraction pétrolière et minière (+17,0 %). Ce dynamisme serait soutenu par l'intensification des investissements dans les capacités de production (or, pétrole, nickel, bauxite, électricité), et par la croissance soutenue de la demande de biens manufacturés.

Le secteur tertiaire afficherait une croissance de 7,4 %, après 6,7 % en 2024, sous l'effet combiné de la performance des secteurs des transports (+7,1 %), des télécommunications (+6,7 %), du commerce (+7,1 %) et des autres services (+7,8 %). Cette dynamique découlerait de l'interconnexion positive avec les activités des secteurs primaire et secondaire.

La valeur ajoutée du secteur non marchand progresserait de 6,6 %, contre 8,3 % en 2024, sous l'effet des mesures de la poursuite des politiques publiques en matière de scolarisation obligatoire et d'accès universel aux soins de santé.

Les droits et taxes nets des subventions afficheraient une hausse de 6,3 % après 7,4 % en 2024. Cette évolution serait portée par la mise en œuvre des réformes fiscales et administratives, combinée au dynamisme de l'activité économique, dans un contexte de lutte contre la vie chère.

Du côté de la demande, la croissance serait soutenue par la progression de l'investissement (+10,5 %), après 5,8 % en 2024, et par le raffermissement de la consommation finale (+5,2 %), contre +4,0 % l'année précédente. La consommation bénéficierait d'une hausse continue des revenus des ménages, de la création d'emplois et de la maîtrise relative des prix à la consommation.

Les investissements seraient portés par le démarrage et la poursuite de plusieurs projets d'envergure, notamment dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, ainsi que l'aménagement et la construction de routes, telles que : (i) Zuénoula - Gohitafla - Béoumi et la bretelle Agbaou – Kounahiriabou, (ii) Satama Sokoura – Sandégué, (iii) Bondoukou – Bouna, et (iv) San-Pedro - Soubré - Issia. Ces investissements incluraient

également le renforcement des infrastructures de production industrielle et de construction. Dans ce contexte, le taux d'investissement global atteindrait 24,0% du PIB, contre 23,1 % en 2024, avec un taux d'investissement public² passant de 7,8 % l'année précédente à 8,1 %.

S'agissant des **échanges extérieurs**, les importations de biens et services progresseraient de 8,6 %, contre 0,2 % en 2024, reflétant le regain d'activité économique. Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 7,5 %, après 4,6 % en 2024, grâce à la bonne tenue des produits de l'extraction pétrolière et minière et des produits transformés.

Le taux d'inflation s'établirait à 1,0 %, conformément à la norme communautaire, grâce à la maîtrise des prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur.

I.2.2.1.2 Projection de la balance des paiements 2025

Le solde du compte des transactions courantes en 2025 enregistrerait une amélioration par rapport à 2024, en affichant un déficit de 682,7 milliards de FCFA, représentant 1,2% du PIB, sous l'impulsion de la hausse de l'excédent de la balance des biens.

S'agissant de la balance des biens, elle dégagerait un solde positif de 83,0%, plus important que celui de 2024, en raison de la hausse des exportations. En effet, les ventes de marchandises à l'étranger augmenteraient de 30,6% en 2025, par rapport à 2024. Cette évolution serait due à la progression, en valeur, des ventes de la noix de cajou (+78,4%), des fèves de cacao (+52,6%), du cacao transformé (+51,9%), du pétrole brut (+23,3%) et du caoutchouc (+18,7%). Ces variations proviendraient de l'amélioration des cours du cacao, des volumes exportés du pétrole brut ainsi que des prix et des quantités de la noix de cajou, du caoutchouc et de l'or non monétaire. Quant aux importations FOB, elles progresseraient de 12,0%, consécutivement à l'augmentation, en valeur, des biens d'équipement (+27,8%), des produits alimentaires (+20,3%), des autres biens de consommation (+14,4%) ainsi que des biens intermédiaires (+10,4%), en lien avec la hausse des quantités importées.

Le déficit des services augmenterait de 8,9%, par rapport à 2024, en raison principalement des paiements effectués au titre des services techniques des secteurs du pétrole et des mines.

De même, le déficit des revenus s'aggraverait, du fait de l'augmentation des intérêts payés sur les dettes publiques et privées et du transfert des dividendes.

Concernant l'excédent du compte de capital, il se consoliderait, en lien avec l'augmentation des dons projets reçus par l'Administration publique.

Le compte financier, quant à lui, enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en 2025, plus faible que celle de 2024, en liaison principalement avec la baisse des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique.

² L'investissement public prend en compte les investissements de l'administration centrale et les investissements de l'administration locale (collectivités territoriales et districts autonomes)

Le solde global qui résulterait de toutes ces transactions serait excédentaire de 1.900,0 milliards de FCFA (2,8% du PIB), après le solde positif de 1.768,6 milliards de FCFA (+3,4% du PIB) en 2024.

I.2.2.1.3 Projection 2025 de la situation monétaire

Les projections de la situation monétaire en 2025 tiennent compte des hypothèses relatives à la consolidation de l'activité économique nationale, soutenue par la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Ainsi, à fin décembre 2025, la situation monétaire serait caractérisée par :

- une croissance de la masse monétaire de 2.860,4 milliards de FCFA ;
- une hausse des créances intérieures de 1.724,2 milliards de FCFA ;
- une progression des actifs extérieurs nets de 1.900 milliards de FCFA.

La masse monétaire se consoliderait de 14,4% par rapport à 2024. Elle serait portée par la progression de 8,7% des créances intérieures tirées conjointement par les créances nettes sur l'Administration Centrale et celles sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale évoluerait de 7,2% en 2025, en liaison avec les mobilisations de numéraires et les émissions de titres par l'Etat, auprès des banques, en vue de financer son déficit budgétaire, ainsi que la contrepartie des fonds alloués par le FMI dans le cadre du programme économique et financier. Quant aux créances sur l'économie, elles s'accroiraient de 9,5%, en lien avec le dynamisme de l'activité économique.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils se consolideraient de 1.900,0 milliards de FCFA, en se situant à 6.302,6 milliards de FCFA à fin décembre 2025, en lien avec l'amélioration du solde des transactions courantes.

I.2.2.2 Perspectives économiques 2026-2028

Sur la période 2026-2028, l'activité économique resterait dynamique, avec un taux de croissance annuel moyen de 6,6%. Ce dynamisme résulterait de la mise en œuvre par le Gouvernement des orientations stratégiques sur la période en cours de formalisation dans le cadre de l'élaboration du PND 2026-2030, en vue de l'atteinte des objectifs du Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030 (PSCI 2030). Cette croissance économique serait soutenue par (i) le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, (ii) le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, (iii) la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et (iv) l'accélération des réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Les projections du cadre macroéconomique sur la période 2026-2028 s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- ✓ la poursuite des grands chantiers du Gouvernement ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ la densification des politiques d'attractivité ;

- ✓ l'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ le développement et la disponibilité des terrains industriels ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Etat-secteur privé.

I.2.2.2.1 Projection du secteur réel 2026-2028

Le taux de croissance réel est projeté à 6,7% en 2026, 6,8% en 2027 et 6,3% en 2028, soit un taux annuel moyen de **6,6%** sur la période grâce à la mise en œuvre de réformes d'accompagnement de l'économie.

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 5,8% en moyenne sur la période 2026-2028, grâce à la production vivrière (+7,3%) et à l'agriculture d'exportation (+5,1%) qui bénéficiaient toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole et de la redynamisation des organisations professionnelles. Ainsi, ce secteur contribuerait à hauteur de 0,9 point en moyenne à la croissance du PIB sur la période.

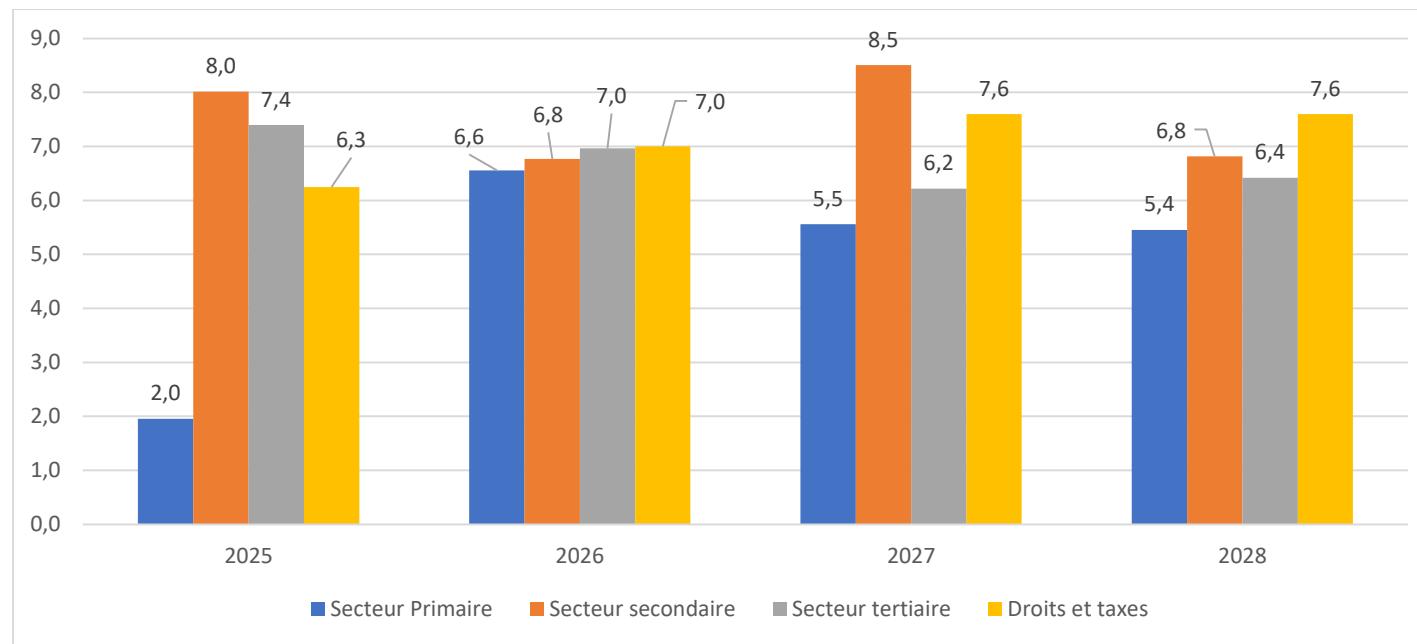
Le secteur secondaire progresserait en moyenne de 7,4% sur la période 2026-2028, en lien avec la hausse du BTP (+9,3%), des industries agroalimentaires (+6,8%), de l'énergie (+6,3%), des produits pétroliers (+4,3%), de l'extraction minière et pétrolière (+7,5%) et des autres industries manufacturières (+6,9%). Ce secteur bénéficierait de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et surtout de l'entrée en production de la phase 2 du champ « Baleine » ainsi que de l'entrée en production des nouvelles mines d'or. Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait en moyenne à 1,9 point sur la période, soutenue surtout par les autres industries manufacturières (+0,7 point), l'extraction minière et pétrolière (+0,3 point), les BTP (+0,5 point) et les industries agroalimentaires (+0,3 point).

Le secteur tertiaire enregistrerait en moyenne 6,5% de croissance sur la même période grâce aux télécommunications (+6,4%), aux transports (+6,6%), au commerce (+6,5%) et aux autres services (+6,6%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. En somme, ce secteur contribuerait, sur la période, à hauteur de 2,8 points à la croissance du PIB, en lien avec les contributions des autres services (+1,1 point), le commerce (+1,0 point), les transports (+0,5 point) et les télécommunications (+0,1 point).

Le secteur non marchand, avec une contribution à la croissance du PIB de 0,3 point en moyenne sur la période, évoluerait de 4,5%, tenant compte des effets combinés de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 7,4% en moyenne, grâce aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2025 à 2028



Source : MEPD/DGE/DPPE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+10,4% en moyenne) et l'affermissement de la consommation finale (+5,5% en moyenne).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le projet de train urbain d'Abidjan, le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction ainsi que le renforcement du réseau routier.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne sur la période à 25,9% du PIB, dont 8,8% au titre des investissements publics sur la période 2026-2028.

Les importations de biens et services progresseraient de 5,9% en moyenne sur la période sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services augmenteraient en moyenne de 5,7% en raison de la bonne tenue des productions minière et pétrolière, agricoles, et des produits transformés.

La contribution à la croissance du PIB au niveau de la demande serait portée particulièrement par la consommation finale et l'investissement. Ces secteurs contribueraient respectivement en moyenne annuelle à 3,7 et 3,1 points à la croissance sur la période 2026-2028. Quant aux exportations et importations de biens et services, leurs contributions à la croissance du PIB seraient respectivement en moyenne annuelle de 1,4 point et 1,6 point sur la période 2026-2028.

L'inflation évoluerait de 1,8% en moyenne sur la période, respectant la norme communautaire, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la poursuite de la politique de lutte contre la vie chère.

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2022 à 2028

| Secteurs | En % | | | | | | |
|---------------------------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2022 Réal. | 2023 Prov. | 2024 Est. | 2025 Prév. | 2026 Prév. | 2027 Prév. | 2028 Prév. |
| Secteur primaire | 5,9 | -2,1 | 2,6 | 2,0 | 6,6 | 5,5 | 5,4 |
| Agriculture vivrière, élevage | 4,3 | 7,8 | 4,3 | 7,5 | 7,5 | 7,2 | 7,1 |
| Agriculture d'exportation | 7,1 | -8,6 | 1,4 | -0,9 | 6,1 | 4,7 | 4,5 |
| Sylviculture | 5,1 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Pêche | -2,5 | 44,9 | 8,3 | 5,2 | 8,9 | 7,3 | 8,4 |
| Secteur secondaire | 12,0 | 18,5 | 5,8 | 8,0 | 6,8 | 8,5 | 6,8 |
| Extraction minière | 42,3 | 9,6 | 13,9 | 17,0 | 3,7 | 13,4 | 5,2 |
| Industries agro-alimentaires | 8,7 | 8,0 | 1,2 | 2,5 | 6,5 | 7,0 | 6,9 |
| Produits pétroliers | -39,8 | 11,5 | 14,7 | 0,0 | 4,0 | 5,2 | 3,8 |
| Energie (gazeaulec) | 12,8 | 8,1 | 2,6 | 8,0 | 6,4 | 6,2 | 6,4 |
| BTP | 14,4 | 17,5 | -1,1 | 5,8 | 9,6 | 9,3 | 9,0 |
| Autres industries manufacturières (1) | 5,8 | 32,4 | 8,9 | 8,6 | 7,1 | 7,1 | 6,6 |
| Secteur tertiaire | 3,9 | 3,6 | 6,7 | 7,4 | 7,0 | 6,2 | 6,4 |
| Transports | 3,3 | 3,6 | 6,3 | 7,1 | 7,1 | 6,2 | 6,6 |
| Télécommunication | 4,9 | 3,8 | 6,8 | 6,7 | 6,5 | 6,5 | 6,3 |
| Commerce | 3,0 | 4,3 | 5,9 | 7,1 | 6,9 | 6,4 | 6,1 |
| Autres services (2) | 4,9 | 3,0 | 7,6 | 7,8 | 7,0 | 6,0 | 6,6 |
| Droits et taxes | 9,5 | 7,5 | 7,4 | 6,3 | 7,0 | 7,6 | 7,6 |
| Pib non marchand | 2,9 | 5,1 | 8,3 | 6,6 | 4,6 | 5,5 | 3,5 |
| Produit intérieur brut (PIB) | 6,4 | 6,5 | 6,0 | 6,5 | 6,7 | 6,8 | 6,3 |
| Déflateur | 3,0 | 2,6 | 3,1 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 1,9 |

Source : MEPD-ANStat/ MEPD –DGE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2022 à 2028

| Principaux agrégats macroéconomiques | <i>En milliards de FCFA</i> | | | | | | |
|--|-----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| | Réal. | Prov. | Est. | Prév. | Prév. | Prév. | Prév. |
| PIB total | 44 238,80 | 48 293,90 | 52 742,39 | 57 325,00 | 62 364,00 | 67 907,26 | 73 549,38 |
| PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA) | 1 464,28 | 1 555,51 | 1 653,50 | 1 764,17 | 1 873,18 | 1 991,96 | 2 108,97 |
| FBCF | 9 860,62 | 11 175,94 | 12 198,08 | 13 731,67 | 15 630,41 | 17 513,82 | 19 669,10 |
| <i>Public</i> | 3 640,35 | 3 987,17 | 4 136,83 | 4 620,42 | 5 259,25 | 5 936,41 | 6 739,37 |
| <i>Privé</i> | 6 220,27 | 7 188,77 | 8 061,25 | 9 111,25 | 10 371,15 | 11 577,41 | 12 929,73 |
| Variations en volume (en %) | | | | | | | |
| PIB total | 6,4 | 6,5 | 6,0 | 6,5 | 6,7 | 6,8 | 6,3 |
| FBCF | 13,2 | 8,3 | 5,8 | 10,5 | 11,1 | 9,8 | 10,1 |
| Consommation finale | 4,5 | 5,3 | 4,0 | 5,2 | 5,9 | 5,5 | 5,1 |
| Exportations de biens et services | 5,0 | 8,9 | 4,6 | 7,5 | 3,9 | 7,4 | 5,8 |
| Importations de biens et services | 18,0 | 5,1 | 0,2 | 8,6 | 5,9 | 7,2 | 4,7 |
| (En pourcentage du PIB) | | | | | | | |
| FBCF | 22,3 | 23,1 | 23,1 | 24,0 | 25,1 | 25,8 | 26,7 |
| <i>Public</i> | 8,2 | 8,3 | 7,8 | 8,1 | 8,4 | 8,7 | 9,2 |
| <i>Privé</i> | 14,1 | 14,9 | 15,3 | 15,9 | 16,6 | 17,0 | 17,6 |
| Taux d'inflation (variation en %) | 5,2 | 4,4 | 3,5 | 1,0 | 1,5 | 2,0 | 2,0 |

Source : MEPD-ANStat / MEPD -DGE

Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2022 à 2028

(En milliers de tonnes sauf indication contraire)

| Productions | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Réal. | Prov. | Est. | Prév. | Prév. | Prév. | Prév. |
| Café | 94,9 | 46,9 | 72,1 | 30,0 | 25,0 | 50,0 | 70,1 |
| Cacao | 2 358,8 | 1 822,3 | 1 890,4 | 1 710,0 | 1 800,0 | 1 850,0 | 1 900,0 |
| Bananes | 488,2 | 505,1 | 478,4 | 494,9 | 510,6 | 525,8 | 540,6 |
| Ananas | 72,9 | 76,6 | 81,9 | 74,7 | 69,1 | 64,7 | 61,2 |
| Coton graine | 539,6 | 236,2 | 347,9 | 311,7 | 353,4 | 383,7 | 422,8 |
| Régime de palme | 541,5 | 562,5 | 496,0 | 496,2 | 521,0 | 547,0 | 574,4 |
| Sucre | 189,8 | 203,7 | 212,0 | 217,0 | 221,5 | 225,6 | 229,3 |
| Caoutchouc | 1 320,1 | 1 624,8 | 1 686,6 | 1 956,5 | 2 269,5 | 2 496,4 | 2 746,1 |
| Anacarde | 1 028,2 | 1 225,9 | 944,7 | 1 500,0 | 1 500,0 | 1 530,0 | 1 550,0 |
| Pétrole (milliers de barils) | 9 300,6 | 10 752,2 | 16 155,0 | 23 141,0 | 25 441,8 | 32 036,6 | 30 990,5 |
| Barils/jour | 25 481,0 | 29 458,1 | 44 139,0 | 63 400,0 | 69 704,0 | 87 772,0 | 84 673,0 |
| Gaz (millions de mètre cube) | 2 513,2 | 2 607,0 | 2 413,1 | 2 942,7 | 2 990,6 | 3 273,8 | 3 404,6 |
| Or (en kilogramme) | 48 317,0 | 51 185,0 | 59 124,0 | 62 660,0 | 63 530,0 | 69 340,0 | 75 960,0 |
| Manganèse (tonnes) | 929 705,4 | 1 175 300,9 | 1 033 405,1 | 1 088 000,0 | 1 138 000,0 | 1 188 000,0 | 1 238 000,0 |
| Diamant (carats) | 3 968,9 | 2 367,6 | 676,4 | 1 000,0 | 1 750,0 | 2 600,0 | 3 600,0 |
| Nickel (milliers de tonnes) | 1 840,8 | 2 480,5 | 1 482,8 | 2 137,4 | 2 217,4 | 2 297,4 | 2 377,4 |
| Bauxite (milliers de tonnes) | 55,0 | 200,0 | 607,7 | 962,4 | 1 062,4 | 1 162,4 | 1 262,4 |
| Production de produits pétroliers (Kt) | 4 347,0 | 4 369,5 | 5 513,1 | 5 254,1 | 5 386,7 | 5 530,2 | 5 720,4 |
| Production d'électricité (GWH) | 12 147,7 | 13 344,2 | 14 286,0 | 15 381,0 | 16 748,1 | 18 139,8 | 20 489,0 |

Source : MEPD-ANStat / MEPD -DGE

Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2022 à 2028 / Optique Offre

(En points de croissance)

| Secteurs | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Réal. | Prov. | Est. | Prév. | Prév. | Prév. | Prév. |
| Secteur Primaire | 1,1 | -0,4 | 0,4 | 0,3 | 1,0 | 0,8 | 0,8 |
| Agriculture vivrière élevage | 0,2 | 0,4 | 0,2 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Agriculture d'exportation | 0,9 | -1,0 | 0,1 | -0,1 | 0,6 | 0,4 | 0,4 |
| Sylviculture | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Pêche | 0,0 | 0,3 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Secteur Secondaire | 2,6 | 4,3 | 1,5 | 2,1 | 1,8 | 2,2 | 1,8 |
| Extraction minière | 1,2 | 0,4 | 0,5 | 0,7 | 0,2 | 0,6 | 0,2 |
| Industries agro-alimentaires | 0,5 | 0,4 | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Produits pétroliers | -0,2 | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Energie (gazeaulec) | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| BTP | 0,6 | 0,8 | -0,1 | 0,3 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Autres industries manufacturières | 0,5 | 2,5 | 0,9 | 0,9 | 0,7 | 0,7 | 0,7 |
| Secteur Tertiaire | 1,7 | 1,6 | 2,9 | 3,2 | 3,0 | 2,7 | 2,8 |
| Transports | 0,3 | 0,3 | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 0,5 |
| Télécommunication | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Commerce | 0,5 | 0,7 | 0,9 | 1,1 | 1,1 | 1,0 | 1,0 |
| Autres services | 0,9 | 0,5 | 1,3 | 1,3 | 1,2 | 1,0 | 1,1 |
| PIB Marchand | 5,4 | 5,5 | 4,8 | 5,6 | 5,8 | 5,8 | 5,4 |
| Services d'administration publique | 0,2 | 0,3 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,2 |
| Institutions sans but lucratif (ISBL) | 0,0 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| PIB non marchand | 0,2 | 0,4 | 0,6 | 0,5 | 0,3 | 0,4 | 0,2 |
| PIB au coût des facteurs | 5,7 | 5,8 | 5,3 | 6,0 | 6,1 | 6,1 | 5,6 |
| Droits et taxes nets de subventions | 0,7 | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,6 | 0,6 |
| TOTAL PIB OFFRE AU PRIX DU MARCHE | 6,4 | 6,5 | 6,0 | 6,5 | 6,7 | 6,8 | 6,3 |

Source : MEPD-ANStat / MEPD -DGE

Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2022 à 2028 / Optique Demande

(En points de croissance)

| Secteurs | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | Réal. | Prov. | Est. | Prév. | Prév. | Prév. | Prév. |
| FBCF : | 3,4 | 2,3 | 1,6 | 2,9 | 3,2 | 2,9 | 3,1 |
| Ménages | 0,2 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 |
| Sociétés financières et sociétés non financières | 0,8 | 1,6 | 1,3 | 1,8 | 2,0 | 1,7 | 1,8 |
| APU | 2,4 | 0,3 | 0,0 | 0,8 | 0,9 | 0,9 | 1,0 |
| ISBL | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Consommation finale | 3,3 | 3,7 | 2,8 | 3,6 | 4,1 | 3,7 | 3,4 |
| Ménages | 2,9 | 3,4 | 2,4 | 3,2 | 3,1 | 3,0 | 2,8 |
| APU | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 1,0 | 0,7 | 0,6 |
| ISBL | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Variation des stocks | 3,2 | -0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,1 | 0,2 | -0,4 |
| Demande externe nette | -3,4 | 0,8 | 1,1 | -0,4 | -0,6 | -0,1 | 0,2 |
| Exportations | 1,3 | 2,3 | 1,2 | 1,9 | 1,0 | 1,9 | 1,5 |
| Biens | 0,8 | 1,8 | 1,0 | 0,9 | 0,9 | 1,7 | 1,3 |
| Services non facteurs | 0,5 | 0,4 | 0,2 | 1,0 | 0,1 | 0,2 | 0,2 |
| Importations | 4,7 | 1,5 | 0,1 | 2,3 | 1,6 | 2,0 | 1,3 |
| Biens | 3,9 | 2,1 | -0,1 | 1,0 | 1,5 | 1,7 | 0,9 |
| Services non facteurs | 0,8 | -0,6 | 0,2 | 1,3 | 0,2 | 0,3 | 0,4 |
| TOTAL PIB DEMANDE | 6,4 | 6,5 | 6,0 | 6,5 | 6,7 | 6,8 | 6,3 |

Source : MEPD-ANStat / MEPD -DGE

I.2.2.2 Projection de la balance des paiements 2026-2028

Sur le moyen terme, le solde du compte des transactions courantes devrait se dégrader, en passant d'un déficit de 610,6 milliards de FCFA (1,0% du PIB) en 2026 à 2.428,9 milliards de FCFA (3,6% du PIB) en 2027 et 2.905,0 milliards de FCFA (4,0% du PIB) en 2028, en liaison avec la dégradation du compte des revenus primaires.

S'agissant des biens, les exportations continueraient de croître, en moyenne de 2,2% par an, en lien principalement avec l'augmentation des volumes exportés des produits miniers et pétroliers, notamment l'augmentation de la production du champ "Baleine". Quant aux importations, elles s'accroîtraient de 4,8% en moyenne sur la période. Elles se caractériseraient par l'augmentation des volumes importés de biens intermédiaires et d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés.

Concernant les autres postes du compte des transactions courantes, le déficit structurel des services augmenterait sous l'effet de l'accélération des investissements en vue de l'entrée en production de la phase 3 du champ pétrolier "Baleine" en 2029. De même, le déficit des revenus s'accentuerait sur la période, sous les effets de l'augmentation des revenus des investissements payés à l'étranger, des contributions au fonctionnement des organisations internationales et de la baisse des dons programmes au profit de l'Administration publique.

Au niveau du compte financier, il ressortirait des entrées nettes de capitaux étrangers de 2026 à 2028, en moyenne, de 4,8% du PIB, en lien avec les flux d'IDE entrants (3,5% du PIB) et de la poursuite des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique.

Au total, le solde global de la balance des paiements afficherait un excédent sur la période de 2,2% du PIB en moyenne par an.

Tableau 6 : Balance des paiements de 2022 à 2028

En milliards de FCFA

| LIBELLE POSTE | 2022 Def. | 2023 Def. | 2024 Est. | 2025 Proj. | 2026 Proj. | 2027 Proj. | 2028 Proj. |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| a- Compte des transactions courantes (1+2+3) | -3 364,5 | -3 944,4 | -2 125,9 | -682,7 | -610,6 | -2 428,9 | -2 905,0 |
| 1- Biens et services | -1 707,6 | -1 940,1 | 130,0 | 2 557,8 | 2 909,0 | 1 682,2 | 1 524,0 |
| Balance des biens | 670,3 | 1 062,3 | 3 257,6 | 5 962,8 | 6 025,6 | 5 478,6 | 5 522,5 |
| Exportations de biens FOB | 10 166,1 | 10 382,4 | 12 431,1 | 16 238,5 | 16 574,4 | 16 802,3 | 17 342,6 |
| Importations de biens FOB | -9 495,8 | -9 320,1 | -9 173,5 | -10 275,7 | -10 548,7 | -11 323,7 | -11 820,1 |
| Importations de biens CAF | -11 134,8 | -10 843,8 | -10 683,0 | -11 966,5 | -12 284,6 | -13 187,1 | -13 765,1 |
| Balance des services | -2 377,9 | -3 002,5 | -3 127,5 | -3 405,0 | -3 116,6 | -3 796,4 | -3 998,5 |
| Crédit | 569,5 | 604,2 | 751,1 | 765,6 | 808,6 | 856,3 | 900,8 |
| Débit | -2 947,4 | -3 606,6 | -3 878,6 | -4 170,6 | -3 925,2 | -4 652,7 | -4 899,3 |
| 2- Revenu primaire | -1 434,0 | -1 851,1 | -2 110,9 | -2 907,8 | -3 265,1 | -3 844,9 | -4 090,8 |
| Dont intérêts sur la dette publique | -753,6 | -812,9 | -874,3 | -1 085,0 | -1 105,8 | -1 171,3 | -1 176,5 |
| 3- Revenu secondaire | -222,8 | -153,1 | -145,0 | -332,7 | -254,5 | -266,3 | -338,2 |
| - Administrations publiques | 99,8 | 95,7 | 99,3 | -92,8 | -18,9 | -41,5 | -123,6 |
| - Autres secteurs | -322,6 | -248,8 | -244,3 | -239,9 | -235,6 | -224,8 | -214,5 |
| b- Compte de capital (4+5) | 39,2 | 112,6 | 46,1 | 106,8 | 121,3 | 165,7 | 169,6 |
| 4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers | 0,0 |
| 5- Transferts de capital | 39,9 | 117,3 | 46,1 | 106,8 | 121,3 | 165,7 | 169,6 |
| - Administrations publiques | 39,9 | 117,1 | 45,8 | 105,5 | 120,0 | 164,4 | 168,3 |
| - Autres secteurs | 0,0 | 0,2 | 0,3 | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,3 |
| c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b) | -3 325,3 | -3 831,8 | -2 079,8 | -575,9 | -489,3 | -2 263,2 | -2 735,4 |
| d- Compte financier (6+7+8+9) | -3 024,1 | -2 638,0 | -3 848,4 | -2 476,0 | -2 189,2 | -3 449,3 | -4 315,4 |
| 6- Investissement direct | -893,0 | -1 215,0 | -2 014,6 | -2 142,6 | -1 565,6 | -2 596,6 | -3 083,6 |
| 7- Investissements de portefeuille | -187,8 | 19,3 | -943,3 | -547,9 | -185,3 | -316,1 | -431,4 |
| 8- Dérivés financiers | 0,0 | -3,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 9- Autres investissements | -1 943,3 | -1 439,2 | -890,4 | 214,5 | -438,4 | -536,6 | -800,4 |
| - Administrations publiques | -2 455,1 | -1 541,0 | -744,2 | 56,0 | -546,0 | -506,1 | -706,3 |
| - Autres secteurs | 511,9 | 101,8 | -146,3 | 158,5 | 107,6 | -30,5 | -94,1 |
| e- Erreurs et omissions nettes | -3,6 | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| f- Solde global (c-d+e) | -304,9 | -1 191,8 | 1 768,6 | 1 900,0 | 1 700,0 | 1 186,0 | 1 580,0 |
| Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%) | 86,3 | 85,0 | 101,0 | 117,7 | 120,1 | 110,5 | 109,1 |
| Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%) | 26,5 | 25,0 | 24,9 | 27,4 | 25,5 | 24,8 | 23,8 |
| Balance courante/PIB (%) | -7,7 | -8,3 | -4,0 | -1,2 | -1,0 | -3,6 | -4,0 |
| Balance courante hors dons/PIB (%) | -8,1 | -8,7 | -4,4 | -1,2 | -1,1 | -3,7 | -4,0 |
| Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA) | -3 558,3 | -4 144,1 | -2 330,9 | -696,5 | -699,4 | -2 503,3 | -2 905,0 |
| Taux de progression des IDE (%) | 45,4 | 36,1 | 65,8 | 6,4 | -26,9 | 65,9 | 18,8 |
| P.I.B. | 44 238,8 | 48 293,9 | 52 742,4 | 57 325,0 | 62 364,0 | 67 907,3 | 73 549,4 |
| Solde global/PIB (%) | -0,7 | -2,5 | 3,4 | 3,3 | 2,7 | 1,7 | 2,1 |

Source : BCEAO

I.2.2.2 Projection de la situation monétaire 2026-2028

Sur la période 2026-2028, les projections des statistiques monétaires s'appuient sur la poursuite de la dynamique de la croissance économique, soutenue par les investissements publics et privés ainsi que la consommation finale. Les agrégats monétaires seraient caractérisés par :

- une croissance moyenne annuelle de la masse monétaire de 11,0% ;
- une hausse moyenne annuelle des créances intérieures de 12,1% ;
- une hausse des actifs extérieurs nets de 12,9% en moyenne par an.

L'évolution de la masse monétaire serait soutenue par celle de ses deux contreparties, à savoir les créances intérieures et les actifs extérieurs nets. En effet, les créances intérieures augmenteraient en moyenne de 12,1% par an sur la période, en liaison avec la progression de ses deux composantes, en l'occurrence les créances sur l'économie et les créances nettes sur l'Administration centrale. S'agissant des créances sur l'économie, elles se renforcerait de 11,6% en moyenne, en lien avec le dynamisme de l'économie. De même, les créances nettes sur l'Administration centrale augmenteraient de 13,0% en moyenne par an sur la période, en relation, notamment, avec la réception des contreparties FMI dans le cadre du programme avec cette Institution et la poursuite des mobilisations de ressources financières auprès des banques résidentes.

Concernant les actifs extérieurs nets, ils se consolideraient sur la période de 12,9% en moyenne par an, grâce à la diminution du déficit du compte des transactions courantes.

Tableau 7 : Prévision des indicateurs monétaires de 2024 à 2028

En milliards de FCFA

| INDICATEURS MONETAIRES | déc-24 | déc-25 | Prévision | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | | | déc-26 | déc-27 | déc-28 |
| MONNAIE AU SENS LARGE | 19 814,2 | 23 085,0 | 26 380,4 | 29 122,3 | 31 601,7 |
| Circulation fiduciaire | 4 812,9 | 4 794,7 | 5 260,3 | 5 565,3 | 5 776,8 |
| Dépôts | 15 001,3 | 18 290,2 | 21 120,2 | 23 557,0 | 25 824,9 |
| CONTREPARTIES | 19 814,2 | 23 085,0 | 26 380,4 | 29 122,3 | 31 601,7 |
| Actifs Extérieurs nets | 4 402,6 | 6 000,9 | 7 435,5 | 7 933,0 | 8 632,6 |
| Créances intérieures | 19 846,0 | 21 730,4 | 24 292,8 | 27 446,9 | 30 584,2 |
| Créances nettes sur l'Administration Centrale | 7 129,1 | 7 517,3 | 8 273,0 | 9 417,1 | 10 850,7 |
| Créances sur les autres secteurs | 12 716,9 | 14 213,1 | 16 019,8 | 18 029,8 | 19 733,5 |
| Passifs non monétaires et autres postes nets | 2 861,8 | 4 434,3 | 4 646,4 | 5 347,9 | 6 257,7 |

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2028

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2022-2025

II.1.1 Mesures en matière de finances publiques 2022-2025

II.1.1.1. Mesures de politique et d'administration fiscales

Les mesures fiscales mises en œuvre ces dernières années ont permis d'améliorer le niveau de mobilisation des recettes.

Au niveau de la **politique fiscale**, les mesures mises en œuvre sont relatives à :

- l'aménagement du régime fiscal simplifié des prestataires de services pétroliers ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations adopté en Conseil des Ministres en 2019 ;
- l'institution d'une taxe ad valorem sur les exportations de caoutchouc en 2022 ;
- le relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le cacao de 3% en 2021 à 4% en avril 2023 puis à 5% en octobre 2023 ;
- la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises en vue de l'adapter aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité à travers :
 - la création du régime de microentreprise et du régime de l'entrepreneur ;
 - la réduction de 7% à 6% du taux de droit commun prévu pour la détermination de l'impôt des microentreprises ;
 - la possibilité, pour les contribuables des microentreprises, de se faire suivre par un cabinet d'expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables agréés afin de bénéficier du taux réduit de la taxe (4 %) ;
- l'institution d'une TVA de 18% sur certains produits alimentaires non de premières nécessités en 2023 ;
- la suppression de l'option de la TVA pour les transporteurs relevant du régime du réel en 2024 ;
- l'institution d'une taxe sur les paris sportifs en ligne en 2024 ;
- le relèvement du tarif du droit fixe relatif au droit d'enregistrement pour la formalisation de divers actes civils (création d'entreprises, cession de parts) de 18 000 à 25 000 Francs CFA en 2024 ;
- l'institution d'un droit d'enregistrement de 4% sur les cessions de terrains qui ne sont pas effectuées devant un notaire en 2024 ;
- l'aménagement des dispositions du Code général des Impôts en matière d'impôt foncier par la prise en compte de la valeur marchande comme base d'imposition en 2025 ;
- le relèvement de 2 points, du taux d'imposition de la taxe ad valorem sur l'or en 2025 ;
- le relèvement de 2 points, du taux d'imposition de l'IRVM des personnes physiques en 2025 ;
- l'extension de la taxe spéciale sur certaines matières plastiques aux emballages en métal, verre, et carton en 2025 ;
- l'institution d'une taxe environnementale sur les mégots de cigarettes, cigares et cigarillos en 2025 ;

- le relèvement du taux des droits d'accises sur les tabacs de 49% à 70% en 2025.

Concernant les **réformes d'Administration**, elles portent aussi bien sur l'administration fiscale intérieure que sur l'administration douanière.

Au niveau de **l'administration fiscale intérieure**, les principales mesures portent sur :

- la déconcentration du contrôle fiscal à travers la création, dans les directions opérationnelles, des services dédiés aux contrôles fiscaux ;
- le renforcement du cadastrage dans les villes de Yamoussoukro, Daloa et Korhogo en 2022 avec l'appui de la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- l'amélioration des fonctionnalités du SIGICI à travers la mise en place du module dédié au contrôle fiscal en 2022 et le renforcement des capacités du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA par l'extension au cordon douanier en 2024 ;
- l'institution de la déclaration unique des impôts sur les salaires et les cotisations sociales en 2024 ;
- la mise en œuvre de la facturation normalisée électronique en 2025 ;
- la mise en œuvre du dispositif de traçabilité du tabac en 2025 ;
- le recensement électronique des parcelles et des activités en 2025.

Au niveau de **l'administration douanière**, les principales mesures portent sur :

- la mise en place d'un système de visite assisté par vidéo à la Direction des Régimes Economiques (DRE) en 2022 ;
- l'installation en 2022 de trois (03) scanners dans les Bureaux des Douanes de Takikro (à l'est), de Ouangolodougou (au nord) et du Port Autonome d'Abidjan (au sud) ;
- l'acquisition de cinq (5) vedettes dont trois (3) en 2022 et deux (2) en 2024 pour la surveillance des plans d'eaux ;
- la dématérialisation du tableau prévisionnel des importations et de la fiche technique de production de matières premières des opérateurs agréés en Admission Temporaire Pour transformation Actif (ATPA) en 2023 ;
- la finalisation de la refonte du système d'information métier des Douanes ivoiriennes sur le volet "Manifeste et Titre de transport" en 2023 ;
- la mise en place du mécanisme d'analyse du risque anticipée sur les manifestes maritimes et aériens par le déploiement du Système de Ciblage du Fret (SCF) de l'OMD en 2023 ;
- l'amélioration de l'évaluation par l'usage de bases de données externes en 2024 ;
- le renforcement de l'évaluation des véhicules neufs à l'aide de la solution VIN décodeur en 2024 ;
- la mise en production du nouveau modèle de sélectivité basé sur l'Intelligence Artificielle (IA) en 2024 ;
- le renforcement des bureaux frontières en équipement de contrôle non intrusifs, de vidéosurveillance, de moyens nautiques et de pèses essieux en 2025 ;
- le renforcement des contrôles mixtes DGD-DGI en 2025.

II.1.1.2. Mesures au titre des dépenses publiques

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre ont porté sur :

- la poursuite de la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, à travers notamment :
 - l'extension du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat (SIGOBE) aux Ambassades et aux EPN ;
 - la production du rapport général de performance 2023 élaboré en 2024 ;
 - la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration et de la publication du document de « Déclaration sur les Risques Budgétaires » ;
- la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
 - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
 - la connexion de façon graduelle des Établissements Publics Nationaux, des Collectivités Décentralisées et des sociétés d'Etat au Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP) ;
 - la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics en vue d'atteindre le délai règlementaire de 88 jours ;
 - la mise à jour continue de la Banque de Données des Prix de Référence depuis 2020 ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique à moyen terme ;
- l'adoption de la loi portant politique nationale d'endettement ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- la revalorisation salariale à travers (i) l'instauration d'une prime de fin d'année, (ii) la revalorisation de l'allocation familiale, (iii) la revalorisation de l'indemnité de transport, (iv) la revalorisation de l'indemnité de logement et l'extension à tous les fonctionnaires depuis août 2022 ;
- l'élaboration et la vulgarisation du Budget Citoyen ;
- la mise en place du cadre de performance pour les Comptes Spéciaux du Trésor en 2025.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2022-2025

Sur la période 2022-2025, les opérations financières de l'Etat sont caractérisées par une amélioration continue de la mobilisation des recettes malgré l'impact des crises internationales sur l'économie. Elles ont également enregistré une augmentation des dépenses totales, en lien avec les mesures prises pour mitiger les effets de ces crises sur l'économie et les besoins croissants de la population.

En 2022, les réalisations ont été impactées par la hausse du cours du baril de pétrole sur le marché international en liaison avec la crise ukrainienne et les effets des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires. Les dépenses ont aussi été impactées par la construction et la rénovation des infrastructures sportives, routières pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023) qui s'est tenue du 13 janvier au 11 février 2024.

L'évolution des principaux postes est présentée ci-dessous.

II.1.2.1. Recettes totales et dons

Les **recettes totales et dons** sont passés de **6.684,4** milliards de FCFA en 2022 à **8.663,5** milliards de FCFA en 2024, enregistrant une croissance annuelle moyenne de **13,8%** sur la période. Cette évolution a été rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes malgré les impacts néfastes des crises internationales sur l'économie. En effet, les recettes fiscales, représentant **83,9%** des recettes totales et dons, ont connu une croissance annuelle moyenne de **13,8%** passant de **5.616,7** milliards de FCFA en 2022 à **7.271,8** milliards de FCFA en 2024. Elles sont composées de recettes fiscales intérieures (62,8%) et de recettes fiscales de portes (37,2%). Le taux de pression fiscale est passé de 12,7% en 2022, à 13,5% en 2023, et à 13,8% en 2024.

Les recettes fiscales intérieures sont passées de **3.519,6** milliards de FCFA en 2022 à **4.565,2** milliards de FCFA en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 13,9%. Quant aux recettes douanières, les réalisations sont passées de **2.097,1** milliards de FCFA en 2022 à **2.706,5** milliards de FCFA en 2024, soit une hausse moyenne annuelle de 13,6%.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles sont passées de **834,0** milliards de FCFA en 2022 à **1.146,1** milliards de FCFA en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 17,2%.

Quant aux **dons**, ils sont passés de **233,7** milliards de FCFA en 2022 à **316,8** milliards de FCFA en 2023 et à **245,6** milliards de FCFA en 2024.

En **2025**, les recettes totales et dons progresseraient de **13,6%** par rapport à 2024 pour s'établir à **9.857,0** milliards de FCFA dont **8.579,7** milliards de FCFA de recettes fiscales avec une pression fiscale de **15,0%**. Ce résultat découlait principalement de la poursuite des mesures d'administrations et de politiques fiscales engagées par les régies. Les recettes non fiscales devraient également connaître une hausse pour atteindre un niveau de **1.158,1** milliards de FCFA. Elles sont composées principalement de cotisations sociales, de dividendes, de recettes de services et de bonus de

signature des contrats miniers. S'agissant des dons, ils devraient être mobilisés à hauteur de **119,2** milliards de FCFA dont **105,5** milliards de FCFA de dons-projets.

II.1.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Sur la période 2022-2024, les **dépenses publiques** sont passées de **9.666,3** milliards de FCFA à **10.757,2** milliards de FCFA, soit **5,5%** de progression moyenne annuelle en lien d'une part, avec l'impact des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires mise en œuvre en août 2022 et d'autre part, avec la croissance des dépenses d'investissement prenant en compte les dépenses des travaux d'infrastructures sportives et routières dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2023) qui s'est tenue du 13 janvier au 11 février 2024. Toutefois, le rythme de croissance des dépenses reste moindre que celui des recettes totales. Ce résultat est le fruit des mesures de rationalisation des dépenses entreprises en vue du respect du critère de convergence de l'UEMOA relatif au ratio solde budgétaire sur PIB, à partir de 2025.

En 2025, les dépenses totales et prêts nets sont attendus à **11.594,3** milliards de FCFA.

L'évolution par nature des dépenses sur la période de 2022 à 2025 se présente comme ci-après.

Les charges salariales ont connu une progression moyenne annuelle de **8,6%** passant de **2.007,2** milliards de FCFA en 2022 à **2.365,4** milliards de FCFA en 2024. Cette hausse est notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, aux mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022 et à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale. A fin 2025, les charges de personnel seraient de **2.532,6** milliards de FCFA prenant en compte les mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires, l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de **36,5%** en 2021, à **35,7%** en 2022. Ce ratio est ressorti à **34,5%** en 2023, **32,5%** en 2024 et se situerait à **29,5%** en 2025, respectant la norme communautaire fixée à 35%.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, sont passées de **1.599,9** milliards de FCFA en 2022 à **1.833,8** milliards de FCFA en 2024. Elles comprennent, notamment, les dépenses d'acquisition de biens et services et les frais et commissions de la dette. Elles devraient atteindre **2.062,6** milliards de FCFA à fin 2025.

Les subventions et transferts sont passés de **767,7** milliards de FCFA en 2022 à **716,9** milliards de FCFA en 2024. Ils se situerait à **691,2** milliards de FCFA en 2025. Ils connaissent une baisse en raison de l'achèvement du plan de riposte contre la covid-19. Ces subventions sont effectuées au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des Collectivités Décentralisées et du secteur électricité.

Les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de **3.140,6** milliards de FCFA en 2022. Elles ont atteint **3.330,8** milliards de FCFA en 2024, soit une croissance moyenne annuelle de **3,0%**. Elles atteindraient un niveau de **3.360,4** milliards de FCFA en 2025. Ces investissements ont porté entre autres sur les travaux de construction du 4^e pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et d'Attécoubé, de construction de la tour

F de la cité administrative du Plateau, du pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, du barrage de Gribou Popoli, de l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, de la réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San Pedro, de la construction et la réhabilitation des stades qui ont accueilli la Coupe d'Afrique des Nations de Football tenue du 13 janvier au 11 février 2024 , des travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » de la ville d'Abidjan ainsi que les travaux de renforcement, d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes à l'intérieur du pays. Le taux d'investissement de l'administration centrale est passé de 7,1% en 2022 à 6,8% 2023 et à 6,4% en 2024. En 2025, ce taux ressortirait à 5,9%.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse, passant de **970,3** milliards de FCFA en 2022 à **1.239,3** milliards de FCFA en 2023 et à **1.405,7** milliards de FCFA en 2024 liée essentiellement aux intérêts payés sur la dette commerciale et sur les titres publics. En 2025, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à **1.602,9** milliards de FCFA. Cette hausse est en liaison avec le niveau des financements en devise obtenues en 2024. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions qui sont intégrés dans les dépenses de fonctionnement.

Le déficit budgétaire en 2022 s'est creusé pour ressortir à **6,7 %** du PIB au-delà de la norme communautaire de 3% au maximum. Ce résultat est dû d'une part, aux mesures exceptionnelles de suspension de la taxation sur les produits pétroliers à la suite de la forte hausse des cours internationaux liée à la crise russo-ukrainienne et d'autre part, à la hausse des dépenses en lien avec les effets des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022 ainsi que les mesures pour mitiger les impacts de la crise russo-ukrainienne sur l'économie. En 2023, le déficit budgétaire s'est amélioré pour s'afficher à **5,2%** du PIB en lien d'une part, avec l'amélioration des recettes dues à la reprise progressive de la taxation des produits pétroliers qui avaient fait l'objet d'une décision de suspension d'avril à décembre 2022 et d'autre part, avec la non reconduction des mesures de soutien à certains secteurs. En 2024, le déficit est ressorti à **4,0%** du PIB. Il devrait s'améliorer pour atteindre **3,0%** du PIB en 2025.

II.1.2.3 Opérations de financement

Pour couvrir le déficit budgétaire et répondre aux engagements liés à l'amortissement de la dette, la Côte d'Ivoire a eu recours aux marchés monétaire et financier à hauteur de **4.116,0** milliards de FCFA en 2022, **3.507,8** milliards de FCFA en 2023 et **6.707,9** milliards de FCFA en 2024. Ces mobilisations intègrent des recours au marché financier international de **622,7** milliards de FCFA en 2022 et de **2.844,7** milliards de FCFA en 2024.

En 2025, le déficit serait également couvert par des émissions sur les marchés monétaire et financier à hauteur de **5.144,1** milliards de FCFA dont **1.975,4** milliards de FCFA sur le marché financier international. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires à hauteur de **1.086,5** milliards de FCFA dont **583,0** milliards de FCFA au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et **335,0** milliards de FCFA au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI.

Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2022 à 2025

En milliards de FCFA

| RUBRIQUE | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Réalisation | Prévision | Prévision | Prévision |
| Recettes et dons | 6 684,4 | 7 771,7 | 8 663,5 | 9 857,0 |
| Recettes fiscales | | | | |
| Impôts intérieurs | 5 616,7 | 6 508,0 | 7 271,8 | 8 579,7 |
| Droits et taxes à l'importation | 3 519,6 | 4 090,8 | 4 565,2 | 5 243,6 |
| Droits et taxes à l'exportation | 1 708,3 | 1 971,7 | 2 218,5 | 2 548,7 |
| Recettes non fiscales | | | | |
| Cotisations de sécurité sociale | 388,7 | 445,5 | 488,0 | 787,3 |
| Autres | 834,0 | 946,9 | 1 146,1 | 11 58,1 |
| Dons | | | | |
| Projet | 188,5 | 231,9 | 354,6 | 337,6 |
| Programme | 233,7 | 316,8 | 245,6 | 119,2 |
| Dépenses et prêts nets | 9 666,3 | 10 279,8 | 10 757,2 | 11 594,3 |
| Dépenses Courantes | | | | |
| Personnel | 4 764,7 | 4 992,6 | 5 359,0 | 5 760,6 |
| Prestations sociales | 2 007,2 | 2 246,4 | 2 365,4 | 2 532,6 |
| Subvention et transferts | 389,9 | 409,7 | 443,0 | 474,2 |
| Fonctionnement (yc sociales ciblées) | 767,7 | 695,2 | 716,9 | 691,2 |
| Investissement | | | | |
| /Financement intérieur | 1 599,9 | 1 641,4 | 1 833,8 | 2 062,6 |
| /Financement extérieur | 1 667,8 | 1 719,2 | 2 274,9 | 1 916,8 |
| Emprunts | 1 472,8 | 1 538,3 | 1 055,9 | 1 443,6 |
| Dons | 1 433,0 | 1 421,2 | 1 010,1 | 1 338,1 |
| Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques) | 3 140,6 | 3 257,5 | 3 330,8 | 3 360,4 |
| Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques) | 790,7 | 790,4 | 661,7 | 870,4 |
| Prêts nets | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Intérêts | 970,3 | 1 239,3 | 1 405,7 | 1 602,9 |
| Intérieur | 447,5 | 527,0 | 602,5 | 657,4 |
| Extérieur | 522,8 | 712,2 | 803,2 | 945,5 |
| Solde base ordonnancement | -2 982,0 | -2 508,1 | -2 093,7 | -1 737,3 |
| % du PIB | | | | |
| Solde budgétaire de base (Définition UEMOA) | -6,7% | -5,2% | -4,0% | -3,0% |
| % du PIB | | | | |
| Solde primaire de base | -1 549,0 | -1 087,0 | -1083,6 | -399,3 |
| % du PIB | | | | |
| Financement | | | | |
| Extérieur | | | | |
| Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds) | 2 064,4 | 2 004,8 | 1 450,6 | 600,1 |
| Amortissement | 2 598,0 | 1 797,7 | 4 146,1 | 3 451,6 |
| Autre financement extérieur | -682,8 | -626,8 | -2 289,0 | -2 373,0 |
| Intérieur | | | | |
| Bancaire | 149,2 | 834,0 | -406,5 | -478,5 |
| Autre | 937,4 | 489,6 | 652,1 | 1 171,0 |
| Ecart de financement/financement à rechercher | 19,8 | -13,7 | 9,1 | 33,7 |
| PIB | 44 238,8 | 48 293,9 | 52 742,4 | 57 325,0 |

Source : DGTCP /DCS

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2026-2028

II.2.1 Mesures en matière de finances publiques 2026-2028

II.2.1.1 Mesures de politique et d'administration fiscales 2026-2028

Les prévisions de recettes de la période 2026-2028 s'appuient sur un ensemble de mesures de politique et d'administration fiscale.

Les mesures de politique fiscale s'articulent autour des points suivants :

- la poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales à travers la révision des priviléges contenus dans les différents Codes ;
- la mise en œuvre des mesures contenues dans la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation des secteurs peu ou non fiscalisés, notamment le commerce électronique.

Par ailleurs, les réformes administratives concernent l'administration fiscale et l'administration douanière.

Au niveau de la **fiscalité intérieure**, les réformes de l'administration fiscale portent sur la poursuite des actions en cours notamment :

- la poursuite de la mise en œuvre du plan de recouvrement des arriérés d'impôt élaboré en 2023 ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique 2022 – 2025 de la DGI ;
- la poursuite des travaux de digitalisation des procédures.

Au titre de la **fiscalité de porte**, les réformes envisagées sur la période 2026-2028 s'articulent autour des points suivants :

- la modernisation des infrastructures de prises en charge des marchandises, par :
 - la finalisation de la refonte du Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises par la mise en production de l'ensemble des modules ;
 - la généralisation du système d'évaluation des marchandises – ASYVAL WEB ;
 - le renforcement du contrôle sur les bons provisoires à l'aéroport ;
 - la poursuite de la mise en œuvre des projets de digitalisation des processus métiers de la DGD.
- la mise en place d'une stratégie d'encouragement à la conformité volontaire des opérateurs économiques pour plus d'efficacité dans la mobilisation des ressources publiques ;
- la lutte contre la fraude par la judiciarisation du contentieux douanier.

Encadré 1 : Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme 2024 - 2028

La Côte d'Ivoire, dans sa vision prospective 2040, envisage être « **une puissance industrielle, unie dans sa diversité culturelle, démocratique et ouverte sur le monde** ». Dans cette optique, la vision du Plan Stratégique CI-2030 est de « **consolider la reprise et accélérer la marche vers l'émergence** ».

Pour soutenir cette vision, un nouveau programme économique et financier a été conclu en mai 2023 avec le Fonds Monétaire International (FMI). Le pays s'est ainsi engagé à élaborer et à mettre en œuvre une Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) pour la période 2024-2028.

Cette stratégie dont l'objectif global est de définir un **écosystème efficace favorisant une mobilisation optimale des recettes fiscales et douanières pour une Côte d'Ivoire durablement prospère et équitable** vise à atteindre les onze (11) objectifs stratégiques suivants :

- 1- Simplifier le dispositif fiscal pour rendre le système fiscal plus optimal et accessible aux contribuables ;
- 2- Améliorer le dispositif fiscal et douanier existant ;
- 3- Rationaliser la dépense fiscale de sorte que les avantages fiscaux et douaniers octroyés contribuent effectivement au développement économique et social ;
- 4- Améliorer la fiscalisation des niches et capter les opportunités nouvelles ;
- 5- Améliorer la gouvernance des administrations financières pour garantir leur autonomie, renforcer leur efficacité et assurer la confiance du citoyen en leur gestion ;
- 6- Renforcer les capacités des administrations financières vis-à-vis des défis nouveaux et des opportunités ;
- 7- Atteindre la digitalisation totale des procédures des administrations ;
- 8- Améliorer la collaboration entre le secteur public, le secteur privé et la société civile en matière fiscale ;
- 9- Renforcer l'éducation au civisme fiscal ;
- 10- Améliorer la communication sur le système fiscal et douanier ;
- 11- Accroître le partenariat avec les institutions régionales et internationales en matière de mesures fiscales et douanières.

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2026-2028 sont les suivantes :

- la mise en place du contrôle interne budgétaire et du contrôle de gestion ;
- la mise en œuvre de la comptabilité des matières ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la poursuite de la maîtrise de l'évolution de la masse salariale ;
- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des dépenses d'investissement ;
- le suivi des dépenses liées au climat ;
- le renforcement de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires prenant en compte les aspects climatiques ;
- la poursuite de la vulgarisation du module eFournisseur du SIGOBE ;
- le renforcement de la performance des EPN ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT).

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2026-2028

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2026-2028 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB nominal de 8,6% et les effets escomptés des mesures de politique fiscale et d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes susmentionnés.

Les opérations financières tiennent également compte des réalisations de l'année 2024, des estimations de l'année 2025, ainsi que des effets des crises internationales sur l'économie.

II.2.2.1. Recettes et dons

Sur la période 2026 - 2028, les recettes totales et dons évolueraient en moyenne annuelle de 11,7% passant de **11.226,3** milliards de FCFA en 2026 à **13.995,9** milliards de FCFA en 2028. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (88,3% en moyenne sur la période). Ainsi, les recettes fiscales passerait de **9.775,1** milliards de FCFA en 2026 à **12.516,6** milliards de FCFA en 2028. La pression fiscale passerait de 15,7% en 2026 à 16,4% en 2027 et à 17,0% en 2028 en raison de l'évolution favorable de la conjoncture économique et des réformes qui seraient mises en œuvre à travers notamment la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) 2024-2028.

Les recettes non fiscales passeraient de **1.216,0** milliards de FCFA en 2026 à **1.311,0** milliards de FCFA en 2028, soit une progression moyenne annuelle de 3,8%. Elles comprennent entre autres les cotisations de sécurité sociale, les dividendes reçus et les recettes de service. Cette hausse s'explique par la bonne évolution attendue des cotisations sociales et des recettes de service.

Les **dons** ressortiraient à **235,2** milliards de FCFA en 2026 pour s'établir à **168,3** milliards de FCFA en 2028. Cette baisse est en lien avec la fin du 3^e C2D en 2027.

II.2.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Sur la période 2026 – 2028, les **dépenses totales et prêts nets** progresseraient en moyenne annuelle de 11,2% passant de **13.123,0** milliards de FCFA en 2026 à **16.233,1** milliards de FCFA en 2028.

Les charges salariales progresseraient en moyenne annuelle de 7,3% sur la période 2026 – 2028 passant de **2.853,5** milliards de FCFA en 2026 à **3.284,4** milliards de FCFA en 2028. Ce niveau prend en compte les effets des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022, l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales serait conforme à la norme communautaire plafonnée à 35%. Il passerait donc de 29,2% en 2026, à 27,6% en 2027 et à 26,2% en 2028.

Les dépenses de fonctionnement projetées à **2.200,5** milliards de FCFA en 2026, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 6,7% pour atteindre **2.504,4** milliards de FCFA en 2028.

Les subventions et transferts passeraient de **707,1** milliards de FCFA en 2026 à **920,3** milliards de FCFA en 2028. Ces subventions sont effectuées essentiellement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **4.477,6** milliards de FCFA en 2026. Elles évoluerait en moyenne de 19,1% pour atteindre un niveau de **6.349,0** milliards de FCFA en 2028. Ces investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le renforcement des outils de production dans le secteur industriel. Le taux d'investissement passerait de 7,2% en 2026, à 7,9% en 2027 et à 8,6% en 2028 en lien avec les orientations stratégiques du prochain PND 2026-2030 dont l'élaboration est en cours de finalisation. Ces investissements ne prennent en compte que ceux de l'administration centrale. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 70,2% sur la période.

Les intérêts de la dette publique seraient payés à hauteur de **1.670,4** milliards de FCFA en 2026, puis s'établiraient à **1.811,2** milliards de FCFA en 2028, conformément à la stratégie de gestion de la dette publique. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions qui sont intégrés dans les dépenses de fonctionnement.

Le déficit budgétaire se maintiendrait à **3,0%** du PIB sur la période 2026-2028, en lien avec une amélioration de la mobilisation des recettes et une maîtrise de l'évolution des dépenses notamment les dépenses de personnel.

II.2.2.3. Opérations de financement

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2026-2028.

Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2026 à 2028

| RUBRIQUE | 2026 | 2027 | 2028 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Prévision | Prévision | Prévision |
| Recettes et dons | 11 226,3 | 12 620,7 | 13 995,9 |
| Recettes fiscales | 9 775,1 | 11 132,3 | 12 516,6 |
| Impôts intérieurs | 6 185,3 | 7 210,7 | 8 290,0 |
| Droits et taxes à l'importation | 2 739,3 | 3 204,8 | 3 508,2 |
| Droits et taxes à l'exportation | 850,5 | 716,9 | 718,4 |
| Recettes non fiscales | 1 216,0 | 1 249,6 | 1 311,0 |
| Cotisations de sécurité sociale | 876,7 | 927,2 | 970,1 |
| Autres | 339,3 | 322,4 | 340,9 |
| Dons | 235,2 | 238,7 | 168,3 |
| Projet | 146,4 | 164,4 | 168,3 |
| Programme | 88,8 | 74,4 | 0,0 |
| Dépenses et prêts nets | 13 123,0 | 14 685,9 | 16 233,1 |
| Dépenses Courantes | 6 272,0 | 6 815,1 | 7 275,2 |
| Personnel | 2 853,5 | 3 077,3 | 3 284,4 |
| Prestations sociales | 511,0 | 536,6 | 566,1 |
| Subvention et transferts | 707,1 | 860,3 | 920,3 |
| Fonctionnement (yc sociales ciblées) | 2 200,5 | 2 340,8 | 2504,4 |
| Investissement | 4 477,6 | 5 378,1 | 6 349,0 |
| /Financement intérieur | 2 924,0 | 3 745,1 | 4 589,5 |
| /Financement extérieur | 1 553,6 | 1 633,1 | 1 759,4 |
| Emprunts | 1 407,2 | 1 468,7 | 1 591,2 |
| Dons | 1 46,4 | 164,4 | 168,3 |
| Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques) | 703,0 | 712,6 | 797,8 |
| Prêts nets | 0 | 0 | 0 |
| Intérêts | 1 670,4 | 1 780,1 | 1 811,2 |
| Intérieur | 704,0 | 748,3 | 774,1 |
| Extérieur | 966,4 | 1 031,9 | 1 037,1 |
| Solde base ordonnancement | -1 896,7 | -2 065,2 | -2 237,3 |
| % du PIB | -3,0% | -3,0% | -3,0% |
| Solde budgétaire de base (Définition UEMOA) | -489,5 | -596,5 | -646,1 |
| % du PIB | -0,78% | -0,88% | -0,88% |
| Solde primaire de base | 1 092,1 | 1 109,3 | 1 165,1 |
| % du PIB | 1,75% | 1,63% | 1,58% |
| Financement | 1 592,4 | -235,6 | 104,0 |
| Extérieur | 806,9 | 160,2 | 527,5 |
| Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds) | 2 352,9 | 2 200,5 | 2 883,5 |
| Amortissement | -1 178,9 | -1 411,3 | -1 739,4 |
| Autre financement extérieur | -367,1 | -629,0 | -616,6 |
| Intérieur | 785,5 | -395,9 | -423,5 |
| Bancaire | 656,0 | -403,7 | -425,7 |
| Autre | 129,5 | 7,8 | 2,3 |
| Ecart de financement/financement à rechercher | -17,3 | -2 300,8 | -2 133,2 |
| PIB | 62 364,0 | 67 907,3 | 73 549,4 |

Source : DGTCP /DCS

Encadré 2 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014

Contexte et justification

L'UEMOA s'est dotée en 2009 d'un nouveau cadre harmonisé de finances publiques destiné à faciliter l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires des Etats en application de l'article 67 du Traité instituant l'UEMOA. Ce cadre comprend huit (08) directives, dont la Directive N°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Cette directive est basée sur la méthodologie du Manuel des Statistiques de Finances Publiques (MSFP 2001) du FMI et implique entre autres :

- ✓ la production d'un cadre analytique complet comprenant le TOFE Elargi, le compte de patrimoine, les situations des autres flux économiques et de trésorerie ;
- ✓ l'élargissement du champ du TOFE à toutes les unités du secteur public à savoir, l'Administration Publique d'une part (l'administration centrale budgétaire, les caisses de sécurité sociale, les administrations extrabudgétaires (EPN & ISBL) et les collectivités territoriales) et les entreprises publiques d'autre part ;
- ✓ l'enregistrement des opérations financières de l'Etat sur la base des droits et obligations constatés.

Résultats de la mise en œuvre

Au niveau institutionnel, la Directive n°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 a fait l'objet de transposition dans les textes nationaux par décret « n°2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ».

Pour l'élargissement du champ du TOFE, les unités à couvrir sont :

- ✓ l'Etat central budgétaire constitué de tous les Ministères, les Secrétariats d'Etat, et les Institutions de la République ;
- ✓ les extra budgétaires composés des Etablissements Publics Nationaux et de 11 autres unités ;
- ✓ les Institutions de prévoyance sociale composées de la CNPS, de la CGRAE et de la CNAM ;
- ✓ les administrations locales composées de collectivités, de régions et des districts autonomes ;
- ✓ les sociétés publiques.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des travaux de la mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014

| Unités institutionnelles | Etat d'exécution |
|--|--|
| Administration Centrale Budgétaire | Production du TOFE à partir des données extracomptables de 2015 à 2023. |
| Caisses de sécurités sociales | Production du TOFE de la CNPS et la CGRAE à partir des états financiers de 2015 à 2023. L'extension du champ du TOFE à la nouvelle caisse de sécurité sociale (CNAM) avec la production de leur TOFE à partir des données de 2020 et 2023. |
| Unités extrabudgétaires (EPN, ISBL, etc.) | Production du TOFE des EPN avec les données de 2015 à 2022. Le TOF de 11 autres structures identifiées comme unités extrabudgétaires est disponible avec les données de 2018 à 2023. |
| Collectivités | Production du TOFE des collectivités à partir de la Balance consolidée avec les données de 2018 à 2023. |
| Sociétés Publiques | Production à partir des états financiers de douze (12) sociétés publiques (SIR, PETROCI, AIR CÔTE D'IVOIRE, CÔTE D'IVOIRE ENERGIES, SOTRA, ADERIZ, ONECI, CONSEIL COTON ANACARDE, BNETD, PAA, CML et ANAH). |

Ainsi, le TOFE 2021, 2022 et 2023 du secteur public est disponible.

Avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest, une estimation des avantages en nature liés aux véhicules de fonction a été réalisée. La méthodologie adoptée est en attente de validation.

Perspectives

- La poursuite de l'extension du champ du TOFE aux entreprises publiques ;
- L'extension du champ du TOFE aux agences d'exécution ;
- La poursuite de l'estimation des avantages en nature liés aux logements de fonction et à l'utilisation des véhicules ;
- En ce qui concerne l'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés, des initiatives sont en cours au plan comptable.

Source : MFB/DGTCP/DCS

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2022-2028

II.3.1 Evolution de la dette publique 2022-2025

L'évolution de la dette publique est en adéquation avec la mobilisation d'importantes ressources d'emprunts pour financer les investissements publics inscrits au Plan National de Développement 2021-2025, notamment dans le secteur des infrastructures socio-économiques, de l'Energie et de l'Eau.

Le stock de la dette publique totale est passé de **24.774,4** milliards de FCFA en 2022 à **27.782,6** milliards de FCFA en 2023 avant de s'établir à **31.406,9** milliards de FCFA en 2024, soit respectivement 56,0%, 57,5% et 59,5% du PIB. En 2025, il ressortirait à **32.672,3** milliards de FCFA, soit 57,0% du PIB.

A fin décembre 2024, le stock de la dette intérieure s'élève à **11.457,7** milliards de FCFA (21,7% du PIB) contre **10.626,3** milliards de FCFA (22,0% du PIB) en 2023 et **9.705,3** milliards de FCFA (21,9% du PIB) en 2022. Cette dette comprend principalement l'encours détenu par les souscripteurs des titres de marché, la BCEAO et les banques commerciales (hors titres de marché). Ce stock ressortirait à **11.615,8** milliards de FCFA (20,3% du PIB) à fin 2025. L'augmentation de la dette intérieure est essentiellement imputable aux émissions de titres publics sur le marché régional.

Quant au stock de la dette extérieure, il s'élève à fin 2024 à **19.949,2** milliards de FCFA (37,8% du PIB) contre **17.156,3** milliards de FCFA à fin 2023 (35,5 % du PIB) et **15.069,1** milliards de FCFA (34,1% du PIB) en 2022. Le stock de la dette extérieure s'établirait à **21.056,5** milliards de FCFA à fin 2025, soit un taux de 36,7% du PIB.

L'augmentation de l'encours de la dette publique de 2023 à 2024 est tirée principalement par une sollicitation importante du marché des émissions de titres publics. Cette situation est la conséquence des importants investissements sur la période.

II.3.1.1. Stock de la dette publique 2022-2025

Tableau 10 : Évolution du stock de la dette publique de 2022 à 2025

En milliards de FCFA

| DETTE PUBLIQUE | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 Estimé |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| Stock | 24 774,4 | 27 782,6 | 31 406,9 | 32 672,3 |
| Encours | 24 774,4 | 27 782,6 | 31 406,9 | 32 672,3 |
| Arriérés | - | - | - | - |
| Dette extérieure (1) | | | | |
| Stock | 15 069,1 | 17 156,3 | 19 949,2 | 21 056,5 |
| Encours | 15 069,1 | 17 156,3 | 19 949,2 | 21 056,5 |
| Arriérés | - | - | - | - |
| Dette intérieure (2) | | | | |
| Stock | 9 705,3 | 10 626,3 | 11 457,7 | 11 615,8 |
| Encours | 9 705,3 | 10 626,3 | 11 457,7 | 11 615,8 |
| Arriérés | - | - | - | - |
| PIB nominal | 44 238,8 | 48 293,9 | 52 742,4 | 57 325,0 |
| Stock dette publique en % du PIB | 56,0% | 57,5% | 59,5% | 57,0% |

Source : MFB/DGF

Encadré 3 : Interventions sur le marché financier international

Pour rappel, les années 2014 et 2015 restent marquées par les premières interventions de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de USD (357 milliards de FCFA) et 1 milliard de USD (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et Dollars) a été effectuée avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1.141,3 milliards de FCFA.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1.115,1 milliards de FCFA).

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. Les Eurobonds à échéance 2032 et 2024 ont été rachetés à hauteur de 1.112,3 millions USD et celui de 2025 à 300 millions EUR. La transaction a permis de dégager un cash de 208 milliards de FCFA.

En 2020, une partie des Eurobonds à échéance 2032 et 2028 a été rachetée pour un montant de 486 millions de USD et celui de 2025 à 85 millions d'EUR avec une émission d'un milliard d'EUR. Cette opération a permis de dégager un cash de 309 milliards de FCFA.

La Côte d'Ivoire a procédé en février 2021 à la réouverture de ses séries Eurobonds en euro 2032 et 2048 à hauteur de 850 millions EUR, soit 557,6 milliards de FCFA. Cette opération de réouverture a permis d'allonger la maturité moyenne de la dette publique ivoirienne à des conditions de marché favorables.

Le 23 janvier 2024, la Côte d'Ivoire a émis un Eurobond de 2,6 milliards de USD swappé en EURO, marquant la réouverture des marchés obligataires internationaux pour les souverains africains depuis avril 2022. La majorité du produit des obligations a été affectée à un exercice de gestion de passif visant à améliorer le profil d'amortissement de la dette, comprenant (i) une offre publique d'achat sur deux séries d'Eurobond et (ii) le refinancement de prêts commerciaux bancaires externes.

Le 26 mars 2025, la République de Côte d'Ivoire a procédé à une émission obligataire libellée en FCFA, placée auprès d'investisseurs internationaux, pour un montant de 220 milliards de FCFA (soit environ 335 millions de EUR) contribuant à la diversification de ses sources de financement et au développement de ses marchés de capitaux domestiques. L'émission de cet instrument constitue une première en Afrique et marque une étape clé dans les efforts de la République pour développer les marchés de capitaux domestiques, et affirme, une fois de plus, le leadership de la Côte d'Ivoire en matière de sophistication et d'innovation financière dans la zone UEMOA, ainsi que sur le continent.

Cette opération complète l'émission Eurobond exécutée le mardi 25 mars, pour un montant de 1,75 milliard de dollars. Cette opération libellée en dollar a bénéficié d'un taux de 6,4% après la réalisation d'une couverture de change Euro-Dollar. Une partie du produit des obligations a été affectée à un exercice de gestion de passif visant à améliorer le profil d'amortissement de la dette, comprenant (i) une offre publique d'achat sur deux séries d'Eurobond et (ii).

Le pays a franchi un cap important en juillet 2025 en devenant le premier pays africain à émettre un Samurai Bond labelisé ESG, pour un montant de 50 milliards de yens (soit 191 milliards de FCFA). Par ailleurs, un prêt durable inédit de 433 millions d'euros (284 milliards) FCFA a été conclu en septembre 2025, premier du genre en Afrique et à l'échelle mondiale dans son format. Ce financement, structuré avec le concours de garanties croisées de la BIRD et de la MIGA (Groupe Banque mondiale), illustre l'engagement du pays pour une gestion soutenable de sa dette.

Le succès de ces opérations, renforcé par la confiance des investisseurs, confirme la solidité du profil de crédit ivoirien et consolide sa crédibilité dans un environnement international marqué par une forte volatilité.

Encadré 4 : Evolution de la notation financière et institutionnelle

La Côte d'Ivoire bénéficie d'une notation de crédit auprès des trois principales agences de notation internationales : Moody's (notation inaugurale de B1 / perspective positive obtenue en 2014) ; Fitch (notation inaugurale de B / perspective positive obtenue en 2014) et S&P (notation de BB- / perspective stable obtenue en 2021). En outre, elle a été notée au niveau institutionnel par l'OCDE et la MIGA.

Depuis l'obtention des notations de crédit inaugurales auprès des trois agences, la Côte d'Ivoire a connu une amélioration constante de sa notation de crédit, en raison notamment de progrès continus concernant (i) sa trajectoire économique, (ii) ses performances fiscales ainsi que (iii) son dispositif institutionnel et de gouvernance. Ainsi, depuis 2014, le pays a obtenu quatre rehaussements de sa notation de crédit internationale.

En ce qui concerne l'agence Fitch, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée une première fois en 2015, (de B / positive à B+ / stable), suivie d'un deuxième rehaussement à BB- / stable en 2021, qui a cristallisé une perspective positive obtenue en 2019, témoignant de la résilience de l'économie ivoirienne pendant la crise de la COVID19.

L'agence Moody's a également accordé deux rehaussements de notation à la Côte d'Ivoire : le premier, de B1 / positive à Ba3 / stable, a eu lieu en 2015. Le second a eu lieu en mars 2024, de Ba3/ positive à Ba2 / stable, positionnant la Côte d'Ivoire comme le deuxième pays d'Afrique subsaharienne le mieux noté par Moody's, derrière le Botswana et aux côtés de l'Afrique du Sud, et dans la même catégorie de notation que des pays tels que le Brésil et le Vietnam. Cette note a été reconduite à la faveur de la revue de mars 2025.

Cette décision, qui matérialise une perspective positive octroyée en juillet 2022, reflète l'appréciation par Moody's des excellents progrès réalisés par la Côte d'Ivoire au cours de la dernière décennie sur les plans économique, politique et social, ainsi que la très forte confiance de l'agence dans l'agenda de réformes du Gouvernement à court et moyen terme.

Ces fondamentaux solides contribuent à faire de la Côte d'Ivoire l'un des pays les mieux notés d'Afrique subsaharienne. A ce jour, la Côte d'Ivoire est notée Ba2 / perspective stable par Moody's, BB / perspective stable par S&P, et BB- / perspective stable par Fitch.

Par ailleurs, au niveau institutionnel, l'OCDE a rehaussé la classification annuelle risque pays de la Côte d'Ivoire, la faisant passer de 6 à 5 sur une échelle de 7. Cette notation vise à rendre compte du risque estimé des pays et à normaliser le niveau de prime de risque applicable par les Agences de Crédit Export (ECA) des Etats membres de l'OCDE. En outre, la note de la Côte d'Ivoire a été relevée de B+ à BB- selon l'échelle de notation interne de la MIGA, reflétant les améliorations en matière de gouvernance. Cette mise à niveau rend ainsi le pays éligible aux produits de non-respect d'une obligation financière souveraine de la MIGA, augmentant ainsi la gamme d'options de structuration disponibles.

II.3.1.2. Service de la dette publique 2022-2025

En 2022, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **3.225,2** milliards de FCFA, dont **1.318,0** milliards de FCFA concernant la dette extérieure incluant **199,7** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure s'est établi à **1.907,2** milliards de FCFA dont **1.681,8** milliards de FCFA de titres publics.

En 2023, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **3.879,1** milliards de FCFA, dont **1.755,5** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,7** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure ressort à **2.123,6** milliards de FCFA dont **1.890,1** milliards de FCFA de titres publics.

En 2024, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **5.405,8** milliards de FCFA, dont **2.558,9** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,8** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure ressort à **2.846,9** milliards de FCFA dont **2.455,5** milliards de FCFA de titres publics.

En 2025, le service prévisionnel s'élève à **6.465,2** milliards de FCFA, dont **2.729,9** milliards de FCFA de dette extérieure et **3.735,3** milliards de FCFA de dette intérieure.

Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2022-2025

En milliards de FCFA

| RUBRIQUE | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Service dette totale | 3 225,2 | 3 879,1 | 5 405,8 | 6 465,2 |
| Service Dette Extérieure | 1 318,0 | 1 755,5 | 2 558,9 | 2 729,9 |
| Service Dette Intérieure | 1 907,2 | 2 123,6 | 2 846,9 | 3 735,3 |

Source : MFB/DGF

II.3.1.3 Plan de financement 2022-2025

Le plan de financement annuel de 2022, en particulier, proposait une mobilisation suivant la proportion d'environ 49-51 de ressources extérieures et intérieures. L'évaluation à fin 2022 de ce plan indique un niveau de décaissement total de 5.276,4 milliards de FCFA. Les ressources intérieures se sont établies à 2.678,4 milliards de FCFA et les ressources extérieures à 2.598,0 milliards de FCFA. Ainsi, la structure des financements reste dans les proportions 49-51 de ressources extérieures et intérieures.

Le plan de financement annuel 2023 proposait une mobilisation des ressources extérieures à hauteur de 55% et une mobilisation des ressources intérieures à hauteur de 45%. Les ressources intérieures se situent à 2.244,7 milliards de FCFA et les ressources extérieures se situent à 2.399,9 milliards de FCFA. Ainsi, à fin 2023, la structure des mobilisations présente 52% de ressources extérieures et 48% de ressources intérieures.

Le plan de financement annuel 2024 proposait une mobilisation des ressources extérieures à hauteur de 52% et une mobilisation des ressources intérieures à hauteur de 48%. Les ressources intérieures se situent à 2.742,8 milliards de FCFA et les ressources extérieures se situent à 3.606,2 milliards de FCFA. Ainsi, à fin 2024, la structure des mobilisations présente 57% de ressources extérieures et 43% de ressources intérieures en lien avec le durcissement des conditions de marché observé.

En 2025, le plan de financement global pour l'Administration Centrale prévoit un financement de 5.965,7 milliards de FCFA, soit 2.797,0 milliards de FCFA (46%) de dette extérieure et 3.168,7 milliards de FCFA de dette intérieure (53%). La politique de l'Etat vise à privilégier les financements qui contribuerait à réduire le risque de refinancement de la dette intérieure, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2022-2025

En milliards FCFA

| RUBRIQUE | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Décaissement total | 5 276,4 | 4 644,6 | 6 349,0 | 5 965,7 |
| Décaissements extérieurs | 2 598,0 | 2 399,9 | 3 606,2 | 2 797,0 |
| Emprunts-projets | 1 433,0 | 1 421,2 | 1 010,1 | 1 338,1 |
| Emprunts-programmes | 542,3 | 978,7 | 1 143,5 | 1 056,0 |
| Autres financements en devises | 622,7 | 0,0 | 1 452,6 | 402,9 |
| Décaissements intérieurs | 2 678,4 | 2 244,7 | 2 742,8 | 3 168,7 |

Source : MFB/DGF

II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2026-2028

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État à moindre coût, tout en maintenant les risques à des niveaux acceptables et de respecter ses obligations de paiement à court, moyen et long terme. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes) et les emprunts libellés en Euro en raison de la parité fixe avec le franc CFA.

II.3.3 Evolution de la dette publique 2026-2028

II.3.3.1. Stock de la dette publique 2026-2028

Le stock de la dette publique est projeté à **34.879,9** milliards de FCFA en 2026, à **37.277,1** milliards de FCFA en 2027 et à **39.786,0** milliards de FCFA en 2028, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,8%. Cette évolution résulte des nouveaux emprunts à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

Tableau 13 : Evolution du stock de la dette publique de 2026 à 2028 (y/c nouveaux décaissements)

| Encours | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Dette publique | 34 879,9 | 37 277,1 | 39 786,0 |
| Dette extérieure | 22 548,4 | 23 199,8 | 24 149,9 |
| Dette intérieure | 12 331,5 | 14 077,3 | 15 636,1 |
| Stock dette publique en % du PIB | 55,9% | 54,9% | 54,1% |

Source : MFB /DGF

II.3.3.1. Service de la dette publique 2026-2028

Le service de la dette totale est attendu à **6.674,1** milliards de FCFA en 2026 et baisserait pour ressortir à **6.731,6** milliards de FCFA en 2028 en raison principalement de l'opération de gestion de passifs réalisée dans le cadre de la gestion active de la dette. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

Tableau 14 : Evolution du service de la dette publique de 2026 à 2028

| | <i>En milliards de FCFA</i> | | |
|--|-----------------------------|-------------|-------------|
| | 2026 | 2027 | 2028 |
| Service de la dette publique | | | |
| Total du service de la dette publique | 6 674,1 | 6 533,7 | 6 731,6 |
| Intérieure | 4 278,8 | 3 860,0 | 3 742,7 |
| <i>dont Remboursement de titres publics</i> | 3 909,7 | 3 437,8 | 3 370,7 |
| Extérieure | 2 395,4 | 2 673,8 | 2 988,9 |
| <i>dont Club de Paris (C2D)</i> | 74,4 | 74,4 | 0,0 |
| <i>Eurobonds</i> | 616,3 | 642,9 | 1 072,9 |

Source : MFB /DGF

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2026 à 2028

| | <i>En milliards de FCFA</i> |
|---------------|---|
| Années | Montant indicatif des titres à émettre |
| 2026 | 4 942,3 |
| 2027 | 2 939,2 |
| 2028 | 3 342,3 |

Source : MFB/DGF

Encadré 5 : Interventions sur le marché régional

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a maintenu inchangés les principaux taux directeurs entre le 16 décembre 2023 et le 4 juin 2025. Durant cette période, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité est resté fixé à 3,5 %, tandis que le taux du guichet de prêt marginal s'est établi à 5,5 %. Cependant, à l'issue de sa réunion du 4 juin 2025, le CPM a décidé d'assouplir sa politique en abaissant de 25 points de base les deux taux directeurs. Ainsi, le taux minimum de soumission est passé à 3,25 %, et le taux du guichet de prêt marginal à 5,25 %.

L'on note l'importance du marché financier régional pour le financement de notre économie. Toutefois, des efforts sont à fournir pour dynamiser davantage le marché régional des capitaux et en accroître la profondeur. Aujourd'hui, l'objectif du Gouvernement est d'élargir la base d'investisseurs locaux notamment avec les caisses de retraite et les compagnies d'assurance pouvant investir sur des maturités longues. Par ailleurs, le Gouvernement s'attèle à attirer des investisseurs internationaux sur ce marché à travers des obligations thématiques. En effet, l'ancrage monétaire, la stabilité macroéconomique et la qualité des fondamentaux de la Côte d'Ivoire sont autant d'arguments en faveur d'une participation accrue d'investisseurs internationaux.

Encadré 6 : Analyse de viabilité de la dette de la Côte d'Ivoire

L'État de Côte d'Ivoire s'est inscrit, ces dix dernières années, dans l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers l'élaboration de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) et des risques de portefeuille en général associée à une gestion de passif.

La récente Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) a été réalisée, après une opération de Liability Management (LM) du portefeuille de la dette, à fin 2024, grâce à une mobilisation d'Eurobond, démontrant la performance économique et la qualité de la signature de l'Etat auprès des investisseurs. L'opération de LM a permis de reprofiler le service de la dette, notamment en rallongeant la maturité moyenne et en réduisant le coût moyen du portefeuille de la dette.

En outre, il ressort de l'AVD, sur la base de l'encours de dette, à fin 2024, de 31 406,9 milliards, soit 59,5% du PIB et des projections macroéconomiques et budgétaires à moyen et long terme ainsi qu'une stratégie d'endettement que le risque de surendettement reste modéré aussi bien sur la dette extérieure, que sur la dette publique totale sur la période 2025-2044. Ces résultats demeurent conformes aux conclusions du FMI.

II.4 PERFORMANCE EN MATIERE DE CONVERGENCE 2022-2028

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

Cependant, dans un contexte de crise sanitaire mondiale, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunie en sa session extraordinaire en visioconférence le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance. Toutefois, la Commission a engagé des réflexions sur le bilan de l'exercice de la surveillance multilatérale pour en tirer les enseignements nécessaires et proposer un nouveau cadre pour cet exercice. En attendant ce nouveau cadre et en vue de poursuivre l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, en sa session du 26 juin 2020, a recommandé aux Etats membres de transmettre à la Commission un rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (sur cinq (05) ans) au plus tard le 31 octobre de chaque année.

S'agissant de la CEDEAO, après avoir exempté les Etats membres du respect des critères de Convergence macroéconomique au cours de l'année 2021, lors de sa 59^{ème} session ordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé d'adopter un nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres dont la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1^{er} janvier 2027. Ainsi, un Programme Pluriannuel de Convergence a été élaboré par chaque Etat membre couvrant la période 2021-2026. Ce programme a fait l'objet d'actualisation en 2024 pour couvrir la période 2025-2029.

En conséquence, une évaluation de la performance de la Côte d'Ivoire en termes de respect des critères de convergence est présentée ci-après.

II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2022-2028

II.4.1.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2022-2025

Le profil de convergence s'est amélioré sur la période 2022-2025. En effet, sur cette période, le critère relatif au déficit budgétaire est passé de 6,7% en 2022 à 5,2% en 2023 puis à 4,0% en 2024. Il serait de 3,0% en 2025 en phase avec la norme communautaire. Le critère relatif à l'inflation a, quant à lui, été respecté, sur la période sous-revue. Les autres critères de premier rang comme de second rang ont été respectés.

Les performances de la Côte d'Ivoire en matière de convergence sur la période 2022-2025 se présentent comme ci-dessous :

➤ Critères de premier rang

- **le ratio du déficit budgétaire global, dont compris, rapporté au PIB nominal** : ce critère n'a pas été respecté de 2022 à 2024 ressortant à 6,7% en 2022, à 5,2% en 2023 et 4,0% du PIB nominal en 2024 en lien avec l'impact des différentes crises internationales sur l'économie (la crise Russo-ukrainienne et la crise sécuritaire dans le sahel) qui ont affecté négativement la mobilisation des recettes fiscales d'une part, et d'autre part, une hausse des dépenses. Le critère est toutefois respecté en 2025 avec un déficit de 3,0% du PIB nominal.
- **le taux d'inflation annuel moyen** : l'inflation a connu une baisse régulière en dessous du seuil communautaire de 5%. En effet, elle est passée de 5,2% en 2022 à 1,0% en 2025.
- **le financement du déficit budgétaire par la banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente** : les pays de l'UEMOA dont la Côte d'Ivoire n'ont plus recours à la Banque Centrale (BCEAO) pour le financement de leur déficit budgétaire depuis 2002. Ce critère est donc respecté sur la période.
- **les réserves extérieures brutes en mois d'importation** : quoiqu'en baisse, les réserves extérieures brutes couvrirraient plus de trois (03) mois d'importations. En effet, elles sont passées de 4,1 mois en 2022 à 4,6 mois en 2024 et 4,7 mois en 2025.

➤ Critères de second rang

- **le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** : sur la période 2022-2025, il s'est affiché en moyenne à 57,5% du PIB, en liaison avec les bonnes performances économiques enregistrées par la Côte d'Ivoire depuis ces dernières années et la bonne mise en œuvre de la stratégie d'endettement. Il est projeté à 57,0% en 2025. Cette hausse s'explique par le recours aux marchés financier régional et international pour le financement des investissements et du plan de soutien à l'économie affectée par les différentes crises.
- **la stabilité du taux de change nominal** : la variation du taux de change du Franc CFA par rapport à l'Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) reste contenue sur la période 2022-2025. Le taux est passé de -5,3% en 2022 à 3,0% en 2023 et à 0,0% en 2024. Il devrait rester à 0,0% à fin 2025.

II.4.1.2 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2026-2028

En ce qui concerne la période 2026-2028, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaît une amélioration progressive. Par critère, la performance sur la période se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

- **Déficit budgétaire dont compris, rapporté au PIB nominal** : sur la période 2026-2028, le déficit budgétaire global, dont compris, rapporté au PIB nominal se stabiliserait à 3,0% du PIB nominal. Cette évolution s'expliquerait par une amélioration de la mobilisation des recettes et une maîtrise de l'évolution des dépenses notamment les dépenses de personnel. Le déficit budgétaire global (dont compris) rapporté au PIB nominal serait ainsi conforme à la norme communautaire sur la période.
- **Taux d'inflation annuel moyen** : l'inflation évoluerait en dessous de la norme communautaire de 5% sur la période 2026-2028. En effet, elle passerait de 1,5% en 2026 à 2,0% en 2027 et 2028. Cette évolution est en lien avec l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, un meilleur approvisionnement des marchés et la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.
- **Réserves extérieures brutes en mois d'importations** : les réserves extérieures brutes couvriraient plus de trois (03) mois d'importations sur la période 2026-2028.
- **Financement du déficit budgétaire par la banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente** : les pays de l'UEMOA, dont la Côte d'Ivoire, n'ont plus recours à la banque centrale (BCEAO) pour le financement de leur déficit budgétaire. Ainsi sur la période 2026-2028, il n'est pas prévu de recours à la BCEAO pour le financement des déficits. Ce critère serait par conséquent respecté.

➤ Critères de second rang

- **Ratio de l'encours de la dette publique sur PIB nominal** : sur la période 2026-2028, le ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal se situerait, chaque année, en dessous du seuil communautaire de 70%. En effet, ce critère serait en moyenne de 55,0% sur la période. Ce critère serait donc respecté.
- **Variation du taux de change nominal** : le taux de change devrait être stable sur la période 2026-2028 notamment du fait de la parité fixe du FCFA avec l'Euro.

En somme, tous les critères de premier et de second rang sont respectés sur la période 2026-2028.

Tableau 16 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2022 à 2028

| Critères | Norme | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Critères de premier rang</i> | | | | | | | | |
| Ratio du déficit budgétaire dont compris/PIB Nominal (en %) | ≤ 3 | 6,7 | 5,2 | 4,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %) | ≤ 5% | 5,2 | 4,4 | 3,5 | 1,0 | 1,5 | 2,0 | 2,0 |
| Réserves extérieures brutes en mois d'importations | ≥ 3 mois d'importation | 4,1 | 3,5 | 4,6 | 4,7 | 4,7 | 4,7 | 4,7 |
| Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en %) | ≤ 10% des recettes fiscales de l'année précédente | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Nombre de critère de premier rang respectés | 02 | 03 | 03 | 04 | 04 | 04 | 04 | 04 |
| <i>Critères de second rang</i> | | | | | | | | |
| Ratio Dette/PIB (en %) | ≤ 70 | 56,0 | 57,5 | 59,5 | 57,0 | 55,9 | 54,9 | 54,1 |
| Variation du taux de change nominal³ | +/- 10% | -5,3 | 3,0 | 0,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Nombre de critères de second rang respectés | 02 | 02 | 02 | 02 | 02 | 02 | 02 | 02 |
| Nombre total de critères respectés | 4/6 | 5/6 | 5/6 | 6/6 | 6/6 | 6/6 | 6/6 | 6/6 |

Source : MEPD/DGE

³ Le taux de change devrait être stable sur l'ensemble de la période 2022-2026 notamment du fait de la fixité du FCFA avec l'Euro

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2022-2028

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA se poursuivent malgré l'impact de la crise russo-ukrainienne et de la guerre commerciale sur les objectifs de convergence régionale.

II.4.2.1 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2022-2025

La situation de convergence de la Côte d'Ivoire sur la période 2022-2025 se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%, est ressorti à -6,7% en 2022. Le critère poursuit ainsi son amélioration amorcée en 2023 (-5,2%) pour s'afficher à -4,0% du PIB nominal en 2024. Il devrait atteindre -3,0% du PIB nominal en 2025.

Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 5,2% en 2022, 4,4% en 2023 et à 3,5% en 2024 au-delà du seuil communautaire de 3%. En 2025, le taux d'inflation ressortirait à 1,0% respectant ainsi la norme communautaire.

L'encours de la dette publique totale en pourcentage du PIB nominal a évolué en dessous du seuil communautaire de 70% sur toute la période 2022-2025.

En définitive, sur la période 2022-2025, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaît une amélioration et seront tous conformes aux normes à partir de 2025.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est affiché à 35,7% en 2022 au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Il s'est ensuite amélioré pour passer de 34,5% en 2023 et à 32,5% en 2024, respectant la norme communautaire. Ce ratio se situerait à 29,6% en 2025.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% minimum est en constante amélioration, est ressorti à 12,7% en 2022, 13,5% en 2023 et à 13,8% en 2024. Il devrait atteindre 15,0% en 2025.

II.4.2.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2026-2028

Selon les projections sur la période 2026-2028, la situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente comme suit :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal se stabiliserait à -3% conformément à la norme communautaire (supérieur ou égal à -3%).

Le taux d'inflation annuel moyen serait conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2026-2028, après la forte tension inflationniste observée sur la période récente. Il ressortirait à 1,5% en 2026, à 2,0% en 2027 et 2028.

Le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB se maintiendrait en deçà du seuil communautaire de 70%. En effet, il passerait de 55,9% en 2026 à 54,9% en 2027 puis à 54,1% en 2028, en lien avec la mise en œuvre de la stratégie d'endettement.

➤ Critères de second rang

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales devrait être conforme à la norme communautaire fixée à 35% maximum sur la période 2026-2028. En effet, il connaît une tendance baissière sur la période, passant de 29,2% en 2026 à 27,6% en 2027 puis à 26,2% en 2028.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% devrait s'améliorer progressivement sur la période 2026-2028 passant de 15,7% en 2026 à 16,4% en 2027 et à 17,0% en 2028.

Tableau 17 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2022 à 2028

| Critères | Normes | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <i>Critères de 1er rang</i> | | | | | | | | |
| Solde budgétaire global (dons compris) /PIB nominal (en %) | ≥- 3 | -6,7 | -5,2 | -4,0 | -3,0 | -3,0 | -3,0 | -3,0 |
| Taux d'inflation annuel moyen (en %) | ≤ 3 | 5,2 | 4,4 | 3,5 | 1,0 | 1,5 | 2,0 | 2,0 |
| Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en%) | ≤ 70 | 56,0 | 57,5 | 59,5 | 57,0 | 55,9 | 54,9 | 54,1 |
| Nombre de critères de premier rang respectés | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| <i>Critères de 2nd rang</i> | | | | | | | | |
| Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %) | ≤ 35 | 35,7 | 34,5 | 32,5 | 29,6 | 29,2 | 27,6 | 26,2 |
| Taux de pression fiscale (en %) | ≥ 20 | 12,7 | 13,5 | 13,8 | 15,0 | 15,7 | 16,4 | 17,0 |
| Nombre de critères de second rang respectés | 0 | 1 |
| Nombre total de critères respectés | 1 | 2 | 2 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |

Source : MEPD/DGE

En définitive, la situation de la Côte d'Ivoire en matière de convergence selon les critères de l'UEMOA s'est améliorée depuis l'année 2022.

Au niveau des critères de premier rang, le déficit budgétaire connaît une tendance baissière et sera respecté à partir de 2025. Quant au taux d'inflation, il passera sous la barre de 3% à partir de 2025. Le critère relatif à l'encours de la dette serait satisfait sur toute la période.

III- SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

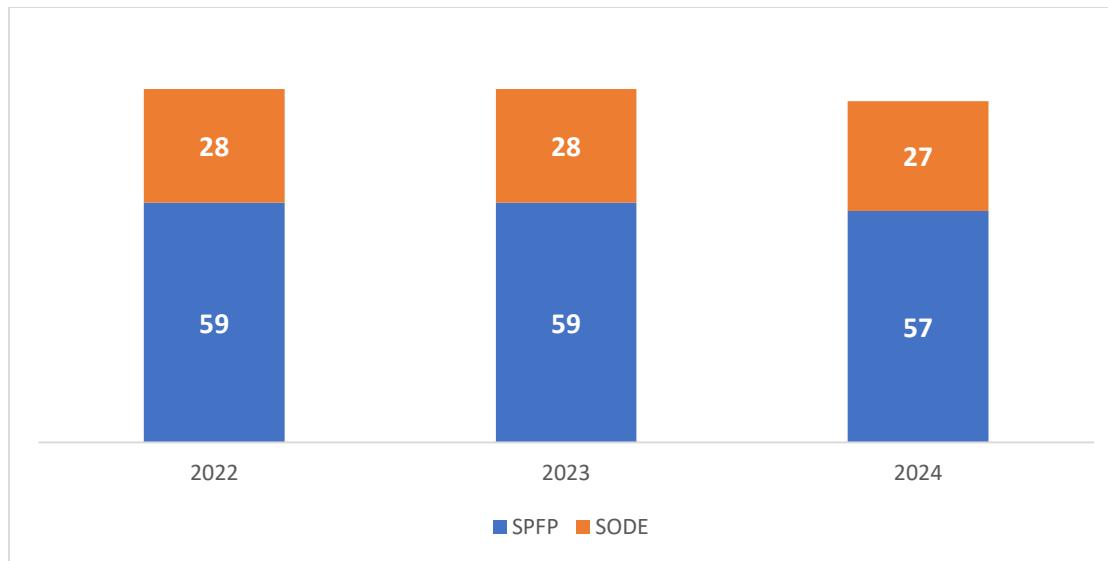
III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2022-2024

Le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire est constitué de quatre-vingt-sept (87) entreprises au 31 décembre 2024 tout comme en 2023. Il comprend quarante-neuf (49) entreprises publiques [vingt-sept (27) Sociétés d'Etat, dix-huit (18) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire, quatre (4) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire Contrôlées par l'Etat] et trente-huit (38) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire. L'année 2024 a vu la dissolution de l'INS, le retrait d'EDIPRESSE⁴ et la liquidation de la SONITRA du portefeuille de l'Etat avec la création de trois sociétés minières (3G MINING, IVOIRE COLTAN et K1 MINING).

De 2022 à 2024, le portefeuille de l'Etat a globalement enregistré la sortie de huit (08) sociétés, à savoir, Société ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (2022), Société de Développement Touristique de la Région des Lacs (2022), Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (2022), Société des Palaces de Cocody (2022), Banque Populaire de Côte d'Ivoire (2023), l'Institut National de la Statistique (2024), , Société Nationale Ivoirienne de Travaux (2024) et Edipresse (2024). Dans le même temps treize (13) sociétés ont fait leur entrée dans le portefeuille de l'Etat, à savoir, l'Agence Nationale de l'Habitat (2022), Perseus Mining Fimbiasso (2022), Roxgold Sango (2022), Société des Mines de la Lobo (2022), Société des Mines de Lafigué (2022), Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (2022), Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (2022), Côte d'Ivoire PME (2022), Société de Garantie des crédits aux PME (2022), Société Ivoirienne de Transformation Agricole (2023), 3G MINING (2024), IVOIRE COLTAN (2024) et K1 MINING (2024).

⁴ La société EDIPRESSE est de type SARL et de ce fait ne devrait pas être comptée au nombre des sociétés du portefeuille de l'Etat qui par nature doivent être de type Société Anonyme.

Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de sociétés de 2022 à 2024



Source : DGPE

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2022 à 2024

Le montant du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat s'élève à 701,8 milliards de FCFA en 2024, contre 739,2 milliards de FCFA en 2023 et 759,3 milliards de FCFA en 2022.

La quote-part de l'Etat dans ce capital s'élève à 498,1 milliards de FCFA, soit un niveau moyen de participation financière publique de 71% à fin 2024, contre 539,9 milliards de FCFA (participation financière moyenne de 73%) en 2023 et 569,5 milliards de FCFA en 2022 (participation financière moyenne de 75%).

III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques

L'analyse financière présentée dans cette section porte sur l'effectif de quarante-sept (47) entreprises publiques (Sociétés d'Etat, Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire et Sociétés Contrôlées). Elle sera axée sur le chiffre d'affaires et le résultat net.

III.1.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques à fin 2024 s'élève à **4.654,6** milliards de FCFA contre **4.424,5** milliards de FCFA en 2023, soit une hausse de 5,2%. Cette progression par rapport aux résultats de fin 2023 est essentiellement attribuable à l'amélioration des performances commerciales des sociétés PETROCI HOLDING (+71,6 milliards FCFA), LONACI (+60,9 milliards FCFA), AIR CI (+15,4 milliards FCFA) et BNI (+13 milliards FCFA).

Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 est dominé par les entreprises du secteur « hydrocarbures » (environ **3.139,5** milliards de FCFA) qui cumulent 67% du chiffre d'affaires global des entreprises publiques du fait du volume d'activités de la SIR et de PETROCI HOLDNIG.

III.1.3.2 Résultat net

Le résultat net qui découle de l'activité des entreprises publiques à fin 2024 ressort excédentaire de **243,4** milliards de FCFA. Ce résultat net est en baisse de 5,4% comparativement à l'exercice précédent dont l'excédent était de **257,5** milliards de FCFA. Cette baisse est imputable en grande partie aux performances de la SIR dont la marge de raffinage a enregistré un repli (10,8 USD le baril en 2023 contre 7,7 USD le baril en 2024) avec l'atténuation des effets des tensions géopolitiques au Moyen-Orient et du conflit russe-ukrainien sur le cours du baril.

Les sociétés d'Etat ont réalisé un résultat net cumulé estimé à 116,8 milliards de FCFA, en hausse de 1,7% en glissement annuel (114,8 milliards de FCFA en 2023). Ce résultat net est porté principalement par les bonnes performances des sociétés PAA (35,7 milliards de FCFA), PETROCI HOLDING (32,4 milliards de FCFA), GUCE CI (20,9 milliards de FCFA) et CI-ENERGIES (10,1 milliards de FCFA).

Les sociétés à participation financière publique majoritaire affichent également un excédent de 73,5 milliards de FCFA, en hausse de 90,4% par rapport à l'exercice précédent (38,6 milliards de FCFA en 2023). Ce résultat est propulsé par les bonnes performances des sociétés BNI (38,9 milliards de FCFA), LONACI (18,3 milliards de FCFA) et LBTP (5,7 milliards de FCFA).

Les sociétés à participation financière publique minoritaires contrôlés par l'Etat, quant à elles, cumulent 53,1 milliards de FCFA de bénéfice contre 104,0 milliards de FCFA en 2023. Bien qu'en repli par rapport à 2023, le résultat net réalisé par les sociétés de ce segment demeure satisfaisant.

D'une manière générale, le résultat net, tout comme le chiffre d'affaires du portefeuille des entreprises publiques, est dominé par le secteur « Hydrocarbures » qui affiche un bénéfice de 85,3 milliards de FCFA en 2024, soit 35,0% de l'excédent global dégagé par les entreprises publiques.

Tableau 18 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques

En milliards de FCFA

| Secteurs | Chiffre d'affaires | | | | Résultat net | | | |
|-------------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | 2024 est. | 2025 Prev. | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 Prev. |
| Agriculture et agro-industrie | 23,7 | 23,8 | 28,9 | 34,9 | 0,1 | -7,6 | 1,3 | 0,7 |
| Autres services | 477,1 | 569,2 | 634,3 | 746,4 | 21,4 | 9,7 | 23,4 | 20,5 |
| Bâtiment & Infrastructures | 30,1 | 30,8 | 31,7 | 37,1 | 1,3 | 4,2 | 4,0 | 5,8 |
| Eau et assainissement | 8,2 | 11,2 | 7,4 | 7,2 | 0,2 | 0,5 | 0,0 | 0,4 |
| Électricité | 50,7 | 54,4 | 63,3 | 70,5 | 5,5 | 7,4 | 10,1 | 2,9 |
| Finance | 87,8 | 106,1 | 123,1 | 136,2 | 18,7 | 38,5 | 43,2 | 50,8 |
| Hydrocarbures | 3 209,0 | 3 063,4 | 3 139,5 | 2 911,7 | 128,8 | 122,5 | 85,3 | 51,2 |
| Média | 16,7 | 16,0 | 20,2 | 20,8 | -1,5 | -1,4 | 0,7 | 2,2 |
| Mines | 22,5 | 16,3 | 23,1 | 32,9 | 2,1 | 3,5 | 8,0 | 5,6 |
| Technologie, Télécom et Poste | 82,8 | 96,8 | 100,4 | 108,5 | 19,2 | 31,6 | 21,3 | 33,4 |
| Tourisme et Hôtellerie | 0,0 | 32,2 | 35,2 | 31,1 | 0,0 | 0,3 | 0,6 | 0,7 |
| Transports | 365,3 | 404,4 | 447,8 | 543,3 | 34,6 | 48,2 | 45,4 | 35,4 |
| Total général | 4 373,9 | 4 424,5 | 4 654,6 | 4 680,6 | 230,4 | 257,5 | 243,4 | 209,4 |

Source : DGPE⁵

En 2025, le chiffre d'affaires cumulé des entreprises publiques se situerait à 4 680,6 milliards de FCFA avec un résultat net prévisionnel de 209,4 milliards de FCFA dominé par les sociétés des secteurs Hydrocarbures (24,4%), Finance (24,2%), Transports (16,9%), et Technologie, Télécom et Poste (15,9%).

En vue de soutenir l'équilibre financier des entreprises publiques au regard de leur mission de service public, l'Etat leur apporte un concours financier sous la forme de subvention.

⁵ Situation provisoire des entreprises à fin 2024, hors entreprises dont les données requises n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport, à savoir, (i) ADCI (Agence pour le Développement et la Compétitivité des Industries de Côte d'Ivoire), (ii) SONITRA (Société Nationale Ivoirienne de Travaux).

III.1.4 Subventions⁶ de l'Etat de 2022 à 2025

Au titre de l'exercice 2024, le montant total des subventions de l'Etat notifié aux entreprises publiques est estimé à 253,9 milliards de FCFA contre 240,1 milliards de FCFA alloués en 2022. Ce niveau de subventions est estimé, en 2025 à 64,3 milliards de FCFA.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation : 65,9 milliards de FCFA en 2024 contre 76,2 milliards de FCFA en 2023 et 73,9 milliards de FCFA en 2022 ;
- subventions d'investissement : 187,9 milliards de FCFA en 2024 contre 119,6 milliards de FCFA en 2023 et 166,2⁷ milliards de FCFA en 2022.

Tableau 19 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2022 à 2025

| TYPE DE SUBVENTION | <i>En milliards de FCFA</i> | | | |
|--------------------|-----------------------------|----------------|--------------|--------------|
| | 2022 (réalisé) | 2023 (réalisé) | 2024 (not.) | 2025 (prev.) |
| Exploitation | 73,9 | 76,2 | 65,9 | 59,9 |
| Investissement | 166,2 | 119,6 | 187,9 | 4,3 |
| Total | 240,1 | 195,8 | 253,9 | 64,3 |

Source : DGBF, DGPE

Pour l'exercice 2025, le montant des subventions attendues par les entreprises publiques s'élève à 64,3 milliards de FCFA dont 59,9 milliards FCFA de subventions d'exploitations.

Outre les appuis accordés par l'Etat et les excédents de trésorerie des exercices antérieurs, les entreprises publiques ont recours à l'endettement pour la mise en œuvre des projets et des investissements prévus dans leurs plans stratégiques.

⁶ Subventions inscrites au budget de l'Etat

⁷ Le niveau de subvention d'investissement en 2023 s'explique principalement par la société FER dont la suspension de la TSU en avril 2022 (en réponse aux effets de la crise ukrainienne sur le prix des produits pétroliers) avait été compensée par un niveau exceptionnel de subvention d'investissement.

III.1.5 Endettement des entreprises publiques

III.1.5.1 Situation de la dette au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le stock de la dette financière des entreprises publiques est estimé à **2.678** milliards de FCFA contre **2.754** milliards de FCFA en 2023 et **2.676** milliards de FCFA en 2022.

D'une manière générale, la quasi-totalité (94%) du stock de la dette des entreprises publiques est née des emprunts levés pour le financement de projets d'investissements, notamment, dans le secteur de l'électricité, l'extension du port d'Abidjan et le soutien à Air CI dans le cadre du programme de renforcement de la flotte.

En outre, l'endettement des entreprises publiques revêt trois formes, à savoir : (i) les dettes contractées par l'Etat et rétrocédées aux entreprises publiques, (ii) les dettes contractées avec la garantie de l'Etat et (iii) les dettes directes des entreprises publiques.

Le montant des dettes rétrocédées par l'Etat aux entreprises publiques s'élève à **1.808,3** milliards de FCFA, contre **1.859** milliards de FCFA en 2023 et **1.721** milliards de FCFA en 2022.

Quant à la dette garantie par l'Etat, elle se répartit entre CI-ENERGIES (61,1%), SIR (33,7%), ANSUT (4,2%) et AIR CI (1,0%) pour un stock de 301,4 milliards de FCFA à fin 2024, contre 391,5 milliards de FCFA à fin 2023 et 468,7 milliards de FCFA en 2022. La baisse du stock de la dette garantie de 2023 à 2024 s'explique par les remboursements réalisés au cours de la période.

Enfin, concernant la dette directe des entreprises publiques, elle présente un stock de 568 milliards de FCFA à fin 2024, réparti entre vingt-et-un (21) entreprises publiques. Au nombre des sociétés enregistrant les stocks les plus importants, comparativement au stock global de la dette directe des entreprises publiques, on compte le FER (36%), CI-ENERGIES (22%) et la BNI (14%).

III.1.5.2 Viabilité de la dette des entreprises publiques

En vue d'encadrer l'endettement des entreprises publiques et d'en assurer le suivi, le Ministre en charge du Portefeuille de l'Etat a signé l'arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat. Ce dispositif a été renforcé notamment, au travers de (i) la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maîtrise de la dette des entreprises publiques et (ii) la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat.

A ce titre, CI-ENERGIES a fait l'objet d'une attention particulière dans les travaux d'analyse de la viabilité de la dette dans la mesure où elle demeure l'entreprise publique ayant le stock de dette le plus important du portefeuille. Ces travaux ont également été étendus aux sociétés PAA, FER, SIR, AIR CI, ANSUT et SOGEDI pour assurer leur capacité à faire face à leurs engagements financiers à court, moyen et long terme.

Au niveau de la société CI-ENERGIES, l'analyse de la viabilité de son endettement a mis en exergue des efforts d'adéquation à déployer entre ses ressources et ses obligations financières. Eu égard à cette situation, un certain nombre de mesures ont été identifiées à la suite des séances de travail avec la tutelle technique et ladite société notamment, la déclinaison de programmes prioritaires et le recours à l'Etat pour porter directement une partie des investissements dans le réseau électrique.

En ce qui concerne les sociétés FER, SIR, AIR CI, ANSUT et SOGEDI, l'analyse de la viabilité de leurs dettes a montré que le risque de défaut est moindre. En effet, des dispositions ont été prises par lesdites sociétés pour mitiger les risques d'impayés.

Quant au PAA, l'analyse de la viabilité de son endettement a fait ressortir un accroissement des risques financiers à moyen terme (entre 2027 et 2033), du fait d'une augmentation du service de la dette, liée à la fin du différé de sa principale ligne de dette. Toutefois, le maintien du rythme de croissance du chiffre d'affaires de la société, enregistré ces quatre derniers exercices, permettrait de générer des ressources suffisantes pour mitiger ce risque.

Ainsi, un suivi continu est opéré en la matière en vue d'une détection précoce des risques de défaut et le renforcement du dispositif de suivi des performances par la déclinaison d'objectifs spécifiques notamment par le processus de contractualisation entre les entreprises publiques et l'Etat.

III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l'Etat

Les contrats de performance permettent de définir des objectifs de performance opérationnels, techniques, économiques et financiers à atteindre par les entreprises publiques, à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans. Pour rappel, la Communication en Conseil des Ministres relative à la mise en œuvre de contrats de performance (COP) entre l'Etat et les entreprises publiques a été adoptée le 15 juin 2016 et celle se rapportant à leur généralisation, le 9 janvier 2019.

Le processus de contractualisation entre l'Etat et les entreprises publiques a permis, de 2017 à 2024, la signature de trente-six (36) COP sur un périmètre cible de quarante-quatre (44) sociétés, y compris six⁸ sociétés nouvellement créées pour lesquelles le processus de contractualisation n'a pas encore démarré. Ainsi, le taux de réalisation à fin 2024 se fixe à 82% et les entreprises dotées d'un COP sont les suivantes : ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT, RTI, BNEDT, AGEROUTE, SOTRA, I2T, PETROCI, SIR, LBTP, BNI, AIGF, PASP, LONACI, ANADER, INIE, SIPF, CI ENGINEERING, FODI, SNDI, OIC, CNRA, POSTE CI, IDT, FER, GUCE-CI, SODEMI, CML, BHCI, SNPECI, GESTOCI.

Enfin, cinq (5) contrats dits de seconde génération sont en cours de signature. Les sociétés concernées sont les suivantes : ONAD, ONEP, AGEROUTE, SOTRA et ANSUT.

La signature des COP a contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations dans plusieurs secteurs. Dans le domaine du Transport par exemple, elle a facilité l'acquisition de 2 000 autobus et 20 bateaux-bus neufs par la SOTRA. Dans le secteur agricole, les COPs ont favorisé la

⁸ Il s'agit des sociétés : ANAH, SONAPIE, CI PME, SGPME, SOGEDI et SOCITA.

création de 46 hectares de plantations d'arbres associés au cacaoyer, à partir de 61 002 plants d'essences forestières par l'ANADER contribuant ainsi à la préservation de l'environnement.

III.1.7 Opérations de privatisation

Par décret n°2021-487 du 8 septembre 2021, la composition du Comité de Privatisation a fait l'objet de révision et la relance des activités a enregistré comme dossier majeur la finalisation de la cession partielle de l'actionnariat détenu par l'Etat au sein du capital d'Orange Côte d'Ivoire. Cette opération qui a connu un dénouement en 2022 a porté sur la cession de 9,9% des parts de l'Etat (sur un actionnariat de 14,9% avant l'opération) par introduction sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Pour l'année 2024, les opérations majeures ont été enregistrées au niveau des sociétés PETROCI et CI ENGINEERING. En effet, le dossier relatif à la cession des actifs et réseau de distribution de gaz butane PETROCI Holding a été interrompu. La priorité a été accordée à la redynamisation et la relance des activités commerciales par PETROCI Holding pour un maintien de l'activité dans son portefeuille. De même, la cession de 74% sur 93,6% d'actionnariat Etat détenu au sein du capital de CI ENGINEERING n'a pas connu d'avancée significative suite au désistement d'un premier repreneur en 2022. Un comité de négociation a été mis en place comportant l'Etat, les autres actionnaires et de potentiels repreneurs. Les diligences suivent leur cours.

A fin 2024, le point des privatisations se présente comme suit :

- treize (13) opérations finalisées : BPCI, SMI, SIB, NEI-CEDA, HOTEL INDENIE, SUCRIVOIRE, BIAO-CI/NSIA, SN SOSUCO, CIDT, PALMAFRIQUE, Orange CI, cession de stations-services PETROCI et des villas attenantes de l'Hôtel Indénié d'Abengourou ;
- cinq (5) opérations en cours : TRCI, CI-ENGINEERING, SONITRA, IPS WA et les parts Etat au sein de SMI via la SODEMI.

III.2. SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 2022-2028

Un Etablissement Public National (EPN) est une personne morale de droit public, dotée de la personnalité juridique et disposant de l'autonomie administrative et financière dont l'objet exclusif et spécialisé est de remplir une mission de service public en suivant les règles adaptées à sa mission et comportant des contraintes et des prérogatives de droit public (cf. article 2 de la loi n° 2020-627 du 14 août 2020 régissant les EPN).

Selon la loi n° 2020-627 du 14 aout 2020 fixant les règles générales relative aux EPN et portant création de catégorie d'établissements publics, l'EPN est créé par décret pris en Conseil des Ministres conformément aux dispositions de la présente loi. Le décret de création définit sa mission et détermine, selon l'objet de son activité et les natures de ses ressources, la catégorie à laquelle il appartient et fixe les règles particulières de son organisation administrative et financière.

Les Établissements Publics Hospitaliers (EPH) constituent une nouvelle catégorie d'établissements publics instituée par la loi n° 2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière. Le décret n° 2021-756 du 1er décembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement des Établissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN) précise les caractéristiques de ceux-ci.

III.2.1 Evolution du nombre d'Etablissements Publics Nationaux 2022-2024

En 2022, on comptait cent (100) EPN avec la création de l'Agence de Soutien et de Développement des Médias (ASDM).

Au titre de la gestion 2023, il a été dénombré cent-un (101) EPN avec la création de l'Université de Bondoukou, à savoir : cinquante-quatre (54) Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), dix-neuf (19) structures dites assimilées (ASS) dont quatre (04) EPN en liquidation (FER PALMIER, SOGEPIE, FSDP et AGEDI), onze (11) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et dix-sept (17) Etablissements Publics Hospitaliers (EPH).

Au titre de la gestion 2024, il a été dénombré cent-un (101) EPN avec la création de deux (02) EPN à savoir : le Centre Régional des Œuvres Universitaires de BONDOKOU (CROU-BONDOKOU) et l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF). Il faut noter la fin de la liquidation des deux (02) EPN suivants : l'Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (AGEDI) et le Fonds de Soutien et de Développement de la Presse (FSDP).

Il convient de noter qu'à fin avril 2025, le nombre d'EPN est passé à cent-vingt-trois (123) avec la transformation de vingt-et-un (21) Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) en Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et la création de l'Institut de Cardiologie de Bouaké (ICB), un nouvel Etablissement Public Hospitalier National (EPHN).

Tableau 20 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2024

| Catégories d'EPN | Nombre | Pourcentage |
|--|------------|-------------|
| Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) | 57 | 56,4% |
| Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) | 11 | 11,0% |
| Structures Assimilées aux EPN (ASS) | 16 | 15,8% |
| Etablissements Publics Hospitaliers (EPH) | 17 | 16,8% |
| TOTAL | 101 | 100% |

Source : MFB/DGBF

III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2022 à 2024

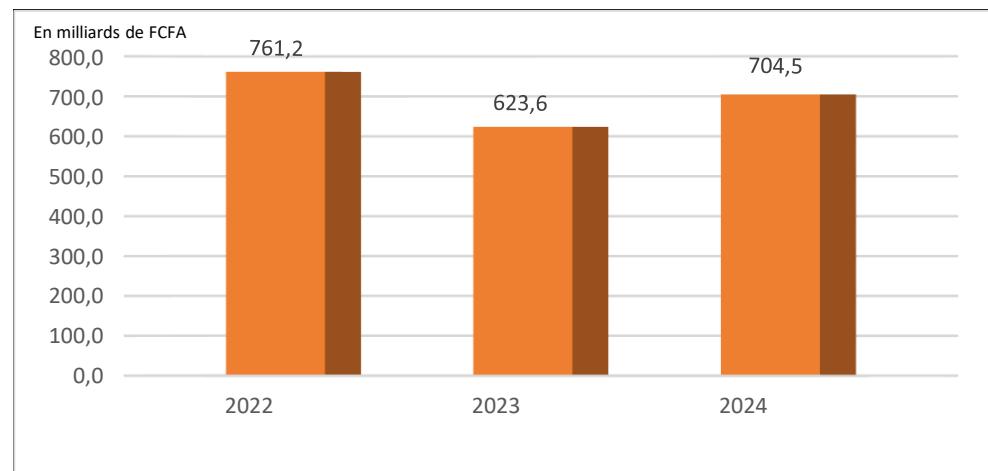
Les ressources globales des EPN et structures assimilées comprennent les ressources propres, les ressources fiscales affectées, les subventions octroyées par l'Etat et les excédents sur gestions antérieures. Ces ressources passent de 761,2 milliards de FCFA en 2022 à 623,6 milliards de FCFA en 2023 et à 704,5 milliards en 2024.

La répartition de ces ressources par nature économique en 2024 se présente comme suit :

- ressources propres : 56,4 milliards de FCFA (8%) ;
- excédents des gestions antérieures : 75 milliards de FCFA (10,6%) ;
- autres ressources : 1,9 milliard de FCFA (0,3%) ;
- ressources affectées : 200,7 milliards de FCFA (28,5%) ;
- subventions de l'Etat : 370,5 milliards de FCFA (52,6%).

Les subventions de l'Etat comprennent 332 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 38,5 milliards de FCFA pour l'investissement.

Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2022 à 2024



Source : MFB/DGBF

III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2024

➤ Les ressources

En 2024, les prévisions de ressources des EPN, d'un montant de 704,5 milliards de FCFA, ont été réalisées à hauteur de **623,2 milliards de FCFA**, soit un taux de 88,4% contre 95,2% en 2023 et 98,2% en 2022.

Tableau 21 : Situation de la réalisation des ressources globales des EPN par grandes masses

En milliards de FCFA

| Catégories de Ressources | 2023 | | | 2024 | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| | Prévision | Réalisation | Taux (%) | Prévision | Réalisation | Taux (%) |
| SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT | 369,4 | 308,0 | 99,5 | 332 | 331,2 | 99,7 |
| RESSOURCES PROPRES | 50,8 | 54,9 | 108,0 | 56,4 | 59,4 | 105 |
| SUBVENTIONS INVESTISSEMENT | 41,6 | 39,6 | 95,3 | 38,5 | 35,8 | 93 |
| AUTRES RESSOURCES | 221,8 | 191,2 | 86,2 | 277,6 | 196,8 | 71 |
| TOTAL GENERAL | 623,6 | 593,7 | 95,2 | 704,5 | 623,2 | 88,4 |

Source : MFB/ DGBF

➤ Les dépenses

Le montant de 704,5 milliards de FCFA affecté aux dépenses des EPN et structures assimilées a été absorbé à hauteur de 590 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 83,7% à fin 2024 contre 83,2% enregistré à fin 2023 et 72,6% en 2022. Ces dépenses exécutées comprennent 536,5 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 53,5 milliards de FCFA pour l'investissement. La part non exécutée par rapport à la prévision annuelle est de 114,5 milliards de FCFA dont 89,9 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 24,6 milliards de FCFA pour l'investissement. En dehors des dépenses de personnel qui ont été exécutées à hauteur de 95%, toutes les autres natures de dépenses annuelles présentent des taux d'exécution inférieurs à 95%.

Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2024 des EPN par nature de dépenses

| Catégorie de dépenses | 2023 | | | | 2024 | | | | <i>En milliards de FCFA</i> |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|--------------|------------|--------------|----------------------|-----------------------------|
| | Dotation | Exécution | Non exécuté | Taux d'exécution (%) | Dotation | Exécution | Non exécuté | Taux d'exécution (%) | |
| Dépense Personnel | 197,8 | 185,2 | 12,7 | 93,5 | 202,5 | 192,3 | 10,2 | 95 | |
| Dépenses biens et services | 311,1 | 255,1 | 55,9 | 82 | 389,6 | 313 | 76,6 | 80 | |
| Transfert | 17,8 | 15,7 | 2,1 | 88,1 | 34,3 | 31,2 | 3,1 | 91 | |
| Dépenses Investissement | 96,9 | 62,8 | 34,1 | 64,8 | 78,1 | 53,5 | 24,6 | 68 | |
| TOTAL GENERAL | 623,6 | 518,7 | 104,8 | 83,2 | 704,5 | 590 | 114,5 | 83,7 | |

Source : MFB/DGBF

III.2.4 Prévisions des subventions 2025-2028

Les subventions de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés, d'un montant de 439,2 milliards de FCFA en 2025, sont projetés à 488,7 milliards de FCFA en 2026, 518,2 milliards de FCFA en 2028 et à 501,1 milliards en 2027.

Tableau 23 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2025 à 2028

| Nature de dépenses | <i>En milliards de FCFA</i> | | | |
|---------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | Budget 2025 | Prévision 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 |
| Personnel | 212,0 | 227,0 | 230,8 | 234,6 |
| Biens et Services | 130,0 | 161,5 | 163,8 | 165,2 |
| Dépenses d'Investissement | 97,2 | 100,1 | 123,6 | 101,3 |
| TOTAL | 439,2 | 488,7 | 518,2 | 501,1 |

Source : MFB/DGBF

III.3. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- l’Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l’Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012, modifié par le décret n° 2017-108 du 15 février 2017, a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre desdits régimes au profit des fonctionnaires et Agents de l’Etat ;
- l’Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé, intervient également dans le domaine de l’action sanitaire et sociale. L’ordonnance n°2019-636 du 17 juillet 2019 portant institution de régimes de protection sociale des travailleurs indépendants, a confié à l’IPS-CNPS la mise en œuvre et la gestion dudit régime, élargissant ainsi le champ de compétences de l’Institution à cette frange de la population active ;
- l’Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d’Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, assure la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU⁹).

Un contrat programme pluriannuel avec l’Etat de Côte d’Ivoire fixe les orientations et les objectifs des trois (03) Institutions à partir des exigences des assurés sociaux et conformément au cadre légal et réglementaire.

Les ressources des caisses de retraite sont principalement constituées de cotisations des travailleurs et employeurs, calculées sur un salaire brut plafonné ou non¹⁰. Quant à la caisse d’assurance maladie, ses ressources sont constituées notamment de cotisations forfaitaires fixées par l’Etat.

III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l’Etat (CGRAE)

III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2022 à 2024

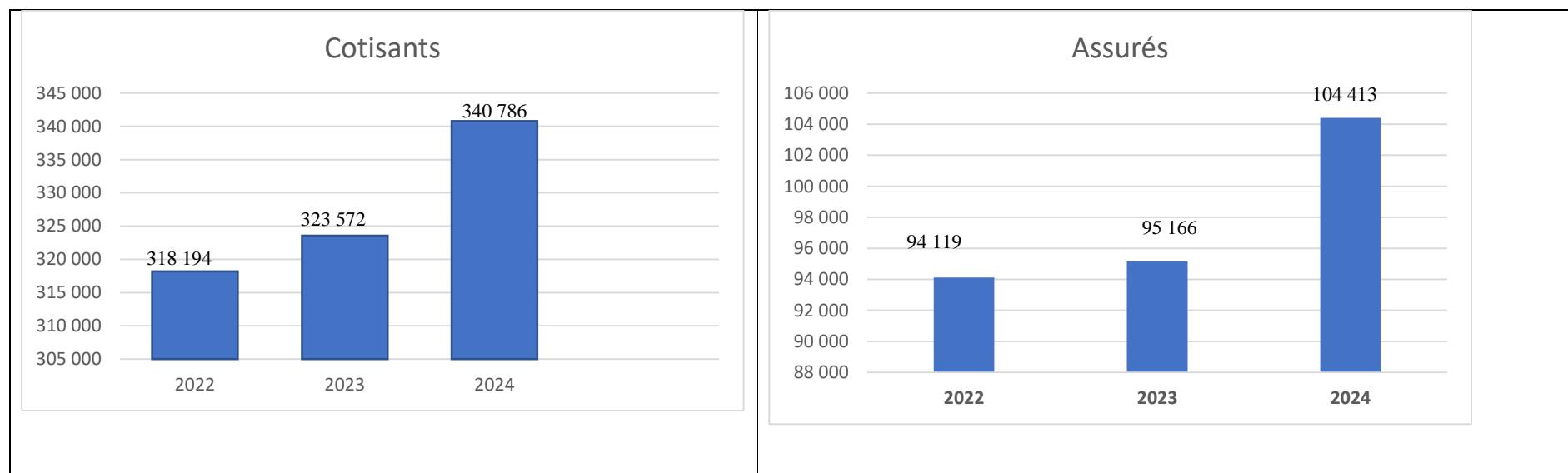
La dynamique des recrutements dans le secteur public a entraîné une croissance annuelle moyenne de 7,1 % de l’effectif des fonctionnaires et agents de l’Etat cotisant à l’IPS-CGRAE entre 2022 et 2024. En effet, le nombre des cotisants est passé de 318 194 en 2022, à 323 572 en 2023 et à 340 786 en 2024.

⁹ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l’ensemble des populations résidant en Côte d’Ivoire.

¹⁰ Les cotisations sociales de la CNPS sont plafonnées et celles de la CGRAE ne le sont pas.

L'effectif des assurés (fonctionnaires et agents de l'Etat retraités et leurs ayants-droits) est en hausse de 5,4 % en moyenne sur la période. La croissance du nombre d'assurés sur les trois dernières années s'explique par le cycle des départs à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2022 à 2024 de la CGRAE



Source : IPS-CGRAE

Tableau 24 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurées de 2025 à 2028

| LIBELLES | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|------------|------------|------------|------------|
| Cotisants | 379 257 | 392 591 | 405 161 | 417 316 |
| Assurés | 102 413 | 108 048 | 114 317 | 121 177 |
| Ratio de dépendance¹¹ | 3,7 | 3,6 | 3,5 | 3,4 |

Source : IPS-CGRAE

¹¹ Le ratio de dépendance définit la proportion du nombre d'actifs par rapport à l'effectif des retraités.

III.3.1.2. Analyse de la performance de l'IPS-CGRAE de 2022 à 2024

Après les années 2020 et 2021 marquées par la covid-19, les années 2022 et 2023 se sont présentées comme un retour à la normalisation progressive des activités. L'IPS-CGRAE a débuté la mise en œuvre de son plan stratégique 2024-2026 à partir de l'année 2024. Ce plan stratégique, axé autour de la volonté de faire de l'IPS-CGRAE un acteur privilégié de la couverture sociale en Côte d'Ivoire et une référence en Afrique, regroupe les principaux défis que l'Institution ambitionne de relever.

Au titre de l'année 2024, pour l'IPS-CGRAE, les challenges étaient nombreux, entre autres :

- vulgariser davantage « La Complémentaire », régime par capitalisation dont les précomptes effectifs ont débuté en avril 2022 ;
- ancrer davantage la relation client au cœur de l'organisation ;
- consolider la fiabilité et la pérennité de l'Institution.

Autant de défis que l'IPS-CGRAE s'est attelée à relever tout au long des exercices de la période de référence, en œuvrant à la satisfaction continue de ses assurés sociaux. La situation financière de l'Institution est présentée ci-dessous.

Tableau 25 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2022 à 2024

| LIBELLES | <i>En milliards de FCFA</i> | | |
|------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | 2024* |
| PRODUITS | 267,6 | 274,1 | 285,5 |
| Recettes (Cotisations C) | 263,5 | 268 | 276,6 |
| Autres produits | 1,1 | 1 | 1,1 |
| Produits financiers | 3,0 | 5,1 | 5 |
| CHARGES | 230 | 241,7 | 255,1 |
| Dépenses (Prestations P) | 191,8 | 202,2 | 214,3 |
| Charge de fonctionnement | 38,2 | 39,5 | 40,8 |
| Solde technique (C-P) | 71,7 | 65,8 | 62,3 |
| RESULTAT NET | 37,6 | 32,4 | 29,2 |

Source : IPS-CGRAE

*Données provisoires

Les cotisations sociales enregistrent une croissance moyenne annuelle de 2,5% passant de 263,5 milliards de FCFA en 2022 à 276,6 milliards de FCFA en 2024. Cette hausse s'explique par l'accroissement du nombre de fonctionnaires, ainsi que des actions de recouvrement menées auprès des organismes cotisants, notamment :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (Budget Général de l'Etat, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables des structures affiliées et des assurés sociaux ;
- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère des Finances et du Budget (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale du Budget et des Finances, ...) ;
- les séances périodiques de rapprochement de situations de cotisation, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- l'automatisation des étapes clés du processus de recouvrement notamment, les émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;
- l'immatriculation de l'ensemble des fonctionnaires par la synchronisation des flux avec le SIGFAE ;
- les contrôles d'employeurs, avec parfois des redressements indiciaires, majorant ainsi l'assiette des cotisations.

Quant aux prestations sociales, elles enregistrent une croissance moyenne annuelle de 5,7% passant de 191,8 milliards de FCFA en 2022 à 214,3 milliards de FCFA en 2024. Cette évolution est en lien avec les départs à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat, et est consécutive à la mise en place de mesures sociales en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat à la retraite, prises par le Président de la République en août 2022 et en août 2024, consacrant l'augmentation des montants d'accessoires de pension et l'attribution d'une prime spéciale annuelle.

Il se dégage un solde technique excédentaire de 71,7 milliards de FCFA en 2022, de 65,8 milliards de FCFA en 2023 et 62,3 milliards de FCFA en 2024.

Ainsi, la CGRAE continue de maintenir l'équilibre de son régime de sécurité sociale traduit par les soldes techniques et résultats nets excédentaires sur la période.

III.3.1.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'IPS-CGRAE de 2025 à 2028

Sur la période 2025 à 2028, les projections des charges et des produits affichent des taux de croissance moyen annuel respectifs de 3,1% et de 3%.

Tableau 26 : Projections des produits et des charges de la CGRAE de 2025 à 2028

| LIBELLES | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | <i>En milliards de FCFA</i> |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|-----------------------------|
| PRODUITS | 293,1 | 303,5 | 311,9 | 319,12 | |
| Recettes (Cotisations C) | 285,8 | 295,0 | 302,4 | 308,1 | |
| Autres produits | 1,1 | 7,2 | 8 | 9,02 | |
| Produits financiers | 6,2 | 1,3 | 1,5 | 2 | |
| CHARGES | 269,3 | 279 | 285,6 | 295,4 | |
| Dépenses (Prestations P) | 227,2 | 235,7 | 241,6 | 250,9 | |
| Charge de fonctionnement | 42,1 | 43,3 | 44,0 | 44,5 | |
| Solde technique (C-P) | 58,6 | 59,3 | 60,8 | 57,2 | |
| RESULTAT NET | 23,8 | 24,5 | 26,3 | 23,7 | |

Source : IPS-CGRAE

Les projections de cotisations passeraient de **285,8** milliards de FCFA à **308,1** milliards de FCFA de 2025 à 2028, soit une croissance moyenne annuelle de 2,5% en lien avec la hausse du nombre de cotisants projeté sur la période.

Les dépenses de prestations passeraient de **227,2** milliards de FCFA en 2025 à **250,9** milliards de FCFA en 2028, soit un accroissement en moyenne annuelle de 3,4%. Cette progression des charges techniques (prestations) s'explique par les départs à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que par la poursuite de l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques, ainsi que les retombées des mesures sociales annoncées par le Président de la République en août 2022 et 2024.

Ces mesures ont notamment porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- le montant des allocations familiales ;
- la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Il ressort des projections sur la période 2025-2028 que le solde technique moyen se situerait à **58,9** milliards de FCFA en raison de la stabilisation des dépenses techniques et des efforts de recouvrement des cotisations sociales.

III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2022 à 2024

Sur la période 2022-2024, le total des employeurs affiliés a enregistré une légère baisse annuelle moyenne de 0,2%, passant de 48 642 en 2022 à 48 490 en 2024. Toutefois, une diminution plus marquée de 9,4% a été observée entre 2023 et 2024, principalement en raison de la suspension de 4 605 employeurs inactifs. Ce niveau est le résultat des actions menées par les agences de la CNPS, notamment l'identification des entités inactives et la réalisation de contrôles inopinés sur le terrain.

Parallèlement, l'emploi salarié privé a progressé à un rythme soutenu avec une croissance annuelle moyenne de 5,8%. Le nombre de travailleurs déclarés est ainsi passé de 990 562 en 2022 à 1 108 872 en 2024, soit une augmentation nette de 19 261 salariés sur la dernière année. Les hausses les plus significatives ont été observées dans les secteurs de l'industrie extractive et des établissements sanitaires publics, qui affichent chacun une progression de 12 % de leurs effectifs déclarés.

Enfin, l'analyse du régime de base par répartition met en évidence un renforcement de son équilibre démographique. Le ratio cotisants/retraités est passé de 8,6 en 2022 à 9,1 en 2024, traduisant une augmentation du nombre de cotisants par rapport aux retraités. Cette tendance reflète une base contributive élargie, favorable à la soutenabilité financière à long terme de la branche retraite.

Tableau 27 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2022 à 2024 de la CNPS

| LIBELLES | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de salariés (A) | 990 562 | 1 089 611 | 1 108 872 |
| Nombre d'employeurs | 48 642 | 53 545 | 48 490 |
| Nombre de retraités (B) | 115 345 | 118 703 | 121 509 |
| Ratio de dépendance (A/B) | 8,6 | 9,2 | 9,1 |

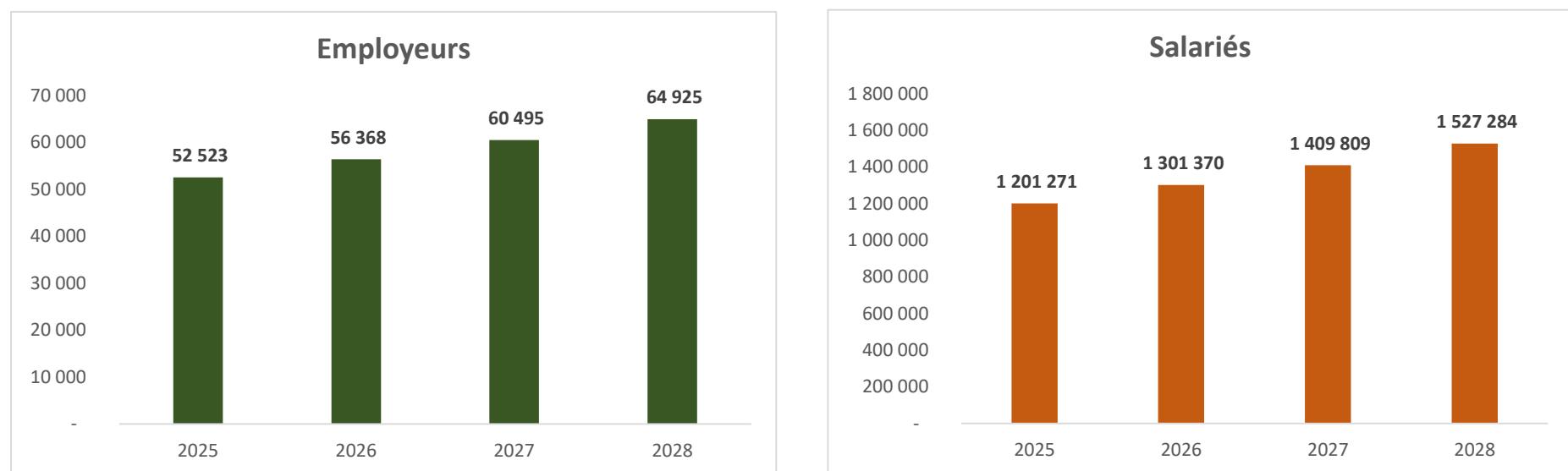
Source : IPS-CNPS

III.3.2.2. Projection des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2025 à 2028

Les projections pour la période 2025-2028 de la base cotisante du secteur privé affilié à la CNPS sont établies sur la base des taux de croissance moyens observés par secteur d'activité, dans un contexte macroéconomique favorable à la création d'emplois.

En conséquence, les effectifs des employeurs et des salariés affiliés devraient croître en moyenne respectivement de 7,3% et 8,3%. Ainsi, le nombre d'employeurs immatriculés à la CNPS passerait de 52 523 en 2025 à 64 925 en 2028. Quant aux salariés déclarés, leur effectif atteindrait 1 527 284 en 2028, contre 1 201 271 en 2025.

Graphique 6 : Projection des effectifs des salariés et employeurs affiliés à la CNPS de 2025 à 2028



Source : IPS-CNPS

III.3.2.3. Analyse de la performance de l'IPS-CNPS de 2022 à 2024

La bonne tenue du marché de l'emploi dans le secteur privé entre 2022 et 2024 a contribué au renforcement des performances de la CNPS. Cette tendance s'est traduite par une croissance soutenue de la marge technique, principal indicateur de rentabilité de l'Institution. Celle-ci enregistre une hausse annuelle moyenne de 12,2%, passant de 234,6 milliards de FCFA en 2022 à 295,2 milliards de FCFA en 2024.

Cette progression résulte de plusieurs mesures stratégiques déployées par l'Institution pour améliorer le niveau des prestations sociales servies et optimiser la collecte des ressources. Parmi celles-ci figurent :

- le déploiement de la stratégie d'identification des employeurs avec des services de la CNPS détachés au Guichet Unique de Formalités d'Entreprises (GUFE) ;
- l'instauration d'une pénalité de 15% liée à la Déclaration Individuelle de Salaire Annuel (DISA) hors délais ;
- les relèvements du plafond des cotisations de retraite qui sont passés de 2 700 000 FCFA à 3 375 000 FCFA depuis janvier 2023 ;
- les revalorisations des branches retraite et rentes en 2022 et 2024, respectivement de 5% et 3% ;
- le versement, en septembre 2024, d'une prime exceptionnelle équivalant au tiers de la pension au profit des retraités du secteur privé.

Parallèlement, la solidité financière de la CNPS a permis de renforcer sa capacité d'investissement et de profiter de l'embellie du marché financier régional. Ainsi, les produits financiers dégagés, passent de 36,3 milliards de FCFA en 2022 à 58,2 milliards de FCFA en 2024. Cette croissance annuelle moyenne de 26,6% observée sur la période, est liée majoritairement aux intérêts générés par les souscriptions obligataires (58,5%), suivis des dividendes encaissés sur les prises de participation (30,4%).

À l'issue de la période 2022-2024, l'Institution affirme durablement son équilibre financier, soutenue par des performances solides. Le résultat net s'inscrit dans cette dynamique, enregistrant une progression annuelle moyenne de 17,6 % pour atteindre 225,2 milliards de FCFA en 2024, contre 162,7 milliards de FCFA en 2022.

Tableau 28 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2022 à 2024

| | <i>En milliards de FCFA</i> | | |
|--|-----------------------------|--------------|-----------------|
| LIBELLES | 2022 | 2023 | 2024 (*) |
| PRODUITS | 476,0 | 525,0 | 582,7 |
| Produits techniques (cotisations sociales) (P1) | 400,8 | 445,9 | 489,5 |
| Produits techniques (majorations de retard) (P2) | 21,9 | 22,3 | 22,5 |
| Produits financiers | 36,3 | 47,4 | 58,2 |
| Produits de loyers | 3,2 | 3,3 | 3,4 |
| Autres produits (**) | 13,8 | 6,1 | 9,1 |
| CHARGES | 313,3 | 313,1 | 357,5 |
| Charges techniques (prestations sociales) (C) | 188,1 | 196,4 | 216,8 |
| Charge de fonctionnement | 52,2 | 63,4 | 78,2 |
| Autres charges (***) | 73,0 | 53,3 | 62,5 |
| Marge technique (P1+P2-C) | 234,6 | 271,8 | 295,2 |
| RESULTAT NET (Produits – Charges) | 162,7 | 211,9 | 225,2 |

Source : IPS-CNPS

(*) : données certifiées par les commissaires aux comptes

(**) : produits exceptionnels, reprises d'amortissements et provisions, autres produits techniques et d'exploitation

(***) : Dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles

Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants

La mise en œuvre de l'extension de la protection sociale aux travailleurs indépendants a vu son existence légale matérialisée par l'adoption en Conseil des Ministres, le 19 juillet 2019, de l'Ordonnance n°636 instituant les régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants. En vue de son opérationnalisation effective, des textes subséquents ont été pris, à savoir le décret n°308 du 04 mars 2020 fixant les modalités pratiques de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'arrêté n°2020-065 du 16 juillet 2020, du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale fixant le revenu plancher par catégorie socio-professionnelle et le revenu plafond du régime social des travailleurs indépendants. Ces instruments juridiques à minima ont permis à la CNPS d'accélérer les travaux d'opérationnalisation des nouveaux régimes, avec notamment les activités d'enrôlement des assurés.

Ainsi, le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI), régime de base, a été institué afin de prendre en charge les risques maladie, accident, maternité et vieillesse. C'est un régime par répartition, ouvert à tous les travailleurs indépendants et fonctionnant selon le principe de cotisations définies pour ses différentes branches.

Quant au Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI) qui est un régime par capitalisation, il est ouvert à ces travailleurs dont le revenu excède 180.000 FCFA/mois et fonctionne également selon le principe de cotisations définies. Ce régime prend en charge exclusivement le risque vieillesse.

Au cours de l'année 2024, la CNPS a enregistré une forte dynamique d'adhésion avec 449 758 nouveaux enrôlés, portant ainsi le nombre total de travailleurs indépendants enrôlés à 837 447 au 31 décembre 2024. Parmi eux, 82 % ont déjà été immatriculés générant un peu plus d'un milliard de FCFA de cotisations collectées. S'agissant des prestations servies, 26 dossiers de demandes ont été traités et réglés pour un montant global de 4 149 540 FCFA.

Il convient de souligner que la Côte d'Ivoire fait figure de pionnière dans l'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants au sein de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES¹²).

¹² CIPRES : autorité de régulation pour les organismes de sécurité sociale en Afrique francophone regroupant 19 pays (principalement d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale).

III.3.2.4. Projection des produits et des charges de l'IPS-CNPS de 2025 à 2028

Dans un environnement économique favorable à la croissance et propice au développement de l'emploi formel dans le secteur privé, la marge technique progresserait en moyenne de 4,5 % par an. Elle passerait ainsi de 301,9 milliards de FCFA en 2025 à 344,7 milliards de FCFA en 2028. Cette évolution repose sur les projections des produits et charges techniques issues de la dernière évaluation actuarielle réalisée en 2023.

Par ailleurs, les produits financiers sont estimés à partir du portefeuille existant et des excédents futurs à investir. Dans un environnement de marché globalement stimulant, ils enregistreraient une croissance annuelle moyenne de 10%, passant de 64,3 milliards de FCFA en 2025 à 85,6 milliards de FCFA en 2028.

En outre, les revenus locatifs des immeubles de rapport sont projetés avec une croissance prudente de 5 % par an, atteignant 3,4 milliards de FCFA en 2028, contre 2,9 milliards de FCFA en 2025.

Enfin, en lien avec l'inflation et dans le cadre de la poursuite de la stratégie de dématérialisation des services et des interactions avec les assurés sociaux, les charges de fonctionnement devraient enregistrer une augmentation moyenne de 4,3% par an sur la période 2025-2028. Cette évolution résulterait principalement de la hausse de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement (+5 % par an), ainsi que des charges financières liées aux emprunts. En conséquence, les charges de fonctionnement passeraient de 88,7 milliards de FCFA en 2025 à 100,5 milliards de FCFA en 2028.

Tableau 29 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2025 à 2028

| LIBELLES | <i>En milliards de FCFA</i> | | | |
|--|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| PRODUITS | 615,7 | 648,9 | 681,1 | 729,0 |
| Produits techniques (cotisations sociales) (P1) | 525,0 | 560,0 | 585,0 | 625,0 |
| Produits techniques (majorations de retard) (P2) | 23,5 | 15,0 | 15,0 | 15,0 |
| Produits financiers | 64,3 | 70,8 | 77,9 | 85,6 |
| Produits de loyers | 2,9 | 3,1 | 3,2 | 3,4 |
| CHARGES | 334,8 | 359,2 | 373,0 | 395,8 |
| Charges Techniques (prestations sociales) (C) | 246,6 | 266,7 | 276,5 | 295,3 |
| Charges de fonctionnement | 88,7 | 92,5 | 96,5 | 100,5 |
| Marge technique (P1+P2-C) | 301,9 | 308,3 | 323,5 | 344,7 |

Source : IPS-CNPS

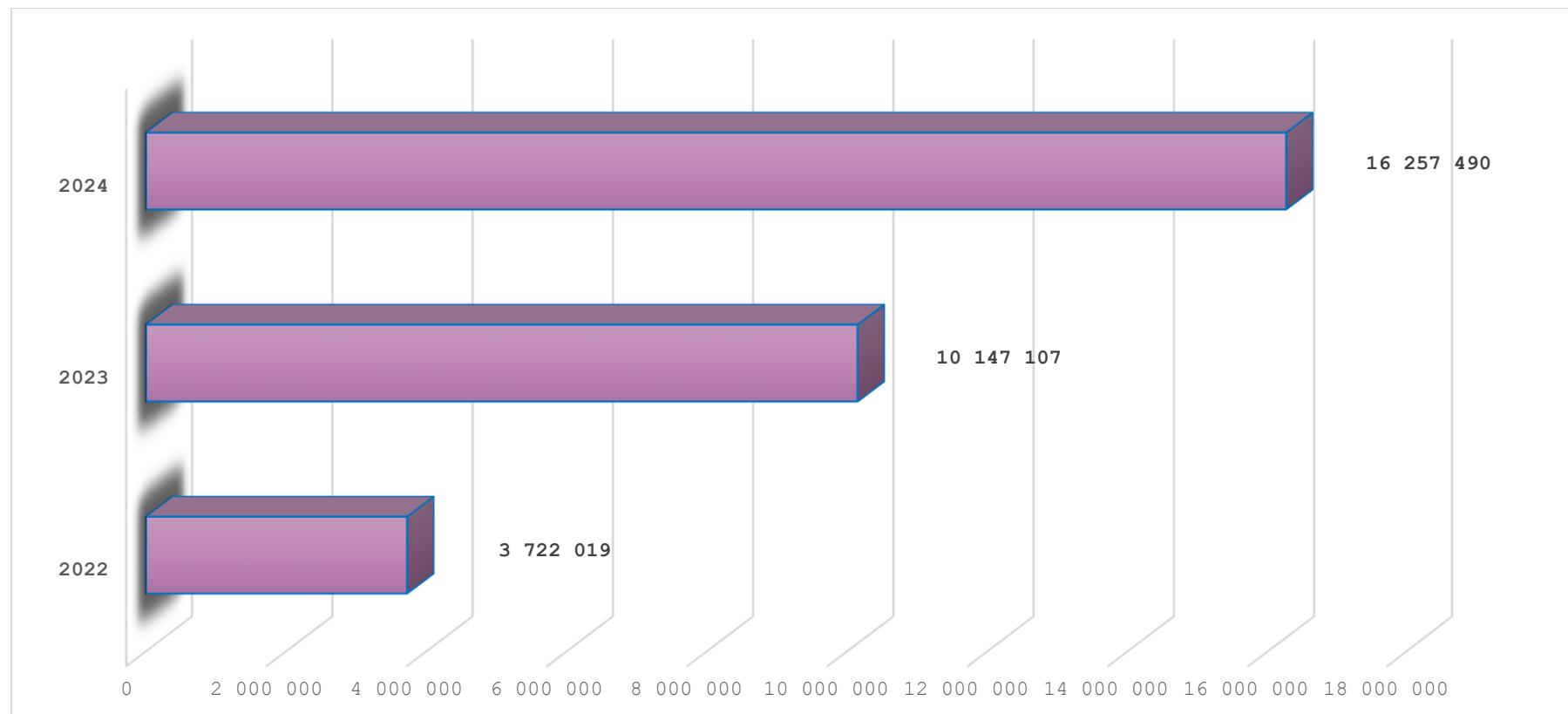
(*) : Données provisoires

III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

III.3.3.1 Evolution des effectifs des personnes enrôlées de 2022 à 2024

L'IPS-CNAM a été créée afin d'accompagner le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans son vaste chantier de réformes sanitaires entamé depuis 2014, notamment, celui de garantir un égal accès aux soins à toutes les couches sociales nationales. Au travers de diverses campagnes d'enrôlement biométrique réalisées auprès de la population, l'institution a pu accroître l'effectif des populations enrôlées, passant de 3 722 019 en 2022 à 10 147 107 en 2023 et à 16 257 490 au 31 décembre 2024, soit un taux de croissance moyen annuel de 109%.

Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2022 à 2024 de la CNAM



Source : IPS-CNAM

III.3.3.2 Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM de 2022 à 2025

Dans sa volonté d'assurer un accès équitable aux soins à toutes les couches des populations résidant en Côte d'Ivoire, l'IPS-CNAM a lancé la phase opérationnelle de la CMU, marquée par le début des prélèvements de cotisations dès juillet 2019 et des prestations en octobre 2019. Cet engagement a permis de constater une progression significative du nombre de personnes enrôlées. Concernant les cotisants, leur nombre est passé de 1 497 155,

soit 40% des personnes enrôlées à fin décembre 2022, à 2 192 679 à fin décembre 2023 et à 2 263 072 à fin décembre 2024, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 22,9%.

Cet accroissement de l'effectif des enrôlés découle principalement de facteurs clés que sont la mise en œuvre de l'opération CMU vacances, à l'issue du décret relatif à l'application de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle signée en 2022, et surtout à l'introduction d'un nouveau dispositif d'enrôlement IN SITU.

Au 31 mars 2025, les principaux acquis se résument comme suit :

- 18 033 354 personnes enrôlées et 2 129 418 personnes cotisantes, soit 11,8% des populations enrôlées ;
- 9 548 078 cartes ont été produites et 7 121 081 distribuées, soit 74,6% des cartes produites.

Toutefois, certaines difficultés récurrentes mettent à mal l'atteinte des objectifs. Il s'agit notamment de :

- la non-maîtrise par les employeurs de la plate-forme de collecte des cotisations e-CNPS et la réticence de certaines entreprises privées à s'acquitter des cotisations CMU entraînant un faible niveau de recouvrement des cotisations ;
- les entraves à l'accès des populations aux soins dans les hôpitaux ;
- l'indisponibilité des médicaments.

Tenant compte de ces difficultés, la CNAM a adopté un plan stratégique 2021-2023 qui avait pour principale orientation la mise en œuvre des ajustements nécessaires pour améliorer l'accès des populations aux prestations.

Pour faire face à l'indisponibilité des médicaments, la CNAM et l'Union des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire (UNPPCI) ont procédé le 25 octobre 2022, au renouvellement de la convention qui les lie, permettant ainsi aux assurés de la CMU d'avoir accès aux médicaments du panier de soins dans les pharmacies privées.

Les données relatives à la prise en charge des assurés de la CMU à fin mars 2025 se présentent comme suit :

- 3 199 925 actes médicaux ont été délivrés à 566 838 assurés dans 1 074 établissements sanitaires, soit 33,7 % des établissements du réseau de soins ;
- 98% de service des médicaments depuis le démarrage de la généralisation.

Sur la période 2022-2023, la performance de l'institution se traduit par une évolution des produits de 8,7% passant de 40,6 milliards de FCFA en 2022 à 44,1 milliards de FCFA en 2023. Les charges connaissent une hausse de 148,2%, passant de 11,9 milliards de FCFA en 2022 à 29,6 milliards de FCFA 2023. Cette augmentation s'explique principalement par les raisons suivantes :

- l'évolution du niveau d'activité du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie avec l'augmentation du taux de recours aux prestations par les assurés à travers la mise en œuvre de la convention avec l'UNPPCI ;
- la reprise des activités de la SNEDAI-CMU (opérateur à qui l'Etat a confié la mise en place d'un système d'enrôlement biométrique des assurés dont le contrat a pris fin en 2021) par la CNAM.

Ainsi, sur la période 2022-2023, le résultat net a connu une baisse de 49,4%, passant de 28,6 milliards de FCFA en 2022 à 14,5 milliards de FCFA en 2023.

En 2024, les produits ressortiraient à 61,4 milliards de FCFA et les charges à 60,8 milliards de FCFA, dégageant ainsi un résultat net de 0,6 milliard de FCFA.

La situation financière est présentée ci-dessous :

Tableau 30 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNAM de 2022 à 2024

| LIBELLES | <i>En milliards de FCFA</i> | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------|--------------|
| | 2022 | 2023 | 2024* |
| PRODUITS | 40,6 | 44,1 | 61,4 |
| Subventions | 3,0 | 3,0 | 15,8 |
| Produits techniques (Cotisations C) | 35,6 | 37,5 | 41,1 |
| Produits financiers | 1,9 | 3,4 | 4,5 |
| Autres produits | 0,1 | 0,2 | 0,2 |
| CHARGES | 11,9 | 29,6 | 60,8 |
| Charges Techniques (Prestations P) | 0,5 | 10,8 | 18,5 |
| Charges de fonctionnement | 10,4 | 16,2 | 34,3 |
| Charges financières | 0,1 | - | - |
| Autres charges | 0,9 | 2,6 | 4,8 |
| Solde technique (C-P) | 35,0 | 26,7 | 22,6 |
| RESULTAT NET | 28,6 | 14,5 | 0,6 |

Source : IPS-CNAM

*Données prévisionnelles

III.3.3.3 Perspectives d'évolution des produits et des charges de la CNAM de 2025 à 2028

Les cotisations attendues sont estimées en partant de l'effectif des populations cotisantes en 2025 avec une progression tenant compte de la capacité d'enrôlement des populations.

Tableau 31: Evolution des produits et des charges de la IPS-CNAM de 2025 à 2028

| LIBELLES | 2 025 | 2 026 | 2 027 | 2 028 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| PRODUITS | 67,3 | 146,2 | 165,9 | 191,0 |
| Subventions | 10,7 | 49,0 | 53,5 | 59,4 |
| Subventions d'exploitation | 5,4 | 8,0 | 8,0 | 8,0 |
| Prise en charge de la gratuité ciblée | - | 29,0 | 33,5 | 39,4 |
| Rémunération des agents d'accueil CMU | 5,3 | 12,0 | 12,0 | 12,0 |
| Produits techniques (Cotisations C) | 51,4 | 92,7 | 106,7 | 125,1 |
| Cotisations RGB | 38,2 | 72,3 | 83,9 | 99,9 |
| Cotisations RAM & Ticket Modérateur pris en charge par l'état | 13,2 | 20,4 | 22,8 | 25,2 |
| Produits financiers | 5,2 | 4,5 | 5,6 | 6,5 |
| CHARGES | 65,6 | 118,2 | 144,1 | 166,9 |
| Charges Techniques (Prestations P) | 19,9 | 54,2 | 72,7 | 85,5 |
| Charges relatives à la gratuité ciblée | - | 29,0 | 33,5 | 39,4 |
| Charges relatives à la rémunération des agents d'accueil | 5,3 | 12,0 | 12,0 | 12,0 |
| Charge de fonctionnement | 40,4 | 23,0 | 25,8 | 30,0 |
| Solde technique (C-P) | 31,5 | 38,5 | 34,0 | 39,6 |
| RESULTAT NET | 1,7 | 28,0 | 21,8 | 24,1 |

Source : IPS-CNAM

Les produits

En 2025, les produits de l'institution sont estimés à 67,3 milliards de FCFA. Ils sont projetés à 146,2 milliards de FCFA en 2026, puis à 191 milliards de FCFA en 2028, soit une évolution moyenne annuelle de 9,3% sur la période de 2026-2028.

Les produits sont composés de cotisations sociales, de subventions et de produits financiers.

Au titre des cotisations sociales

Les cotisations sociales estimées à 51,4 milliards de FCFA en 2025 sont projetées à 92,7 milliards de FCFA en 2026 et à 125,1 milliards de FCFA en 2028, soit une évolution moyenne annuelle de 10,5%. La prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents est évaluée à 20,4 milliards de FCFA en 2026 et 25,2 milliards de FCFA en 2028. Les prévisions de cotisations ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

- maintien du taux de recouvrement de 100% au niveau du secteur formel public, des retraités du public et du privé qui sont prélevés systématiquement à la source ;
- passage du taux de recouvrement des cotisations des salariés du privé de 62,3% à 75% sur la période grâce à la mise en œuvre d'une convention que la CNAM a signée avec la Direction Générale du Travail, visant à impliquer les inspecteurs du travail dans le recouvrement des cotisations CMU auprès des entreprises privées ;
- prise en charge des cotisations des producteurs de café-cacao par le Conseil Café-Cacao dès 2025 ;
- prise en charge des cotisations des producteurs d'hévéa-palmier à huile et de coton-anacarde par leurs conseils respectifs dès 2026 ;
- maintien de la prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des personnes économiquement faibles estimées à environ 1,25 million de personnes enrôlées à fin 2025, avec une évolution progressive.

En outre, en 2025, sur une période de 4 mois allant du 1^{er} mai au 31 août, il est prévu la mise en œuvre d'une mesure exceptionnelle d'ouverture des droits aux prestations CMU de l'ensemble des personnes enrôlées du secteur informel dont les cotisations ne sont pas prises en charge par un mécanisme existant. Par ailleurs, un décret est en cours de signature pour le recouvrement des cotisations des personnes redevable de la taxe communale de l'entrepreneur. L'adoption de ce décret devrait permettre d'améliorer considérablement le taux de recouvrement des cotisations des acteurs du secteur informel. Pour les besoins d'estimation, nous supposons que l'application de ce décret permettra de recouvrir à terme et de façon régulière, les cotisations CMU de 5 millions de personnes, avec une évolution progressive allant de 2,5 millions dès 2026 à 5 millions à partir de 2030.

Au titre des subventions

Les prévisions des appuis de l'Etat sont les suivantes :

- la subvention d'exploitation prévue à 5,4 milliards de FCFA en 2025, pourrait s'établir à 8 milliards de FCFA par an sur la période 2026-2028. Cette subvention est destinée à la couverture des dépenses nécessaires à l'opérationnalisation de la CMU ;
- la prise en charge des actes de soins de la gratuité ciblée est estimée à 29,0 milliards de FCFA en 2026, 33,5 milliards de FCFA en 2027 et 39,4 milliards de FCFA en 2028 ;

- la prise en charge de la rémunération des agents d'accueil CMU est estimée à 12 milliards de FCFA par an sur toute la période de 2026 -2028.

Au titre des produits financiers

Les produits financiers sont projetés à 5,2 milliards de FCFA en 2025. Ils sont attendus respectivement à 4,5 milliards de FCFA en 2026, puis à 5,6 milliards de FCFA en 2027 et à 6,5 milliards de FCFA en 2028, soit une évolution moyenne annuelle d'environ 13% sur la période 2026-2028. Ces projections tiennent compte de l'augmentation du taux de recours aux prestations et des disponibilités de trésorerie pouvant faire l'objet de placement.

Les charges

Les charges sont composées des charges techniques, des charges relatives à la gratuité ciblée, des charges relatives à la rémunération des agents d'accueil et des charges de fonctionnement.

Elles sont estimées à 65,6 milliards de FCFA en 2025. Ces charges sont projetées à 118,2 milliards de FCFA en 2026, puis à 144,1 milliards en 2027 et à 166,9 milliards de FCFA en 2028, soit une hausse moyenne annuelle de 12,2% sur la période 2026-2028. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne depuis le 1^{er} octobre 2019. Par ailleurs, le nouveau panier de soins avec l'intégration du diabète et de l'hypertension artérielle, dans leurs formes simples, devrait contribuer à la hausse des charges techniques.

Au titre des charges techniques

Les charges techniques évoluent en fonction des effectifs des populations cotisantes et prennent en compte les dépenses de prestations d'assurance maladie et les autres charges techniques (impression et transport des feuilles de soins, honoraires des Organismes de Gestion Délégée (OGD) prestations, consultations biométriques des droits, etc.). Elles représentent en moyenne 49,2% des charges sur la période 2026-2028 et sont estimées à 19,9 milliards de FCFA en 2025. Elles se chiffreraient à 54,2 milliards de FCFA en 2026, puis à 85,5 milliards de FCFA en 2028, soit une évolution moyenne annuelle de 16,4% sur la période 2026-2028.

Au titre des charges relatives à la gratuité ciblée

Les charges relatives à la gratuité ciblée sont estimées à 29 milliards de FCFA en 2026, 33,5 milliards de FCFA en 2027 et à 39,4 milliards de FCFA en 2028, soit une évolution moyenne annuelle de 10,8%.sur la période 2026-2028.

Au titre des charges relatives à la rémunération des agents d'accueil

Les charges relatives à la rémunération des agents d'accueil sont estimées à 12 milliards de FCFA par an sur la période 2026-2028.

Au titre des charges de fonctionnement

Elles sont estimées à 40,4 milliards de FCFA en 2025. Elles s'établiraient à 23 milliards de FCFA en 2026, puis à 30 milliards de FCFA en 2028, soit une évolution moyenne annuelle de 9,3% sur la période 2026-2028. Elles sont évaluées en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation du niveau d'activités.

En effet, il est à noter que l'augmentation significative des charges de fonctionnement de la CNAM est due à la reprise des activités de la SNEDAI-CMU.

Ainsi, sur la période 2026-2028, le solde technique devrait connaître une évolution marquée par une baisse de 11,7% en 2027. Il enregistrerait ensuite une hausse de 16,5% entre 2027 et 2028. Le solde technique observé s'appuie également sur les hypothèses des effectifs de populations cotisantes et du nouveau panier de soins avec l'intégration du diabète et de l'hypertension artérielle, dans leurs formes simples.

Une fluctuation du résultat pourrait être observée sur la période 2026-2028 traduisant les effets combinés d'une augmentation des charges techniques et de fonctionnement du fait de l'évolution du taux de recours aux prestations par les assurés. Le résultat net pourrait s'établir à 28,8 milliards de FCFA en 2026, à 21,8 milliards de FCFA en 2027 puis à 24,1 milliards de FCFA en 2028.

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

La décentralisation, comme mode d'organisation du territoire national, est une option à la fois politique et institutionnelle constamment proclamée par les lois fondamentales successives de la Côte d'Ivoire et régulièrement réaffirmée par les pouvoirs publics.

La typologie des entités décentralisées de notre pays a connu une modification significative en 2021 avec la création de douze (12) nouveaux Districts Autonomes. Ainsi, la Côte d'Ivoire compte quatorze (14) Districts Autonomes, trente et une (31) Régions et deux cent une (201) communes à fin 2024.

Les Collectivités Territoriales (CT) et Districts Autonomes jouissent de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de la libre administration. Les organes des Collectivités Territoriales sont élus contrairement à ceux des Districts Autonomes.

La décentralisation a pour intérêt de :

- rapprocher l'administration des populations en vue de mieux répondre à leurs besoins ;
- permettre aux populations d'être impliquées dans la gestion des affaires locales en vue de participer effectivement au développement de leurs localités ;
- promouvoir l'emploi, l'action sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser les conditions de création de richesse.

Pour encadrer les activités des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires parmi lesquels les lois n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales et n° 2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Chaque collectivité est dotée d'un budget qui lui est propre avec diverses ressources et dépenses. Les ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sont constituées de :

- recettes fiscales ;
- recettes de prestations et services ;
- revenu du patrimoine et du portefeuille ;
- aides de l'Etat, fonds de concours, dons et aides extérieures ;
- ressources diverses (prêts consentis par le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL), etc.).

Les dépenses quant à elles comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

III.4.1.1. Evolution des ressources de 2022-2024

Sur la période 2022-2024, les Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes ont mobilisé **1.349,2** milliards de FCFA sur des prévisions d'un montant **1.356,5** milliards de FCFA. Cette situation dégage un taux de réalisation de **99,5%**.

Les appuis financiers de l'Etat représentent **62,8%** de l'ensemble des ressources mobilisées entre 2022 et 2024.

Tableau 32 : Evolution des ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2022-2024

En milliards de FCFA

| NATURE DES RESSOURCES | 2022 | | 2023 | | 2024* (estimation) | | Total cumulé | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|---------------|---------------|
| | Prévision | Exécution | Prévision | Exécution | Prévision | Exécution | Prévision | Exécution |
| 1- Recettes propres | 41,5 | 37,1 | 43,8 | 41,3 | 47,4 | 47,7 | 132,7 | 126,1 |
| 2-Appuis financiers de l'Etat | 251,4 | 257 | 271,7 | 273,3 | 329,7 | 316,5 | 852,8 | 846,8 |
| - Subventions de l'Etat | 102,5 | 102,5 | 115,3 | 115,3 | 121,1 | 121,1 | 338,9 | 338,9 |
| - Impôts partagés (recettes fiscales) | 148,9 | 154,5 | 156,4 | 158 | 208,6 | 195,4 | 513,9 | 507,9 |
| 3-Recettes diverses | 120,7 | 100,9 | 120,6 | 143,1 | 129,7 | 132,3 | 371,0 | 376,3 |
| RESSOURCES TOTALES (1+2+3) | 413,6 | 395 | 436,1 | 457,7 | 506,8 | 496,5 | 1356,5 | 1349,2 |

Source : DGTCP / DGDDL / DGBF

(*): En raison de l'indisponibilité des données relatives aux recettes propres et aux recettes diverses de l'année 2024, et pour les besoins de l'exercice, ces deux recettes ont été estimées en appliquant le taux moyen d'évolution des années 2022 et 2023.

L'examen des ressources mobilisées par entité montre que les Communes ont mobilisé 815,3 milliards de FCFA, soit **60,4%** des ressources mobilisées par l'ensemble des entités décentralisées. Les Régions quant à elles, ont mobilisé 326,9 milliards de FCFA, soit **24,2%** des ressources mobilisées par l'ensemble des Collectivités, pendant que les Districts Autonomes ont mobilisé 207,0 milliards de FCFA, soit **15,4%**.

Tableau 33 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2022 à 2024

| Collectivités | Nature | 2022 | | 2023 | | 2024* (estimation) | | Total | |
|-------------------------------------|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|----------------|----------------|
| | | Prévision | Réalisation | Prévision | Réalisation | Prévision | Réalisation | Prévision | Réalisation |
| Communes | Quotes-parts d'impôts partagés | 91,1 | 96,7 | 90,4 | 92,2 | 129,5 | 118,2 | 311,0 | 307,1 |
| | Recettes propres | 32,9 | 32,2 | 36 | 36 | 39,2 | 39,0 | 108,1 | 107,2 |
| | Subventions | 42 | 42 | 49,4 | 49,4 | 56,8 | 56,8 | 148,2 | 148,2 |
| | Recettes diverses | 53 | 44 | 75 | 121 | 89,4 | 87,8 | 217,4 | 252,8 |
| 1- Total Communes | | 219 | 214,9 | 250,8 | 298,6 | 314,9 | 301,8 | 784,7 | 815,3 |
| Régions | Quotes-parts d'impôts partagés | 16,9 | 16,9 | 17 | 16,8 | 22,2 | 20,4 | 56,1 | 54,1 |
| | Recettes propres | 0,3 | 0,7 | 1 | 1 | 1,3 | 1,6 | 2,6 | 3,3 |
| | Subventions | 54,4 | 54,4 | 59,5 | 59,5 | 58,3 | 58,3 | 172,2 | 172,2 |
| | Recettes diverses | 48,3 | 38,4 | 45 | 15 | 39,8 | 43,9 | 133,1 | 97,3 |
| 2- Total Régions | | 119,9 | 110,4 | 122,5 | 92,3 | 121,6 | 124,2 | 364,0 | 326,9 |
| Districts Autonomes | Quotes-parts d'impôts partagés | 40,9 | 40,9 | 49 | 49 | 56,5 | 56,7 | 146,9 | 146,8 |
| | Recettes propres | 8,3 | 4,2 | 6,8 | 4,3 | 6,9 | 7,1 | 22,0 | 15,6 |
| | Subventions | 6,1 | 6,1 | 6,2 | 6,2 | 6,1 | 6,1 | 18,4 | 18,4 |
| | Recettes diverses | 19,4 | 18,5 | 0,8 | 7,3 | 0,8 | 0,6 | 20,6 | 26,2 |
| 3- Total Districts Autonomes | | 74,7 | 69,7 | 62,8 | 66,8 | 69,0 | 70,5 | 207,8 | 207,0 |
| Total Général | | 413,6 | 395 | 436,1 | 457,7 | 506,5 | 496,5 | 1 356,5 | 1 349,2 |

Source : DGTCP / DGDDL / DGBF

(*): En raison de l'indisponibilité des données relatives aux recettes propres et aux recettes diverses de l'année 2024, ces deux recettes ont été estimées en appliquant le taux moyen d'évolution des années 2022 et 2023.

III.4.1.2. Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2022-2024

Les prévisions de dépenses des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes sur la période 2022-2024, qui s'élèvent à **1.3456,2** milliards de FCFA comprennent 712,6 milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et 643,6 milliards de FCFA de dépenses d'investissement. Ces prévisions ont été réalisées à hauteur de **1.154,2** milliards de FCFA, soit 85,8%.

Tableau 34 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes 2022-2024

En milliards de FCFA

| NATURE DE LA DEPENSE | 2022 | | 2023 | | 2024 (estimations) * | | Total cumulé | |
|-------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|------------------|-----------------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Dotation | Exécution | Dotation | Exécution | Dotation | Exécution | Dotation | Exécution |
| 1- Dépenses de fonctionnement | 235,6 | 195,9 | 233,5 | 235,6 | 243,5 | 233,5 | 712,6 | 665 |
| 2- Investissements | 178 | 116,9 | 202,6 | 109,3 | 263,0 | 263,0 | 643,6 | 489,2 |
| DEPENSES TOTALES | 413,6 | 312,8 | 436,1 | 344,9 | 506,5 | 496,5 | 1 356,2 | 1 154,2 |

Source : DGTCP / DGDDL / DGBF

(*): En raison de l'indisponibilité des données relatives aux dépenses de l'année 2024, ces dépenses ont été estimées en appliquant le taux moyen d'évolution des années 2022 et 2023.

Les dépenses des **Communes** sur la période 2022-2024 s'élèvent à **645,4** milliards de FCFA, soit 56,1% des dépenses de l'ensemble des entités décentralisées et comprennent **434,6** milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et **211,1** milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

Les **régions** ont exécuté leurs dépenses à hauteur de **267,2** milliards de FCFA, soit 23,0% des dépenses de l'ensemble des collectivités. Ces dernières sont composées de **98,0** milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et de **169,2** milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

Les **Districts Autonomes**, quant à eux, ont effectué des dépenses pour un montant de **241,3** milliards de FCFA, soit 20,9% des dépenses de l'ensemble des collectivités. Ces dépenses comprennent **132,5** milliards de FCFA pour le fonctionnement et **108,8** milliards de FCFA pour les investissements.

Les taux de réalisation des investissements sur la période sont respectivement de 80,1 % pour les Communes, 65,2 % pour les Régions et 94,3 % pour les Districts Autonomes.

Tableau 35 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées 2022-2024

En milliards de FCFA

| Type de collectivités décentralisées | Nature de dépenses | 2022 | | 2023 | | 2024* | | Total cumulé | |
|--------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | | Dotation | Mandatement | Dotation | Mandatement | Dotation | Mandatement | Dotation | Mandatement |
| 1- COMMUNES | Fonctionnement | 153,3 | 127,9 | 160,8 | 147 | 163,6 | 159,7 | 473,8 | 434,6 |
| | Investissement | 65,5 | 47,3 | 90 | 54 | 109,9 | 109,8 | 263,2 | 211,1 |
| Total Communes | | 218,8 | 175,2 | 250,8 | 201 | 273,5 | 269,5 | 737,1 | 645,4 |
| 2-REGIONS | Fonctionnement | 37,7 | 32,6 | 34,5 | 33 | 33,3 | 32,4 | 104,5 | 98,0 |
| | Investissement | 80,2 | 38,6 | 88 | 37 | 93,6 | 93,6 | 259,6 | 169,2 |
| Total Régions | | 117,9 | 71,2 | 122,5 | 70 | 126,9 | 126,0 | 364,1 | 267,2 |
| 3- DISTRICTS AUTONOMES | Fonctionnement | 44,6 | 35,4 | 38,2 | 55,6 | 46,6 | 41,5 | 128,2 | 132,5 |
| | Investissement | 32,3 | 31 | 24,6 | 18,3 | 59,5 | 59,5 | 115,4 | 108,8 |
| Total Districts Autonomes | | 76,9 | 66,4 | 62,8 | 73,9 | 106,1 | 101,0 | 243,6 | 241,3 |
| TOTAL GENERAL DEPENSES | | 413,6 | 312,8 | 436,1 | 344,9 | 506,5 | 496,5 | 1 344,8 | 1 154,2 |

Source : DGTCP / DGDDL / DGBF

(*): En raison de l'indisponibilité des données relatives aux dépenses de l'année 2024, ces dépenses ont été estimées en appliquant le taux moyen d'évolution des années 2022 et 2023.

III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2025 à 2028

Chaque année, l'Etat prévoit des appuis financiers composés de subventions et de quotes-parts d'impôts partagés au profit des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Au titre de l'exercice 2025, cet appui financier est de **396,1** milliards de FCFA comprenant **165,7** milliards de FCFA pour les subventions et **230,4** milliards de FCFA pour les quotes-parts d'impôts partagés.

Sur la période 2026-2028, les appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes sont projetés à **2.013,0** milliards de FCFA pour un montant de **479,7** milliards de FCFA en 2026, **531,3** milliards de FCFA en 2027 et **605,9** milliards de FCFA en 2028.

Tableau 36 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2025 à 2028

| NATURE DES RESSOURCES | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | En milliards de FCFA | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|--------------|
| | | | | | Total cumulé 2025-2028 | Montant |
| 1- Subvention de l'Etat | 165,7 | 224,7 | 242,5 | 274,6 | 907,5 | 45,0 |
| Subvention au fonctionnement | 37,1 | 46,1 | 48,1 | 50,1 | 181,4 | 9,0 |
| Subvention personnel | 6,2 | 6,2 | 6,2 | 6,2 | 24,8 | 1,2 |
| Subvention aux investissements | 122,4 | 172,4 | 188,2 | 218,3 | 701,3 | 34,8 |
| 2- Impôts partagés (recettes fiscales) | 230,4 | 255,0 | 290,7 | 334,4 | 1110,5 | 55,0 |
| TOTAL | 396,1 | 479,7 | 533,2 | 609,0 | 2 018,0 | 100,0 |

Source : DGBF

Les subventions d'un montant de **907,5** milliards de FCFA représentent 45,0% des projections sur la période. Les impôts partagés, d'un montant de **1.110,5** milliards de FCFA représentent quant à eux, 55,0% des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes sur la période 2025-2028.

Encadré 8 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité d'emprunter pour financer leur projet d'investissement avec l'encadrement de l'Etat. À ce jour, le Fonds de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL) est le seul mécanisme qui prête aux collectivités Territoriales (CT). Ainsi, la dette desdites Collectivités est constituée de dettes institutionnelles contractées auprès de ce fonds et de dettes fournisseurs.

La créance du FPCL auprès des CT passe de 821 millions de FCFA en 2023 à 845 soit une hausse de 24 millions de FCFA. Cette hausse s'explique par l'intérêt des dettes échues non encore remboursées. Cette pratique de certains élus locaux entrave les efforts du FPCL dans l'atteinte de ses objectifs de financement des collectivités décentralisées.

Le stock des dettes fournisseurs est de **40.2 milliards de FCFA** et se répartit comme suit :

- 27.4 milliards de FCFA en fonctionnement soit 68.2% ;
- et 12.7 milliards de FCFA en investissement soit 31.6%.

Les dettes fournisseurs sont essentiellement constituées des restes à payer aux fournisseurs sur les mandats pris en charge par les comptables publics et qui ne sont pas encore réglés pour faute de trésorerie.

Sur la période 2025-2028, les Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes prévoient rembourser **31.8 milliards de FCFA**, soit **77.6%** du total du stock de ces dettes.

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2026-2028

La programmation budgétaire 2026-2028 s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques du Gouvernement en cours de formalisation dans le cadre de l'élaboration du Plan National de Développement (PND) 2026-2030. Elle se décline en ressources et en dépenses.

IV.1. POLITIQUE BUDGETAIRE DE L'ETAT 2026-2028

La politique budgétaire de l'Etat sur la période 2026-2028 consistera à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire en vue de respecter la norme de déficit de l'UEMOA de 3,0% du PIB à partir de 2025. Les actions à mener en vue d'atteindre ces objectifs susmentionnés sont :

- **améliorer la capacité de mobilisation des recettes intérieures** : il s'agira de soutenir la mobilisation des recettes fiscales par la mise en œuvre de la stratégie nationale de mobilisation des recettes à moyen terme, afin de générer l'espace fiscal nécessaire pour financer une transformation économique plus profonde vers le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Cette action devrait permettre l'accroissement des recettes fiscales et de la pression fiscale qui passerait de 13,8% du PIB en 2024 à 15,0% en 2025, 15,7% en 2026, 16,4% en 2027 puis 17,0% en 2028 ;
- **rationaliser les dépenses publiques et maîtriser l'endettement public** : il s'agira de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la gestion efficiente des dépenses d'investissement. Cette politique vise à maintenir la viabilité de la dette ;
- **renforcer les dépenses d'investissements structurants et de lutte contre la pauvreté** : la politique budgétaire vise à dégager une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour les dépenses d'investissement structurant et de lutte contre la pauvreté, en vue d'améliorer continuellement le bien-être des populations ;
- **renforcer les actions en faveur de la promotion du genre et pour la résilience au changement climatique** : le Gouvernement prendra en compte les questions liées au changement climatique et au genre dans la définition des politiques publiques et le choix des investissements afin de renforcer la résilience au changement climatique et de garantir l'égalité des chances.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires en vue d'accroître la mobilisation des recettes intérieures à court et moyen termes. Ces dispositions, conjuguées avec la gestion active de la dette publique, permettront de maintenir le risque de surendettement à un niveau modéré. Conjointement à l'engagement de poursuivre la rationalisation des dépenses courantes, l'augmentation envisagée des recettes fiscales permettra au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'investissement et de réduction de la pauvreté conformément à sa stratégie de développement.

Le Gouvernement poursuivra la gestion prudente des finances publiques à travers la régulation budgétaire qui vise à mettre en adéquation les dépenses et les ressources disponibles, en vue d'atteindre l'objectif de déficit budgétaire tout en préservant les dépenses prioritaires.

IV.2. RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT 2026-2028

Les ressources du budget de l'Etat sont constituées de recettes budgétaires, de ressources de trésorerie et des recettes des comptes spéciaux du trésor. Ces ressources pour l'année 2026 s'établiraient à **17.350,2** milliards de FCFA, en hausse de 13,1% par rapport à 2025. Elles sont projetées à **18.636,4** milliards de FCFA et à **20.103,7** milliards de FCFA respectivement en 2027 et 2028. Elles connaîtront une hausse de **1.286,2** milliards de FCFA (+7,4%) entre 2026 et 2027 et de **1.467,3** milliards de FCFA (+7,9%) entre 2027 et 2028.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des perspectives de croissance économique ainsi que de la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales et douanières visant l'amélioration de l'efficacité du recouvrement des recettes.

IV.2.1 Projections des recettes budgétaires 2026-2028

Les recettes budgétaires¹³ constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de dons sont projetées à **8.728,4** milliards de FCFA en 2026, à **9.857,8** milliards de FCFA en 2027 et à **10.999,5** milliards de FCFA en 2028, soit une progression moyenne annuelle de 12,2% sur la période.

Tableau 37 : Prévisions des recettes budgétaires 2025-2028

| Natures des recettes | Budget voté 2025 | Projet de budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 |
|--|---------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Recettes fiscales | 7 387,0 | 8 193,8 | 9 367,7 | 10 566,8 |
| Impôt sur le BIC hors pétrole | 1 055,9 | 1 121,7 | 1 297,0 | 1 553,7 |
| Impôts sur les revenus et salaires | 859,0 | 972,0 | 1 081,6 | 1 254,4 |
| Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur | 1 119,3 | 1 130,0 | 1 344,0 | 1 572,6 |
| Droits d'enregistrement et de timbres | 408,7 | 477,4 | 449,4 | 470,9 |
| Revenus de pétrole et de gaz | 291,3 | 106,3 | 222,8 | 228,3 |
| Taxes sur les télécommunications | 126,5 | 114,7 | 117,2 | 120,3 |
| Taxes à l'importation sur les produits pétroliers | 444,4 | 597,9 | 586,7 | 629,6 |
| Taxes à l'importation sur les marchandises générales | 1 595,2 | 1 614,1 | 1 653,6 | 1 690,4 |
| Taxes à l'exportation | 789,8 | 850,5 | 716,9 | 718,4 |
| Autres recettes fiscales | 696,8 | 1 209,3 | 1 898,6 | 2 328,2 |
| Recettes non fiscales | 210,4 | 299,4 | 251,3 | 264,4 |
| Dons | 267,9 | 235,2 | 238,7 | 168,3 |
| Dons- projets | 105,5 | 146,4 | 164,4 | 168,3 |
| Dons- programmes | 162,5 | 88,8 | 74,4 | 0,0 |
| AFD | 148,7 | 74,4 | 74,4 | 0,0 |
| GVT Espagnol | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| UE | 13,8 | 14,4 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 7 865,4 | 8 728,4 | 9 857,8 | 10 999,5 |

Source : DGBF, DGTCP, DGI, DGD, DGE, DGPE

¹³Les recettes budgétaires sont les recettes de l'Administration centrale composée de l'ensemble des Ministères et des Institutions de la République

IV.2.1.1. Recettes fiscales budgétaires

Les recettes fiscales budgétaires sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la mise en œuvre satisfaisante de la Stratégie Nationale de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) 2024-2028, la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et la suppression de certaines mesures d'exonérations. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-après :

- l'**Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (hors pétrole-gaz)** est projeté à **1.121,7** milliards de FCFA en 2026, à **1.297,0** milliards de FCFA en 2027 et à **1.553,7** milliards de FCFA en 2028. Ces projections reposent sur les hypothèses de bonne tenue des activités économiques sur la période, marquée par une croissance moyenne de 8,9% et l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la rationalisation des exonérations. Elles s'appuient également sur la mise en œuvre satisfaisante des mesures d'administration notamment la poursuite de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal ;
- l'**Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)** est projeté à **972,0** milliards de FCFA en 2026, à **1.081,6** milliards de FCFA en 2027 et à **1.254,4 milliards** de FCFA en 2028. Ces projections tiennent compte de plusieurs facteurs notamment, la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique et l'effort de recouvrement des arriérés du secteur public ainsi que de l'instauration d'une déclaration unique des ITS et des cotisations sociales ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** en régime intérieur passerait de **1.130,0** milliards de FCFA en 2026 à **1.344,0** milliards de FCFA en 2027 et à **1.572,6** milliards de FCFA en 2028. Ces projections s'appuient notamment sur le renforcement du module de gestion automatisée de la TVA, de la mise en œuvre de la facturation normalisée électronique, de la croissance continue de la consommation sous l'effet de l'amélioration des revenus ;
- les **droits d'enregistrement et de timbres** passeraient de **477,4** milliards de FCFA en 2026 à **449,4** milliards de FCFA en 2027 et à **470,9** milliards de FCFA en 2028, en lien avec la production cacaoyère projetée ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **114,7** milliards de FCFA en 2026, à **117,2** milliards de FCFA en 2027 et à **122,3** milliards de FCFA en 2028. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie et de l'exploitation des données issues du dispositif de contrôle des flux de télécommunication ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **106,3** milliards de FCFA en 2026, à **222,8** milliards de FCFA en 2027 et à **228,3** milliards de FCFA en 2028, conformément aux hypothèses fournies par le secteur relativement aux productions et aux enlèvements au profit de l'Etat ;

- les **taxes sur les marchandises générales** ressortiraient à 1.614,1 milliards de FCFA en 2026, à 1.653,6 milliards de FCFA en 2027 et à 1.7690,4 milliards de FCFA en 2028. Elles sont projetées sur la base d'un taux de croissance moyen du taux de mis à la consommation en taxation normale de 7,6% et d'un taux moyen d'imposition de 24,97% ;
- les **taxes à l'exportation** projetées à 850,5 milliards de FCFA, à 716,9 milliards de FCFA et à 718,4 milliards de FCFA respectivement en 2026, 2027 et 2028, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2026-2028 de 2.500,0 FCFA/Kg pour le cacao fèves, 1.780,4 FCFA/Kg pour le café vert et 788 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume moyen d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou respectivement de 1.741.667 tonnes, 37.500 tonnes et 768.881 tonnes en moyenne sur la période 2026-2028 ;
- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à 597,9 milliards de FCFA pour 2026, à 586,7 milliards de FCFA pour 2027 et à 629,6 milliards de FCFA pour l'année 2028. Ces projections sont basées sur une taxation moyenne de 218,54 FCFA/l pour le gasoil et 226,94 FCFA/l pour le super carburant. Concernant les volumes mis à la consommation, ils passeraient de 1.652,69 millions de litres à 1.983,68 millions de litres pour le gasoil et de 1.686,63 millions de litres à 1.986,51 millions de litres pour le super carburant sur la période 2026-2028.

IV.2.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **299,4** milliards de FCFA en 2026, à **251,3** milliards de FCFA en 2027 et à **264,4** milliards de FCFA en 2028. Cette tendance s'explique essentiellement par la bonne évolution attendue des recettes de services et des recettes issues de l'occupation du domaine public sur toute la période.

IV.2.1.3. Dons

Les dons attendus de 2026 à 2028 sont constitués de dons-programmes et de dons-projets. En 2026, les dons-programmes sont attendus à **88,8** milliards de FCFA, dont **14,4** milliards de FCFA provenant de l'Union Européenne, et **74,4** milliards de FCFA du C2D. **En 2027**, ils sont prévus à hauteur de **74,4** milliards de FCFA essentiellement autre du C2D. Aucun montant n'est prévu en 2028 au titre des dons programmes.

En ce qui concerne les dons-projets, ils sont projetés à **146,4** milliards de FCFA en 2026, à **164,4** milliards de FCFA en 2027 et à **168,3** milliards de FCFA en 2028, en lien avec les conventions signées.

IV.2.2 Projections des ressources de trésorerie 2026-2028

Les ressources de trésorerie sont projetées à **7.081,5** milliards de FCFA en 2026, à **4.466,2** milliards de FCFA en 2027 et à **4.990,1** milliards de FCFA en 2028. Elles comprennent les produits de cession d'actifs, les remboursements de prêts et avances ainsi que les emprunts.

Tableau 38 : Prévisions des ressources de trésorerie 2025-2028

En milliards de FCFA

| Natures des ressources | Budget voté 2025 | Projet de budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 |
|--|---------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Produits de cession des actifs | 1,0 | 4,0 | 0,8 | 0,0 |
| Remboursements de prêts et avances | 78,2 | 58,5 | 57,6 | 56,6 |
| Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs | 3 430,1 | 4 911,9 | 2 939,2 | 3 342,3 |
| Emprunts-projets | 1 338,1 | 1 407,2 | 1 468,7 | 1 591,2 |
| Emprunts-programmes | 1 252,1 | 699,9 | 0,0 | 0,0 |
| <i>FMI</i> | <i>952,1</i> | <i>475,1</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> |
| <i>Banque Mondiale</i> | <i>122,2</i> | <i>168,6</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> |
| <i>Banque Africaine de Développement</i> | <i>49,1</i> | <i>56,2</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> |
| <i>Autres</i> | <i>128,7</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> | <i>0,0</i> |
| TOTAL | 6 099,5 | 7 081,5 | 4 466,2 | 4 990,1 |

Source : DGBF, DGTCP, DGPE

IV.2.2.1. Emprunts sur les marchés monétaire et financier

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **4.911,9** milliards de FCFA en 2026, à **2.939,2** milliards de FCFA en 2027 et à **3.342,3** milliards de FCFA en 2028. Ces prévisions tiennent compte des besoins de financement, de la profondeur des marchés des capitaux et de la capacité de mobilisation de l'Etat sur ces marchés conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

IV.2.2.2. Emprunts- projets et emprunts- programmes

Les emprunts-projets sont projetés à **1.407,2** milliards de FCFA en 2026, à **1.468,7** milliards de FCFA en 2027 et à **1.591,2** milliards de FCFA en 2028. Quant aux emprunts-programmes, ils sont attendus à **699,9** milliards de FCFA en 2026. En 2027 et 2028, il n'est pas prévu d'emprunts-programmes.

IV.2.2.3. Autres ressources de trésorerie

Les produits de cessions d'actifs sont prévus en 2026 et 2027 respectivement à **4,0** milliards de FCFA et **0,8** milliards de FCFA. En 2028, aucune ressource en provenance de la vente d'actifs n'est prévue.

Les produits de remboursements de prêts et avances sont attendus à **58,5** milliards de FCFA en 2026, à **57,6** milliards de FCFA en 2027 et à **56,6** milliards de FCFA en 2028.

IV.2.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2026-2028

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont attendues à **1.540,2** milliards de FCFA en 2026, à **1.719,7** milliards de FCFA en 2027 et à **1.902,1** milliards de FCFA en 2028, en lien avec l'augmentation des recettes affectées aux Collectivités Territoriales (293,3 milliards de FCFA en moyenne sur la période) et les transferts au Fonds d'Entretien Routier (FER) et à la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).

Tableau 39 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2025-2028

| Natures des recettes | Budget 2025 | Projet de budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 |
|--|----------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR) | 10,9 | 10,6 | 10,9 | 10,9 |
| Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER) | 266,5 | 279,8 | 304,6 | 329,6 |
| Recettes affectées aux collectivités | 230,4 | 255,0 | 290,7 | 334,4 |
| TSU SIR | 99,0 | 57,9 | 68,2 | 75,5 |
| Prélèvement communautaire (PCC-PCS) | 91,9 | 91,2 | 101,0 | 107,8 |
| Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA) | 13,5 | 13,4 | 14,9 | 15,9 |
| Parafiscalité anacarde | 18,3 | 18,3 | 18,4 | 19,8 |
| Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) | 11,0 | 12,5 | 12,9 | 14,7 |
| Autres recettes affectées et parafiscalité | 632,8 | 801,4 | 898,2 | 993,5 |
| TOTAL | 1 374,3 | 1 540,2 | 1 719,7 | 1 902,1 |

Source : DGBF, DGI, DGD

IV.3. DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT 2026-2028

La programmation des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2026-2028 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers. Cette politique vise d'une part, la maîtrise des dépenses de personnel, de transferts, d'achats de biens et services, et d'autre part la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les dépenses de l'Etat sont constituées de dépenses budgétaires, de charges de trésorerie et des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. Ces dépenses sont estimées à **17.350,2** milliards de FCFA en 2026. Elles sont projetées à **18.636,4** milliards de FCFA et à **20.103,7** milliards de FCFA respectivement en 2027 et 2028.

Tableau 40 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2025-2028

En milliards de FCFA

| DEPENSES | Budget 2025 | | Projet de budget 2026 | | Projection 2027 | | Projection 2028 | |
|--|-----------------|---------------|-----------------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|---------------|
| | Montant | Poids | Montant | Poids | Montant | Poids | Montant | Poids |
| DEPENSES BUDGETAIRES | 9 843,9 | 64,2% | 10 893,8 | 62,8% | 12 250,6 | 70,6% | 13 588,5 | 67,6% |
| Charges financières de la dette publique | 1 514,7 | 9,9% | 1 757,9 | 10,1% | 1 864,1 | 10,7% | 1 898,7 | 9,4% |
| Dépenses de personnel | 2 532,6 | 16,5% | 2 853,5 | 16,4% | 3 077,3 | 17,7% | 3 284,4 | 16,3% |
| Transferts courants | 849,1 | 5,5% | 909,6 | 5,2% | 1 066,8 | 6,1% | 1 135,6 | 5,6% |
| Achat de biens et services | 1 154,5 | 7,5% | 1 177,0 | 6,8% | 1 183,2 | 6,8% | 1 267,4 | 6,3% |
| <i>dont Abonnement</i> | 151,6 | 1,0% | 161,5 | 0,9% | 173,0 | 1,0% | 187,8 | 0,9% |
| Dépenses d'investissement | 3 792,9 | 24,7% | 4 195,7 | 24,2% | 5 059,1 | 29,2% | 6 002,4 | 29,9% |
| CHARGES DE TRESORERIE | 4 121,0 | 26,9% | 4 916,2 | 28,3% | 4 666,1 | 26,9% | 4 613,2 | 22,9% |
| Amortissements | 4 121,0 | 26,9% | 4 916,2 | 28,3% | 4 666,1 | 26,9% | 4 613,2 | 22,9% |
| DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR | 1 374,3 | 9,0% | 1 540,2 | 8,9% | 1 719,7 | 9,9% | 1 902,1 | 9,5% |
| Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR) | 10,9 | 0,1% | 10,6 | 0,1% | 10,9 | 0,1% | 10,9 | 0,1% |
| Programme d'entretien routier / FER | 266,5 | 1,7% | 279,8 | 1,6% | 304,6 | 1,8% | 329,6 | 1,6% |
| Dépenses sur parafiscalité anacarde | 18,3 | 0,1% | 18,3 | 0,1% | 18,4 | 0,1% | 19,8 | 0,1% |
| TSU SIR | 99,0 | 0,6% | 57,9 | 0,3% | 68,2 | 0,4% | 75,5 | 0,4% |
| Dépense des collectivités sur recettes affectées | 230,4 | 1,5% | 255,0 | 1,5% | 290,7 | 1,7% | 334,4 | 1,7% |
| Contributions PCS-PCC | 91,9 | 0,6% | 91,2 | 0,5% | 101,0 | 0,6% | 107,8 | 0,5% |
| Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA) | 13,5 | 0,1% | 13,4 | 0,1% | 14,9 | 0,1% | 15,9 | 0,1% |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | 11,0 | 0,1% | 12,5 | 0,1% | 12,9 | 0,1% | 14,7 | 0,1% |
| Autres dépenses sur recettes affectées | 632,8 | 4,1% | 801,4 | 4,6% | 898,2 | 5,2% | 993,5 | 4,9% |
| TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT | 15 339,2 | 100,0% | 17 350,2 | 100,0% | 18 636,4 | 100,0% | 20 103,7 | 100,0% |

Source : MFB/DGBF

IV.3.1 Projection des dépenses budgétaires 2026-2028

Les dépenses budgétaires sont constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts courants et des dépenses d'investissement. Elles sont projetées à **10.893,7** milliards de FCFA en 2026, à **12.250,6** milliards de FCFA en 2027 et à **13.588,5** milliards de FCFA en 2028.

IV.3.1.1 Charges financières de la dette publique

Les charges financières de la dette publique, qui comprennent les intérêts, frais et commissions sur la dette, sont prévues à **1.757,9** milliards de FCFA en 2026, à **1.864,1** milliards de FCFA en 2027 et à **1.898,7** milliards de FCFA en 2028. Cette programmation prend en compte aussi bien la dette intérieure que la dette extérieure.

Au titre de la dette intérieure, le règlement de ces charges est programmé à **773,1** milliards de FCFA en 2026, à **817,3** milliards de FCFA en 2027 et à **843,2** milliards de FCFA en 2028.

En ce qui concerne la dette extérieure, ces charges sont prévues à **984,8** milliards de FCFA en 2026, à **1.046,7** milliards de FCFA en 2027 et à **1.055,5** milliards de FCFA en 2028.

IV.3.1.2 Personnel

La masse salariale pour les années 2026, 2027 et 2028 est programmée respectivement à **2.853,5** milliards de FCFA, à **3.077,3** milliards de FCFA et à **3.284,4** milliards de FCFA, soit 29,2% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées) en 2026, 27,6% en 2027 et 26,2% en 2028.

Ces projections prennent en compte l'impact des revalorisations salariales et l'évolution indiciaire. Elles intègrent également :

- l'impact des entrées nettes d'agents dans la fonction publique, notamment le recrutement exceptionnel de 8.653 enseignants contractuels dont 2.885 en 2027 et 5.768 en 2028 ;
- l'impact de l'avancement des carrières individuelles (les avancements d'échelon ou de classe tous les deux ans et les promotions au grade supérieur) ;
- les mesures de revalorisation salariale décidées par le Président de la République et appliquées depuis le mois d'août 2022 ;
- une provision pour assurer la couverture au plan budgétaire de nouvelles mesures salariales.

Les entrées nettes représentent le solde des besoins nouveaux de recrutement (personnels civils, policiers et militaires) et des sorties de carrière. Le niveau des **recrutements** des personnels civils est déterminé sur la base des besoins exprimés par les différents départements ministériels tandis que celui des militaires et policiers repose sur la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure. En ce qui concerne

les *sorties de carrière*, notamment les sorties pour cause de départ à la retraite, les projections sont déterminées en référence aux lois en vigueur et en supposant que l'âge de départ à la retraite (60 ans/65 ans) resterait inchangé sur la période 2026-2028.

- **en 2026**, à 37.997 agents, soit 45.347 recrutements nouveaux et 7.350 sorties de carrière, pour un coût de 132,3 milliards de FCFA ;
- **en 2027**, à 43.458 agents, soit 48.837 recrutements nouveaux et 5.379 sorties de carrière, pour un coût de 177,2 milliards de FCFA ;
- **en 2028**, à 44.874 agents, soit 50.690 recrutements nouveaux et 5.816 sorties de carrière, pour un coût de 186,3 milliards de FCFA.

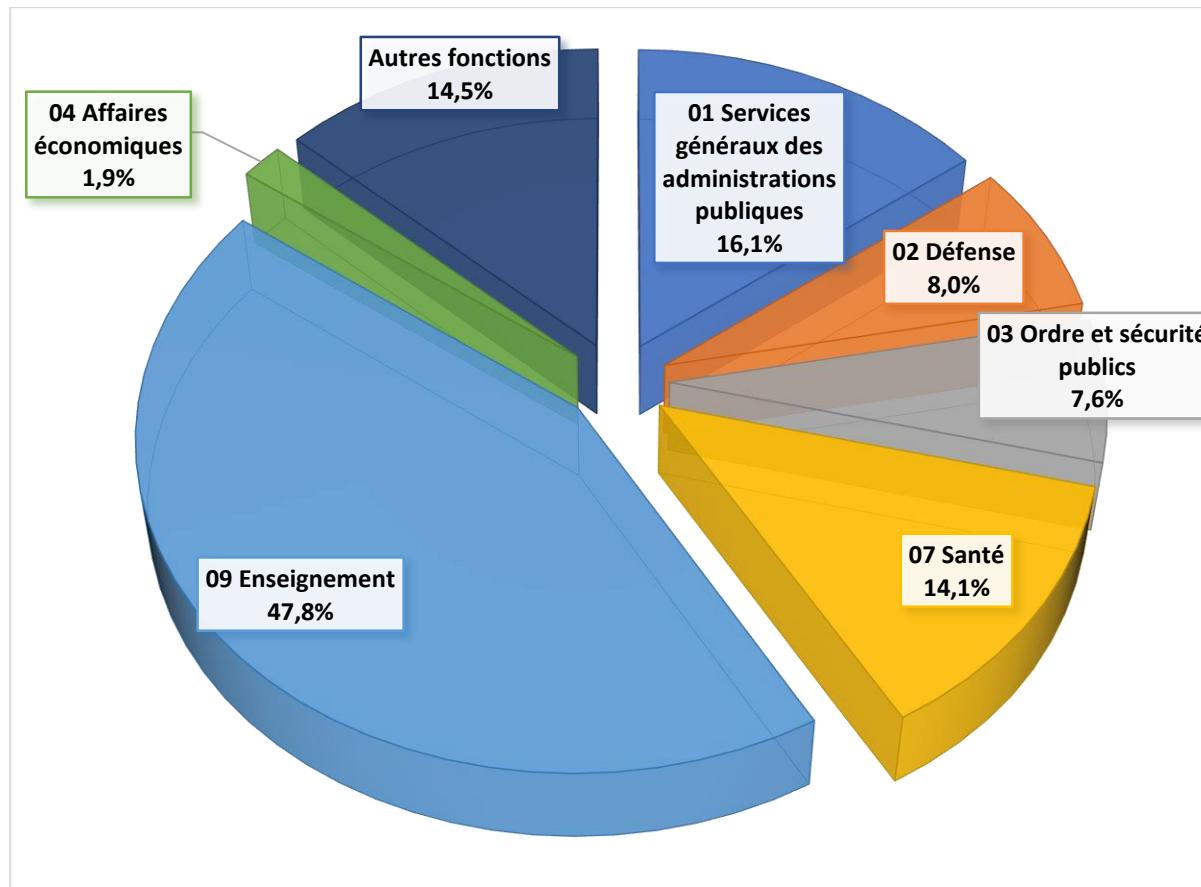
Dans le secteur de l'éducation, les prévisions des entrées nettes sont de 10.189 agents en 2026 (dont 12.418 recrutements nouveaux et 2.229 sorties de carrière) pour 61,5 milliards de FCFA, 11.461 agents en 2027 (dont 13.723 recrutements nouveaux et 2.262 sorties de carrière) pour 77,6 milliards et 14.953 agents en 2028 (dont 17.478 recrutements nouveaux et 2.525 sorties de carrière) pour 90,9 milliards de FCFA. Il convient de préciser que ces prévisions intègrent un recrutement exceptionnel de 8.653 enseignants contractuels prévu sur la période 2026-2028 dont 2.885 en 2027 pour un coût de 22,7 milliards de FCFA et 5.768 en 2028 pour un coût de 30,5 milliards de FCFA.

Dans le secteur de la santé, les prévisions des entrées nettes sont de 14.318 agents en 2026 (dont 14.957 recrutements nouveaux et 639 sorties de carrière) pour 41,1 milliards de FCFA, de 20.523 agents en 2027 (dont 21.011 recrutements nouveaux et 488 sorties de carrière) pour 72,9 milliards de FCFA et de 20.864 agents en 2028 (dont 21.412 recrutements nouveaux et 548 sorties de carrière) pour 74,0 milliards de FCFA.

Au titre des **mesures de revalorisation salariale**, il est prévu dès l'année 2026, la revalorisation de la prime exceptionnelle de fin d'année qui passe de 1/3 à 2/3 du salaire indiciaire de base pour un coût annuel d'environ 42 milliards. En outre, la mise en œuvre des mesures salariales appliquées depuis 2022 devrait se poursuivre sur l'ensemble de la période. Pour rappel, les mesures de 2022, dont le coût annuel est estimé à 223,1 milliards de FCFA par an en moyenne sur la période 2026-2028, s'inscrivent dans le cadre de la deuxième trêve sociale (2022-2027) signée entre le Gouvernement et les organisations syndicales après expiration de la première (2017-2022).

Par ailleurs, la répartition de la masse salariale projetée sur la période 2026-2028 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (47,8% en moyenne) qui absorbe près de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2026 à 2028 par grande fonction



IV.3.1.3 Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont projetés à **1.177,0** milliards de FCFA en 2026, à **1.183,2** milliards de FCFA en 2027 et à **1.267,4** milliards de FCFA en 2028. Ces charges prennent en compte les dépenses centralisées de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité qui passeraient de **161,5** milliards de FCFA en 2026 à **173,0** milliards de FCFA en 2027 et pourraient s'établir à **187,8** milliards de FCFA en 2028.

Les autres dépenses d'achats de biens et services hors abonnement sont prévues en 2026, 2027 et 2028 à des montants respectifs de **1.015,5** milliards de FCFA, de **1.010,2** milliards de FCFA et de **1.079,5** milliards de FCFA.

IV.3.1.4 Transferts

Les transferts à effectuer par l'Etat à ses démembrements, aux autres structures ainsi qu'aux ménages sont projetés à **909,6** milliards de FCFA en 2026, à **1.066,8** milliards de FCFA en 2027 et à **1.135,6** milliards de FCFA en 2028. Ces transferts sont effectués essentiellement au profit :

- **des établissements privés d'enseignement** pour couvrir les frais d'écolage des élèves et étudiants affectés par l'Etat ;
- **des Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre les missions spécifiques de l'Etat ;
- **des élèves et étudiants** au titre des bourses, pécules et frais de transport ;
- **des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **du secteur électricité** à travers l'abandon d'une partie des revenus du gaz au profit du secteur énergétique.

Tableau 41 : Evolution des transferts de l'Etat de 2025 à 2028

| TRANSFERTS | <i>En milliards de FCFA</i> | | | |
|--|-----------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget voté 2025 | Projet de budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 |
| Subventions aux écoles privées | 175,5 | 177,0 | 211,8 | 242,3 |
| Subventions aux EPN | 130,0 | 161,5 | 164,7 | 168,0 |
| Subvention au secteur électricité | 69,4 | 16,7 | 125,0 | 131,3 |
| Fonctionnement CNS et sécurisation des élections | 41,4 | 45,3 | 44,0 | 44,0 |
| Bourses et pécules | 78,4 | 83,4 | 112,8 | 130,6 |
| Transfert aux collectivités | 37,1 | 46,1 | 48,1 | 50,1 |
| Autres transferts | 317,4 | 379,6 | 360,4 | 369,3 |
| TOTAL | 849,1 | 909,6 | 1 066,8 | 1 135,6 |

Source : MFB / DGBF

IV.3.1.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'Etat seraient de **4.195,7** milliards de FCFA en 2026, de **5.059,1** milliards de FCFA en 2027 et de **6.002,4** milliards de FCFA en 2028.

En prenant en compte le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR), le Fonds d'Entretien Routier (FER) et la parafiscalité dans le secteur anacarde, les dépenses d'investissement se situeraient globalement à **4.504,5** milliards de FCFA en 2026, à **5.393,0** milliards de FCFA en 2027 et à **6.362,7** milliards de FCFA en 2028. Elles intègrent les dépenses financées par les appuis extérieurs de **1.553,6** milliards de FCFA, **1.633,1** milliards de FCFA et de **1.759,4** milliards de FCFA respectivement en 2026, 2027 et 2028.

Tableau 42 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2025 à 2028

| Dépenses d'investissement | <i>En milliards de FCFA</i> | | | |
|---|-----------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| | Budget voté 2025 | Projet de budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 |
| Total dépenses d'investissement (y/c FIMR, FER et dépenses sur parafiscalité anacarde) | 4 088,6 | 4 504,5 | 5 393,0 | 6 362,7 |
| Financement intérieur des projets | 2 645,0 | 2 950,8 | 3 793,1 | 4 633,3 |
| dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR | 10,9 | 10,6 | 10,9 | 10,9 |
| Programme d'entretien routier / FER | 266,5 | 279,8 | 304,6 | 329,6 |
| Dépenses sur parafiscalité anacarde | 18,3 | 18,3 | 18,4 | 19,8 |
| Financement extérieur des projets | 1 443,6 | 1 553,6 | 1 633,1 | 1 759,4 |
| Variation annuelle | 2,1% | 10,2% | 19,7% | 18,0% |
| Pourcentage du budget total | 41,5% | 41,3% | 44,0% | 46,8% |
| TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES | 9 843,9 | 10 893,8 | 12 250,6 | 13 588,5 |
| Variation annuelle | 10,1% | 10,7% | 12,5% | 10,9% |
| PIB | 57 325,0 | 62 364,0 | 67 907,3 | 73 549,4 |

Source : MFB / DGBF

Ces investissements publics qui représentent en moyenne 44,3% des dépenses totales budgétaires et 8,0% du PIB sur la période, concernent notamment :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que le Programme d'Investissement Forestier (PIF), le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le bassin du Niger (PIDACC/BN), le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes, la construction d'infrastructures routières et aéroportuaires, le programme

d'accès à l'eau potable en milieu rural, le reprofilage de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national, la poursuite du Programme National d'Extension de Réseaux Electriques (PRONEX), le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT), le Projet National de Numérisation et d'accès à l'Electricité en Côte d'Ivoire (NEDA), le renforcement du Programme Elargi de Vaccination, le soutien aux indigents dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), l'aménagement de la Baie de Cocody, l'achèvement de la construction du 4e pont d'Abidjan, la poursuite du Projet des Filets Sociaux Productifs et, la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA), le Projet de Mobilité Urbaine d'Abidjan (PMUA), l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la mise en œuvre de l'Académie des Talents, la mise en œuvre de l'Ecole de la Seconde Chance, la réalisation des logements sociaux, la construction et équipement du CHU d'Abobo, le Projet de construction et d'équipement du Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Grand-Bassam et la construction de la tour F de la Cité Administrative du plateau;

- **les projets financés dans le cadre du C2D** dans les secteurs de l'éducation –formation – emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural et biodiversité, du développement urbain, de la décentralisation, de l'eau et assainissement, des infrastructures de transport, de la justice et sécurité, de la gouvernance financière, des industries culturelles et créatives ;
- **les transferts en capital au profit des collectivités territoriales** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

IV.3.2 Projections des charges de trésorerie 2026-2028

Les charges de trésorerie concernent le remboursement du capital de la dette publique. Elles sont programmées à **4.916,2** milliards de FCFA en 2026, à **4.666,1** milliards de FCFA en 2027 et à **4.613,2** milliards de FCFA en 2028.

Concernant la dette intérieure, le remboursement du capital est prévu en 2026 à **3.505,7** milliards de FCFA, à **3.042,6** milliards de FCFA en 2027 et à **2.899,5** milliards de FCFA en 2028.

Quant à la dette extérieure, les charges d'amortissement sont prévues à **1.410,5** milliards de FCFA en 2026, à **1.623,5** milliards de FCFA en 2027 et à **1.713,6** milliards de FCFA en 2028.

IV.3.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2026-2028

Les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor sont prévues à 1.540,2 milliards de FCFA en 2026, à 1.719,7 milliards de FCFA en 2027 et à 1.902,1 milliards de FCFA en 2028.

IV.3.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2026-2028 par fonction

L'allocation par fonction des dépenses budgétaires sur la période 2026-2028 a été faite en tenant compte des politiques publiques définies par l'Etat.

L'analyse par fonction des projections hors charges financières et de trésorerie, sur la période 2026-2028, fait ressortir une prédominance des services généraux de l'administration publique (**32,2%**), suivis de l'enseignement (**19,8%**), des affaires économiques (**16,0%**) et des logements et équipements collectifs (**9,3%**).

Tableau 43 : Evolution des dépenses de l'Etat par fonction de 2026 à 2028

| FONCTIONS | En milliards de FCFA | | | | | |
|--|----------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------------|
| | Budget voté 2025 | Projet de Budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 | Moyenne 2026-2028 | Part (%) hors dette |
| 01 - Services généraux des administrations publiques | 2 540,2 | 3 407,4 | 3 950,0 | 4 772,4 | 4 043,3 | 32,2% |
| 02 – Défense | 442,0 | 481,0 | 514,1 | 527,1 | 507,4 | 4,2% |
| 03 - Ordre et sécurité publics | 959,3 | 396,5 | 395,8 | 407,1 | 399,8 | 3,3% |
| 04 - Affaires économiques | 1 366,6 | 1 560,4 | 1 895,0 | 2 077,9 | 1 844,4 | 16,0% |
| 05 - Protection de l'environnement | 126,9 | 516,1 | 505,9 | 538,3 | 520,1 | 4,3% |
| 06 - Logements et équipements collectifs | 1 207,4 | 1 032,1 | 1 159,2 | 1 203,1 | 1 131,5 | 9,3% |
| 07 – Santé | 764,7 | 809,0 | 856,8 | 987,1 | 884,3 | 7,3% |
| 08 - Loisirs, Culture et culte | 203,2 | 208,7 | 226,4 | 242,6 | 225,9 | 1,9% |
| 09 – Enseignement | 1 930,2 | 2 084,8 | 2 378,7 | 2 612,4 | 2 358,6 | 19,8% |
| 10 - Protection sociale | 163,0 | 180,0 | 224,1 | 246,9 | 217,0 | 1,7% |
| Total hors dette publique | 9 703,5 | 10 676,0 | 12 106,2 | 13 614,9 | 12 132,4 | 100% |
| <i>Charges financières et charges de trésorerie</i> | 5 635,7 | 6 674,2 | 6 530,2 | 6 488,8 | 6 564,4 | |
| Total Général | 15 339,2 | 17 350,2 | 18 636,4 | 20 103,7 | 18 696,8 | |

Source : MFB / DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

➤ SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffreraient à **3.407,4** milliards de FCFA en 2026, à **3.950,0** milliards de FCFA en 2027 et à **4.772,4** milliards de FCFA en 2028. Elles représenteraient en moyenne 32,2 % des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions dans les sous-fonctions suivantes :

- **Au titre des organes exécutifs, législatifs et des affaires financières**, les actions couvertes pour le fonctionnement de ces organes se résument en l'amélioration de leur gouvernance et la contribution à une administration de proximité efficiente. De façon spécifique :
 - en matière **de planification du développement et du système statistique**, il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation. Il s'agira également de la consolidation des liens entre les maillons de la chaîne PPPBSE et de l'amélioration du système de production des statistiques ;
 - s'agissant **des Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les principales orientations stratégiques porteront sur (i) la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie, (ii) la modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité, (iii) l'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement ;
 - en matière **de diplomatie**, un accent particulier sera porté sur l'amélioration de la gouvernance de l'intégration régionale et le développement de la coopération transfrontalière, sur la modernisation de l'outil diplomatique, et sur la mise en œuvre de la diplomatie économique au service du développement avec la création d'outils stratégiques pour rendre plus efficace et performante l'action de la diplomatie économique ;
 - en ce qui concerne **la gouvernance économique et financière**, la politique publique visera la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie à travers le financement des actions majeures telles que (i) la modernisation de l'administration financière, (ii) la mobilisation efficace des financements nécessaires à l'action gouvernementale, (iii) l'optimisation des dépenses publiques, (iv) le renforcement du système de mobilisation des ressources intérieures ainsi que (v), la poursuite de la réforme du secteur financier, et (vi) la formulation et le pilotage efficace des politiques financières, (vii) l'amélioration de la Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat , (viii) l'optimisation de la Gestion du Portefeuille de l'Etat , (ix) l'amélioration de la Gouvernance des Etablissements Publics Nationaux ;

- pour ce qui est de l'**administration du territoire et de la décentralisation**, les défis et priorités concerneront : (i) le renforcement du système d'archivage national, d'information et de communication, (ii) la construction du Centre National d'Archivage et (iii) l'adoption de l'avant-projet de loi relatif aux archives.

Au titre des services généraux, les principales actions concernées sont :

- le renforcement de la performance et de l'efficacité de l'administration publique par la poursuite de la formation des cadres ;
- l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le domaine du renforcement des capacités ;
- le développement des stratégies de formations et d'évaluations des procédures ;
- le renforcement des capacités et la formation des agents publics ;
- la poursuite de la modernisation de l'administration publique et des services proposés aux usagers-clients.

➤ **DEFENSE**

Sur la période 2026-2028, les crédits destinés à la défense évoluerait en passant de **481,0** milliards de FCFA en 2026 à **514,1** milliards de FCFA en 2027 et à **527,1** milliards de FCFA en 2028. Cette évolution s'explique par les politiques de renforcement des capacités opérationnelles et managériales des Forces Armées de Côte d'Ivoire avec un accent sur la poursuite des actions de lutte contre le terrorisme. Les principales actions prévues sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de la Défense ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de la Défense ;
- la poursuite du programme de réhabilitation, de construction et d'équipement des casernes militaires et celles de la gendarmerie ;
- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- le renforcement de la participation des Armées et de la Gendarmerie Nationale aux Opérations de soutien à la Paix ;
- la sécurisation du patrimoine foncier des armées et de la gendarmerie ;
- le renforcement des capacités pour une meilleure prise en charge des nouvelles menaces (terrorisme, piraterie maritime, criminalité transfrontalière, etc.) ;

- l'optimisation et la réorganisation des ressources humaines;
- le renforcement de la coopération militaire internationale;
- le renforcement des capacités opérationnelles des forces armées.

➤ ORDRE ET SECURITE PUBLICS

Pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de la période triennale 2026-2028, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **396,5** milliards de FCFA en 2026, à **395,8** milliards de FCFA en 2027 et à **407,1** milliards de FCFA en 2028. Les politiques publiques visées au titre de cette fonction portent entre autres sur la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure, le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens, le renforcement du dispositif de gestion des risques et catastrophes, la modernisation du système pénitentiaire et l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivants :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure ;
- la poursuite du maillage du territoire national en infrastructures et en services de sécurité ;
- la construction et l'équipement des commissariats à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- la construction et l'équipement d'une école de police à Korhogo ;
- la construction et l'équipement des Tribunaux et Résidences ;
- la poursuite de la mise aux normes des infrastructures pénitentiaires phase 2 ;
- la construction des cités pénitentiaires de Korhogo et Azaguié ;
- la construction et l'équipement du centre de la formation continue de la Police à Yamoussoukro ;
- la construction et l'équipement des infrastructures de protection civile ;
- la construction, et l'équipement de la Prison de Haute Sécurité de Korhogo ;
- la construction et l'équipement du Siège du Pôle Pénal, Economique et Financier.

➤ AFFAIRES ECONOMIQUES

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des mesures et projets de cette fonction s'établiraient à **1.560,4** milliards de FCFA en 2026, à **1.895,0** milliards de FCFA en 2027 et à **2.077,9** milliards de FCFA en 2028.

Les Affaires Economiques restent dominées par les activités prévues dans les sous-fonctions suivantes :

- au niveau de **la sous-fonction agriculture, sylviculture, pêche et chasse**, les actions du Gouvernement viseront le renforcement du rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. A cet effet, pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur les principales actions ci-dessous :
 - la poursuite de la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques ;
 - l'accélération du déploiement des Agro-pôles, notamment dans le Bélier et le Nord ;
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses ;
 - la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité ;
 - la prise en compte de l'environnement dans le développement de l'activité agricole ;
 - la mise en œuvre d'actions pour la sécurité alimentaire notamment le financement de la production de contre saison ;
 - la poursuite des actions visant à la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré ;
 - la poursuite de l'amélioration des conditions de la modernisation de l'agriculture familiale et de l'entreprise agricole ;
 - le développement d'un secteur agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois ;
 - la précision des actions pour la valorisation optimale du potentiel agroécologique et des savoir-faire agricoles du pays ;
 - la création d'un environnement propice au développement d'un secteur agricole structuré ;
 - le développement d'un secteur agricole qui contribue à la souveraineté alimentaire, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois ;
 - l'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural.
- au niveau de **la sous-fonction combustibles et énergies**, la stratégie de l'Etat sera axée sur :

- la distribution d'une énergie abondante de qualité et à moindre coût aux populations ;
 - l'accroissement de l'implication des nationaux et entreprises ivoiriennes dans le secteur des hydrocarbures ;
 - l'accroissement de la recherche et la production pétrolière ;
 - le renforcement de la sécurité énergétique et de l'accès à l'électricité ;
 - la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers et gaziers ;
 - la satisfaction de la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le « Hub Pétrolier Régional » ;
 - la sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers ;
 - la promotion des investissements étrangers dans le secteur pétrolier et gazier ;
 - l'amélioration de la viabilité financière du secteur de l'énergie ;
 - la sécurité énergétique par le renforcement des ouvrages de transport et de distribution et l'accès à l'électricité ;
 - le développement du pôle énergétique régional et le respect des normes environnementales à travers la mise en œuvre de Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique 2020-2030 (PSDEREE) ;
- relativement à la **sous-fonction industries extractives et manufacturières**, l'objectif du Gouvernement est d'accroître la contribution de ce secteur à la création de la richesse nationale de façon durable. Pour ce faire, l'accent sera mis sur :
 - le renforcement de la gouvernance, des capacités institutionnelles et organisationnelles des secteurs de la **fonction industries extractives et manufacturières** ;
 - l'intensification et la diversification de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation minière ;
 - la valorisation du potentiel géologique ivoirien ;
 - le renforcement des capacités des acteurs du secteur des mines pour développer le sous-secteur de la petite mine et de l'artisanat minier et pour lutter de façon efficace contre l'orpaillage illégal ;
 - le développement des grappes industrielles, au regard des atouts compétitifs du pays ;
 - la création de nouveaux pôles de développement de l'activité industrielle ;
 - la promotion, l'assistance et l'amélioration de la compétitivité des PME ;
 - la facilitation de l'accès aux financements et aux marchés des acteurs du secteur des PME ;
 - la création d'un Fonds dédié à l'artisanat ;

- la migration des acteurs du secteur informel vers l'économie formelle.
- S'agissant de la sous-**fonction transports**, la volonté du Gouvernement est d'améliorer la gouvernance dans le secteur, renforcer la sécurité et la sûreté ferroviaire, routière, aérienne, maritime et fluvio-lagunaire, et améliorer l'accès des populations à des services de transport de qualité dans le sous-secteur portuaire.
 - concernant le **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu la construction et l'équipement d'une base d'intervention maritime et fluviale, l'acquisition du matériel de sécurité et de sûreté maritime, le renforcement de la sécurité et la sûreté des installations portuaires, le renforcement des capacités opérationnelles des unités en charge de la sécurité, de la sûreté, de la recherche et du sauvetage maritimes, la formation des acteurs du secteur maritimes et portuaires, la poursuite de la prise des textes d'application du Code maritime en vue de la promotion du pavillon ivoirien, la construction de gares multimodales et l'acquisition de bateaux bus de grandes capacités ;
 - s'agissant des sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets majeurs concernent la mise en place de lignes de Bus Rapid Transit (BRT) dans le Grand Abidjan, la construction des postes de contrôle juxtaposés de Côte d'Ivoire-Guinée, Côte d'Ivoire-Liberia, Côte d'Ivoire-Mali avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction et l'exploitation de la ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
 - quant **au transport aérien**, la modernisation et l'extension de l'aéroport international FHB, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (Yamoussoukro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction et l'extension des aéroports de Korhogo, Kong, Séguéla, San-Pedro ;
 - dans le sous-secteur portuaire, il s'agira principalement de poursuivre la construction du port sec de Ferkessédougou en vue de la décongestion du port d'Abidjan.
- au titre de la **sous-fonction communication**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
 - la consolidation de la couverture nationale par les médias d'Etat ;
 - le renforcement de la régulation du secteur ;
 - l'amélioration de l'accès des populations à de meilleures offres de produits de presse et de documents d'intérêt public sur toute l'étendue du territoire national ;
 - la mise en place d'un système d'archivage numérique des archives de la presse, de l'audiovisuel et des affiches ;
 - l'optimisation du soutien au développement des médias ;
 - la couverture des zones blanches du réseau de diffusion de la TNT;

- la conception et le déploiement d'un système de secours de la tête de réseau.

➤ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette fonction englobe les sous fonctions **Protection de l'environnement** et **Préservation de la biodiversité et protection de la nature**. Les crédits budgétaires prévus se chiffraient en moyenne à **520,1** milliards de FCFA sur la période 2026-2028. Ces crédits ont trait aux actions suivantes :

- la promotion et la protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité, des eaux et forêts et de l'environnement ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations en faveur de la protection de l'environnement ;
- la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert forestier ;
- la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique et la contribution à l'amélioration de la résilience des populations ;
- la mise en œuvre du nouveau code de l'environnement ;
- la maîtrise des impacts liés aux activités anthropiques sur les matrices environnementales ;
- la valorisation du réseau des aires protégées ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'entretien d'un climat favorable au développement des activités socio-écologiques et agricoles.

Ces crédits visent également le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances environnementales, la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides ainsi que la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le Partenariat Public-Privé.

➤ LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les dépenses de cette fonction qui représentent en moyenne 9,3% des dépenses totales du budget sont projetées à **1.032,1** milliards de FCFA en 2026, à **1.159,2** milliards de FCFA en 2027 et à **1.203,1** milliards de FCFA en 2028. La fonction regroupe les sous fonctions logements, alimentation en eau potable et équipements collectifs.

- en matière de **logements**, l'accent sera mis de façon spécifique sur :
 - la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments publics endommagés ;

- la constitution de réserves foncières ;
- la promotion de la production locale des matériaux de construction ;
- la réalisation de voiries réseaux divers pour la construction de logements sociaux et économiques ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger ;
- la facilitation de l'accès au logement en milieu urbain et milieu rural ;
- la définition et la mise en œuvre des programmes de relogement des populations déguerpies en liaison avec les autres départements ministériels concernés ;
- le développement de villes secondaires en vue d'offrir de meilleures opportunités économiques pour les populations vivant en dehors d'Abidjan ;
- le renforcement de la gestion et la résilience du cadre de vie des populations face aux catastrophes naturelles et les risques climatiques ;
- l'amélioration du fonctionnement de l'administration publique en matière de traitement des demandes d'actes liés à la propriété ;
- la production de terrains accessibles à tous ;
- le développement d'une politique de rénovation urbaine et d'adressage ;
- l'opérationnalisation de la réforme du permis de construire ;
- l'application des nouvelles règles de copropriété ;
- le renforcement de la Brigade d'investigation et du contrôle urbain ;
- l'élaboration des études des Plans d'Urbanisme Directeur (PUD).

- au titre de l'**alimentation en eau** :

L'objectif global est d'approvisionner en eau potable les populations vivant sur tout le territoire national. Ainsi, pour l'atteinte de cet objectif global, les projets suivants seront mis en œuvre :

- l'alimentation en eau potable des localités à travers le projet "Eau pour tous" en Côte d'Ivoire ;
- la construction des infrastructures d'hydraulique humaine de qualité ;
- la réalisation d'un programme de développement des infrastructures de l'hydraulique ;
- l'amélioration du Potentiel Hydraulique des localités de Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration des Performances Techniques et Financières du Secteur de l'Eau Potable (APTF) ;

- la promotion des innovations technologiques dans le secteur de l'hydraulique humaine ;
- le projet d'Appui à la Sécurité de l'Eau et de l'Assainissement (PASEA).

- au titre des **équipements collectifs** :

Pour impulser **le développement des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2026-2028 plusieurs actions, notamment :

- le projet d'appui à la compétitivité du grand Abidjan (PACOGA) ;
- le projet Transport Urbain Abidjan (PTUA) ;
- la construction de l'autoroute Bouaké-Kanawolo/Section Bouaké-Darakokaha/ Section Kobo-Kanawolo ;
- l'aménagement et bitumage de la route Bouaké-Satama Sokoro (61 km), de 9 km de voirie à Satama Sokoro et de 20 km pour la bretelle de Satama Sokoro ;
- le projet de Construction des routes d'Intégration du District des Montagnes : Man-Kouibli et Guiglo-Tai ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la voie d'accès de l'aéroport de Man ;
- les travaux d'aménagement et de bitumage de la Route Maféré – Kouakro ;
- le projet d'aménagement de route de désenclavement des zones transfrontalières phase 1: Bondoukou-Soko-frontière Ghana ;
- le projet d'Inventaire du Réseau Routier National ;
- le programme d'aménagement de routes et de facilitation de transport au sein de l'Union du fleuve MANO.

➤ SANTE

Les dépenses de santé sont projetées à **809,0** milliards de F CFA en 2026, à **856,8** milliards de F CFA en 2027 et à **987,1** milliards de F CFA en 2028. Ces crédits serviront à la mise en œuvre de plusieurs actions visant à contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie, ainsi qu'à l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile. Il s'agira de garantir la disponibilité des médicaments, des vaccins et des intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique. En outre, dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle plusieurs établissements sanitaires feront l'objet de mise à niveau.

Par ailleurs, en matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) la finalisation de la réforme de la régulation du secteur pharmaceutique et (iii) l'amélioration du dispositif de la mesure de la gratuité ciblée.

L'Etat entend ainsi améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, rendre disponibles les produits sanguins, améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonatals d'urgence de base (SONUB) et les faire évoluer vers les soins obstétricaux néonatals d'urgence complets (SONUC), renforcer les compétences ainsi que les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique et poursuivre la formation continue des agents de santé.

L'Etat prévoit également de poursuivre la mise en œuvre de la réforme hospitalière qui permettra aux populations des zones rurales et celles des zones précaires urbaines de bénéficier de consultations et soins médicaux gradués (les Centres de Santé Ruraux, les Centres de Santé Urbains, les Hôpitaux Généraux et Centres Hospitaliers Régionaux et les Centres Hospitaliers Universitaires).

➤ LOISIRS, CULTURE ET CULTE

Les dépenses au niveau de cette fonction sont projetées à **208,7** milliards de F CFA en 2026, à **226,4** milliards de F CFA en 2027 et à **242,6** milliards de FCFA en 2028. Elles portent sur les priorités des sous-fonctions suivantes :

- pour la **sous-fonction services récréatifs et sportifs**, les principales actions sur la période 2026-2028 concernent :
 - le renforcement du cadre réglementaire du sport ;
 - le développement de l'offre des infrastructures sportives ;
 - la promotion de la pratique du sport et de l'industrie du sport ;
 - le financement du sport ;
 - le développement de l'offre de formation.
- dans la **sous-fonction services culturels**, la politique publique sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment :
 - le renforcement du dispositif juridique, le renforcement des cadres d'expression et des infrastructures culturelles;
 - l'amélioration de la coopération culturelle internationale et le positionnement de la Côte d'Ivoire dans l'espace francophone;
 - la promotion d'une économie de la culture et le développement des Industries Culturelles et Créatives pour la création d'emplois et de richesses;
 - la sauvegarde, la protection et la valorisation économique du patrimoine culturel national;
 - le renforcement des capacités des apprenants dans les domaines des arts et de la culture pour faciliter leur insertion professionnelle;
 - l'appui à la culture et à la création artistique.

- s'agissant de la **sous-fonction Culte et autres services communautaires**, les orientations principales concernent:
 - la poursuite de la création d'Emplois Jeunes et le Développement des Compétences ;
 - la poursuite du projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes ;
 - la participation collective et/ou individuelle des jeunes aux processus de prise de décision pour le développement communautaire, local et/ou national ;
 - la sensibilisation des jeunes à l'adoption de comportements adéquats leur permettant d'accéder à des services sociaux de base adaptés à leurs besoins ;
 - le renforcement du processus d'encadrement des cultes ;
 - la facilitation de l'accès des jeunes à des emplois décents et durables ;
 - la réduction de l'incivisme et la lutte contre les antivaleurs.

➤ ENSEIGNEMENT

Les dépenses au niveau de l'enseignement sont projetées à **2.084,8** milliards de FCFA en 2026, à **2.378,7** milliards de FCFA en 2027 et à **2.612,4** milliards de FCFA en 2028. Ces projections sont en ligne avec l'ambition du Gouvernement (i) d'assurer l'éducation primaire universelle pour tous les enfants, (ii) de bâtir un système qui assure la réussite pour tous en mettant en place des passerelles entre les différents ordres d'enseignement et (iii) de transformer le dispositif actuel de formation professionnelle et technique en un véritable outil de développement des compétences professionnelles.

- Au titre de **l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, et supérieur**, les efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les projets, mesures ou réformes envisagés ou en cours de mise en œuvre sont les suivants :
 - la poursuite du Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education ;
 - la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation ;
 - la construction et l'équipement de collèges de proximité et de lycées ;
 - le renforcement de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie concernant la restauration scolaire avec la mobilisation communautaire autour des cantines dans les écoles primaires ;

- l'amélioration de la disponibilité des enseignants en recrutant davantage au niveau régional et en assurant une gestion plus rationnelle par l'académisation de l'administration scolaire ;
- le projet de Renforcement du Système Educatif Primaire/PRSEP ;
- le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- la poursuite de la construction des universités ;
- l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation en vue de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés ;
- la promotion de l'émergence d'une communauté universitaire responsable et engagée pour le développement de l'enseignement et de la recherche.
- Par ailleurs, en vue de contribuer à **l'amélioration de l'employabilité des jeunes**, il sera question au niveau de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) de :
 - la construction d'établissements de formation professionnelle ;
 - l'achèvement de la construction et de l'équipement d'un centre de formation dédié aux énergies renouvelables ;
 - l'équipement des établissements de formation technique et formation professionnelle ;
 - la poursuite de la mise en œuvre de l'Ecole de la deuxième chance ;
 - la mise en place un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés ;
 - le renforcement du partenariat Ecole-Entreprise ;
 - l'appui à l'insertion professionnelle des formés ;
 - l'amélioration de la qualité de l'offre de formation.

➤ PROTECTION SOCIALE

Les crédits budgétaires alloués à la fonction protection sociale sont projetés à **180,0** milliards de FCFA en 2026, à **224,1** milliards de FCFA en 2027 et à **246,9** milliards de FCFA en 2028. La fonction Protection sociale englobe les sous-fonctions famille et enfants et protection sociale.

- relativement à **la famille et enfants**, les priorités porteront sur la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme, le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la Nation, le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels, législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants. Les principaux projets concernent :
 - le projet de Construction des Usines des Femmes de Côte d'Ivoire "USIFEM-COTE D'IVOIRE" ;

- le projet d'appui à l'émancipation politique, économique et sociale des femmes et des jeunes filles ;
 - la réhabilitation et l'équipement des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IEF) ;
 - le projet Autonomisation de la Femme rurale ;
 - le projet d'aménagement des crèches et garderies publiques ;
 - l'appui au renforcement de capacité nationale à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG);
 - le projet d'appui à la promotion du genre, de la femme et famille ;
 - la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) aux profits des filles.
- en matière **de protection sociale**, les principaux projets à mettre en œuvre porteront sur :
 - l'extension de la couverture du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre du Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP) ;
 - le projet de construction et d'équipement d'un centre spécialisé pour l'accueil, l'accompagnement et l'intégration socioprofessionnelle des enfants en situation de handicap ;
 - le projet de promotion emploi des couches vulnérables ;
 - le projet d'Appui à l'Opérationnalisation et à l'Extension du système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire ;
 - l'extension de la Couverture Maladie Universelle à toutes les couches de la population.

IV.3.5 Analyse des projections du budget 2026-2028 de l'Etat selon les orientations stratégiques sur la période 2026-2030

La Programmation budgétaire 2026-2028 se fixe comme objectif l'accélération de la marche vers l'émergence à travers l'industrialisation de l'économie et une meilleure répartition des fruits de la croissance. Pour ce faire, elle prend en compte les priorités du Gouvernement sur la période 2026-2028, notamment : (i) la compétitivité de l'économie ivoirienne, (ii) la bonne gouvernance et (iii) l'amélioration du bien-être des populations dans l'équité. Cette programmation s'inscrit également dans la logique des principales orientations qui guident l'élaboration du PND 2026-2030. Ces principales orientations peuvent s'articuler autour des cinq (05) thématiques ci-dessous :

- Accélération de la transformation structurelle de l'économie par le renforcement de la productivité globale, l'innovation et le développement du secteur privé ;
- Renforcement des infrastructures, développement régional équilibré, transition écologique et résilience climatique ;
- Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents ;
- Promotion de l'équité, du genre et renforcement de l'inclusivité de la croissance ;
- Renforcement de la gouvernance et accélération de la modernisation de l'Etat.

Tableau 44 : Evolution des dépenses du budget 2026-2028 en fonction des principales orientations stratégiques

En milliards de FCFA

| AXES STRATEGIQUES | Budget voté 2025 | Projet de budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 | Moyenne 2026-2028 | Part |
|---|---------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|---------------|
| Axe 1- Accélération de la transformation structurelle de l'économie par le renforcement de la productivité globale, l'innovation et le développement du secteur privé | 726,7 | 780,1 | 848,8 | 919,7 | 849,5 | 4,5% |
| Axe 2- Renforcement des infrastructures, développement régional équilibré, transition écologique et résilience climatique | 1 339,8 | 1 477,4 | 1 585,4 | 1 611,0 | 1 557,9 | 8,3% |
| Axe 3- Développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents | 2 811,5 | 3 004,3 | 3 366,8 | 3 708,2 | 3 359,8 | 18,0% |
| Axe 4- Promotion de l'équité, du genre et renforcement de l'inclusivité de la croissance | 6 994,7 | 8 356,0 | 8 565,3 | 8 771,6 | 8 564,3 | 45,8% |
| Axe 5 -Renforcement de la gouvernance et accélération de la modernisation de l'Etat | 3 466,5 | 3 732,4 | 4 270,1 | 5 093,2 | 4 365,2 | 23,4% |
| TOTAL GENERAL | 15 339,2 | 17 350,2 | 18 636,4 | 20 103,7 | 18 696,8 | 100,0% |

Source : DGBF

Il ressort de l'analyse de la répartition sectorielle des dépenses publiques sur la période 2026-2028, que le budget projeté des thématiques 3 et 4 relatifs respectivement (i) au développement du capital humain, des compétences et création d'emplois décents, (ii) et promotion de l'équité, du genre et renforcement de l'inclusivité de la croissance représentent près des deux tiers (2/3), soit (63,8%) des dotations budgétaires.

L'analyse des prévisions budgétaires selon les principales orientations stratégiques est présentée ci-après.

1- ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTIVITE GLOBALE, L'INNOVATION ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

La programmation budgétaire 2026-2028 concourt à la consolidation de cette priorité en y consacrant **780,1** milliards de FCFA en 2026, **848,8** milliards de FCFA en 2027 et **919,7** milliards de FCFA en 2028. Ces montants contribueront à la réalisation des objectifs prévus dans les différents secteurs, à savoir : l'agriculture, les ressources animales et halieutiques, l'industrie, le commerce, les mines, les hydrocarbures, l'artisanat, la culture, la francophonie, le tourisme et les loisirs.

S'agissant de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, du commerce, de l'industrie, des mines et des hydrocarbures, le Gouvernement entend renforcer leur rôle dans la dynamique de l'économie ivoirienne et améliorer leurs potentialités. L'ambition est de garantir la compétitivité et la durabilité de l'agriculture afin d'assurer la sécurité alimentaire, tout en créant des richesses équitablement partagées. En outre, le Gouvernement prévoit faire des secteurs des mines et des hydrocarbures, un moteur de croissance économique et faire de la Côte d'Ivoire un hub pétrolier dans la sous-région.

Au niveau de l'artisanat, de la culture, de la francophonie, du tourisme et des loisirs, les interventions du Gouvernement porteront notamment sur la mise en place (i) des Agences de promotion, de développement de l'activité artisanale et de gestion des sites et infrastructures artisanaux, (ii) d'un système d'informations statistiques nationales et régionales du secteur, (iii) des structures de gestion et de commercialisation des œuvres et de formation des acteurs du secteur ainsi que (iv) d'un plan de financement public et privé touristique.

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne requiert une compétitivité progressive de son secteur privé et passe par un accroissement des investissements privés. La Côte d'Ivoire, à travers un ensemble de réformes au niveau du climat des affaires, continue d'améliorer le taux d'investissement privé.

2- RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES, DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE CLIMATIQUE

Les projections sont estimées à **1.477,4** milliards de FCFA en 2026, à **1.585,4** milliards de FCFA en 2027 et à **1.611,0** milliards de FCFA en 2028. Ces dotations serviront au développement des infrastructures routières, au développement régional équilibré, à une meilleure protection de l'environnement et des eaux et forêts.

Par ailleurs, elles permettront à la Côte d'Ivoire de promouvoir l'économie verte et atténuer les effets du changement climatique en marquant son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques.

3- DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DES COMPETENCES ET CREATION D'EMPLOIS DECENTS

Les dépenses budgétaires en 2026 se chiffreraient à **3.004,3** milliards de FCFA. Elles passeraient à **3.366,8** milliards de FCFA en 2027 puis à **3.708,2** milliards de FCFA en 2028.

Le développement du capital humain et l'accroissement de sa productivité sont essentiels pour la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire. Pour ce faire, l'accent est mis sur le renforcement du système éducatif dans sa globalité pour une meilleure adéquation compétence-emploi ainsi que l'amélioration de l'accès à un emploi productif, décent et durable pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler, y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap. Les secteurs concernés sont l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'enseignement technique et la formation professionnelle, la santé, l'emploi et le travail, la jeunesse et la population.

Les programmes de santé prévus auront pour objectif de bâtir un système de santé performant et résilient pour une bonne prise en charge des populations, en offrant des soins de santé de qualité. Ces actions permettront alors d'améliorer l'efficacité et la performance des établissements sanitaires en les rapprochant davantage des populations.

Les niveaux de budget consacrés à l'enseignement s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement de mettre à disposition des populations, un système éducatif performant et de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et qualifiante et aussi de faire correspondre l'offre de formation aux apprenants avec les besoins de l'économie.

Par ailleurs, le budget alloué permet le financement de programmes publics d'emploi, de soutenir l'entrepreneuriat, notamment le financement de projets des jeunes, et d'augmenter la productivité et de la compétitivité. Il permet également d'améliorer les conditions de vie, l'espérance de vie et d'assurer un développement humain équilibré.

4- PROMOTION DE L'EQUITE, DU GENRE ET RENFORCEMENT DE L'INCLUSIVITE DE LA CROISSANCE

Les dépenses sont projetées à **8.356,0** milliards de FCFA en 2026, à **8.565,3** milliards de FCFA en 2027 et à **8.771,6** milliards de FCFA en 2028.

Cette priorité vise le développement social inclusif et solidaire des populations, particulièrement celles qui sont vulnérables et marginalisées. Il concerne notamment les domaines de la promotion des investissements privés, de l'énergie et des énergies renouvelables, du transport, de l'économie numérique et poste, de l'hydraulique, du financement de l'économie, de la protection sociale de l'inclusion sociale, de l'urbanisme et de l'habitat, de l'assainissement et de la salubrité, et du sport.

L'intervention de l'Etat dans ces domaines permet de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de favoriser l'innovation, et de faciliter la mobilité des biens et des personnes. En outre, elle permet de stimuler l'activité économique et de réduire les inégalités d'accès entre régions. Ces actions concourent également à réduire la pauvreté et à favoriser la cohésion sociale.

Aussi, la Côte d'Ivoire continue de faire d'énormes progrès en matière de réduction de la pauvreté et de redistribution des fruits de la croissance économique à travers la poursuite des programmes de filets sociaux productifs, du Programme Social du Gouvernement et bien d'autres projets et mesures.

5- RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET ACCELERATION DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

Les projections de dépenses se chiffrent à **3.732,4** milliards de FCFA en 2026, à **4.270,1** milliards de FCFA en 2027 et à **5.093,2** milliards de FCFA en 2028.

Cette thématique aborde les questions de paix et cohésion sociale, de défense et sécurité, de gouvernance administrative, de gouvernance locale, de justice et droits de l'homme, de gouvernance économique, de communications et médias, de coopération internationale, d'intégration régionale, de planification et statistique ainsi que la transformation culturelle et le civisme.

Les actions majeures envisagées conduiraient le pays à disposer d'Institutions solides, d'une Administration efficace pour promouvoir les valeurs et les attitudes propices au développement, et à la mise en place d'un système judiciaire efficace.

Encadré 9 : Mise en œuvre du PND 2021-2025

Après plus d'une décennie d'exécution, les rapports de mise en œuvre des PND font état de performances macroéconomiques globalement satisfaisantes. L'analyse stratégique par pilier du PND 2021-2025 fait ressortir des acquis significatifs dans plusieurs secteurs :

Au titre du « **PILIER 1 : Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes** », on note une impulsion de la transformation structurelle, notamment à travers le dynamisme du secteur secondaire (+10,4%) sur la période 2021-2024 et la baisse progressive de la part du secteur primaire (+3,5%). Cela se traduit par des réalisations concrètes telles que la construction d'usines de transformation pour la noix de cajou et d'unités de transformation pour la fève de cacao, et les pôles Agro-Industriel du Bélier et du Nord.

S'agissant du « **PILIER 2 : Développement du capital humain et promotion de l'emploi** », on enregistre des hausses respectives des taux net de scolarisation au primaire (96,5% en 2024 contre 92,1% en 2021), taux d'achèvement au primaire (85,24% en 2024 contre 83,7% en 2021), et taux d'achèvement au secondaire (81,14% au 1^{er} cycle en 2024 contre 60,7% en 2021). La construction de salles de classe préscolaire (1 510), primaire (6 375), collèges et lycées publics (227), ainsi que la construction des universités (Bondoukou et de San Pedro) et la construction d'établissements de formation professionnelle (10) ont fortement contribué à accroître les capacités d'accueil des élèves, étudiants et apprenants sur la période 2021-2024.

Pour ce qui est du « **PILIER 3 : Développement du secteur privé et de l'investissement** », les actions menées ont permis d'augmenter la capacité de production installée de 2 269 MW en 2021 à 3 018 MW en 2024. Le linéaire routier (bitumé) est passé de 7 500 km à 8 500 km sur la période 2020-2024. Aussi, l'environnement des affaires est en amélioration, grâce à la mise en place du Guichet Unique de Formalités des Entreprises, du Guichet Unique du Commerce Extérieur, de l'Identifiant Unique des Entreprises et, d'un cadre légal pour les Partenariats Public-Privé (PPP).

En ce qui concerne le « **PILIER 4 : Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale** », la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) et du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv) ont eu des effets positifs sur les populations. En effet, ce sont **80%** des populations qui vivent à moins de 5 Km d'un établissement sanitaire en 2024, contre 71% en 2021. Les réalisations font état de constructions d'infrastructures de santé (105 ESPC, 5 CHR et 3 Hôpitaux Généraux). Les ESPC ont également fait l'objet de réhabilitation (362) et, 4 CHU, 14 CHR et 28 Hôpitaux Généraux ont été réhabilités et équipés. Par ailleurs, les Filets Sociaux Productifs ont permis à 422 000 ménages de bénéficier d'un montant cumulé 106, 524 milliards FCFA entre 2021 et 2024.

Concernant le « **PILIER 5 : Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique** », les interventions en faveur de la protection de l'environnement et la promotion du développement durable ont été menées. La superficie des aires protégées s'est accrue sur la période 2021-2024 (création de 5 aires protégées pour une superficie totale de 161 392 ha, et d'une aire marine protégée de 272 375 ha).

L'indice de performance environnementale mondiale s'est amélioré pour s'établir à 42,9/100 en 2024 contre 25,8/100 en 2020.

S'agissant du « **PILIER 6 : Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'État et transformation culturelle** », les réformes entreprises ont entre autres permis de rehausser la notation souveraine du pays par l'agence Moody's (de Ba3 perspective stable en 2020 à Ba2 perspective stable en 2024). En matière de perception de corruption, la Côte d'Ivoire est passée de la 105^{ème} place en 2021 à la 69^{ème} place en 2024 (Transparency International, 2023).

Malgré les efforts déployés et les avancées significatives issues de la mise œuvre des PND, des défis importants demeurent, en vue de hisser la Côte d'Ivoire au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2030. Parmi ceux-ci on peut citer :

- la faible productivité du secteur agricole ;
- la prépondérance du secteur informel ;
- la qualité et le volume de la croissance ;
- l'approfondissement du système financier et l'inclusion financière ;
- le renforcement de la résilience face au changement climatique.

Encadré 10 : Etat de préparation du PND 2026-2030

Dans la perspective de consolider et de renforcer les acquis en matière de développement économique, social et environnemental, il s'avère capital de poursuivre la planification stratégique du développement à travers l'élaboration d'un Plan National de Développement (PND) 2026-2030. Ce quatrième Plan est bâti sur l'Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 et arrimé au Plan Stratégique Côte d'Ivoire 2030.

Le processus d'élaboration du PND 2026-2030 prévoit les étapes suivantes :

la réalisation du diagnostic stratégique

Prévu pour être réalisée sur la période allant de Septembre à Décembre 2024, elle consiste en l'établissement des diagnostics sectoriels, thématiques et transversaux. Elle enregistre notamment les acquis, les principaux défis et contraintes intra et intersectoriels.

Cette étape comprend les points suivants :

- Revue globale de la mise en œuvre du PND 2021-2025 ;
- Revues sectorielles ;
- Réalisation d'études thématiques ;
- Revue du portefeuille des projets, notamment les PPP et Programmes de Coopération ;
- Consultations régionales.

Dans cette démarche, d'importantes activités ont été réalisées depuis le second semestre de l'année 2024 :

- ✓ la revue du PND 2021-2025 a été réalisée ;
- ✓ les rencontres ministérielles de revue sectorielle se sont tenues ;
- ✓ les consultations régionales ont été conduites;
- ✓ le diagnostic pour le PND 2026-2030 est établi ;

l'élaboration de la stratégie de développement

Il s'agit notamment de définir un scenario de croissance et de projection d'agrégats macro-économiques, d'élaborer du cadrage budgétaire du PND et, de définir une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PND 2026-2030. Cette étape initialement projetée de Janvier à Mars 2025, prévoyait la réalisation des activités suivantes :

- Définition des stratégies sectorielles ;
- Cadrage Macroéconomique et Budgétaire et Stratégie de mobilisation des ressources ;
- Définition du dispositif de pilotage stratégique et opérationnel ;
- Dialogues avec les Partenaires au Développement.

- ✓ A ce jour, **deux (02) séminaires gouvernementaux sur le PND 2026-2030 se sont tenus.**

Le cadrage macroéconomique et les orientations stratégiques sont en cours de finalisation ;

la validation du Plan

Le processus de validation du PND 2026-2030 comprend :

- Validation technique du projet de documents ;
- Validation en Conseil des Ministres du PND 2026-2030 ;
- Dépôt du projet de Loi portant PND 2026-2030 ;
- Adoption par le Parlement.

V- ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2026

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) est un instrument de programmation pluriannuelle élaboré par la Côte d'Ivoire depuis 2013, en ligne avec les exigences de la réforme des finances publiques impulsée par l'UEMOA. Il donne les orientations générales pour la préparation de la loi de finances tout en fixant les objectifs d'équilibres budgétaire et financier sur le moyen terme conformément aux dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Il présente également le cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante et les hypothèses de projections de dépenses pluriannuelles.

Cependant, cet exercice peut faire apparaître des écarts entre les valeurs projetées des agrégats macroéconomiques et budgétaires pour une même année. La nature de ces écarts peut remettre en cause la sincérité des projections, la qualité des outils ayant servi à l'élaboration du DPBEP, la validité des hypothèses de projections retenues et la crédibilité de l'expertise mise en œuvre en vue de leur élaboration.

Dès lors, il apparaît opportun de rechercher les causes de ces écarts c'est-à-dire les événements ou les situations pouvant être à l'origine de ces discordances.

Cette partie du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle qui s'inscrit dans le cadre de l'analyse de la performance de la programmation économique et budgétaire, vient conforter la qualité des prévisions macroéconomiques et budgétaires pour l'année 2026.

V.1. PROGRAMMATION ECONOMIQUES 2026

V.1.1 Au titre du secteur réel

Le taux de croissance économique de 2026 a été révisé à la hausse dans les prévisions effectuées en 2025 par rapport à celles effectuées en 2024 dans le cadre de la programmation budgétaire 2026-2028. Ce taux passe ainsi de 6,3% à 6,7% et le PIB nominal a été révisé à la hausse de **151,9 milliards de FCFA**.

Ces écarts sont justifiés au niveau **de l'offre** par :

- **une révision à la hausse de la variation du secteur primaire de 5,1 points de pourcentage** en raison de la hausse, entre les deux périodes de projection, de l'agriculture d'exportation (de -1,1% à +6,1%) imputable à la hausse des cours internationaux des matières premières (café, cacao) malgré la baisse de la production de certaines spéculations et de l'agriculture vivrière (de +5,1 à +7,5%).
Toutefois certaines branches devraient connaître un ralentissement ; il s'agit de la pêche qui passe de 15,1% à 8,9% ;
- **une révision à la hausse de la variation du secteur tertiaire de 0,1 point de pourcentage** imputable aux transports (gain de 1,8 point de pourcentage) et au commerce (gain de 0,4 point de pourcentage).
- **une perte de croissance de 0,4 point de pourcentage du secteur secondaire** liée principalement à l'extraction minière et pétrolière (perte de 7,0 points de pourcentage), de l'industrie agroalimentaire (perte de 0,3 point de pourcentage), de l'énergie (perte de 2,7 points de

pourcentage) et des BTP (perte de 0,7 point de pourcentage) ;

Au niveau **de la demande**, ces ajustements sont justifiés par les effets conjugués de ses différentes composantes :

- une révision à la hausse des exportations en 2026 de 3 140,2 milliards de FCFA consécutive à une augmentation des cours du cacao, ainsi que des prix et des quantités commercialisées de l'or non monétaire;
- une révision à la hausse des importations des biens et services de 1 083,3 milliards de FCFA en lien avec l'augmentation des volumes importés ;
- une révision à la hausse de la consommation finale de 1 306,8 milliards de FCFA ; et
- une révision à la baisse des investissements en 2026 de 1 628,7 milliards de FCFA en lien principalement avec le report de certains investissements notamment dans le secteur pétrolier ;

L'inflation connaît une révision à la baisse (de 3,5% à 1,5%) en relation avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la vie chère.

Tableau 45 : Écarts de projections des variations en volume des secteurs d'offre et des principaux agrégats de la demande intérieure de l'activité économique

| Indicateurs | Prévision de 2026 projetée en 2024 (DPBEP 2025-2027) | Ajustement (B)-(A) | Prévision de 2026 projetée en 2025 |
|---|--|-----------------------|---------------------------------------|
| | | | (B) |
| Variation en volume du secteur primaire | 1,5 | 5,1 | 6,6 |
| Variation en volume du secteur secondaire | 7,2 | -0,4 | 6,8 |
| Variation en volume du secteur tertiaire | 6,9 | 0,1 | 7,0 |
| Variation en volume du PIB Non marchand | 8,1 | -3,5 | 4,6 |
| Variation en volume des Droits et taxes | 8,3 | -1,3 | 7,0 |
| Variation en volume du Produit Intérieur Brut (PIB) | 6,3 | 0,4 | 6,7 |
| Taux d'inflation en moyenne annuelle | 3,5 | -2,0 | 1,5 |
| PIB total (nominal) (en milliards de FCFA) | 62 212,1 | 151,9 | 62 364,0 |
| Taux de croissance du PIB | 6,3 | 0,4 | 6,7 |
| PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA) | 1 850,3 | 22,9 | 1 873,2 |
| FBCF | 17 259,1 | -1 628,7 | 15 630,4 |
| Publique | 4 395,9 | 863,4 | 5 259,3 |
| Privée | 12 863,2 | -2 492,0 | 10 371,2 |
| Consommation finale | 45 395,5 | 1306,8 | 46 702,3 |

Source : MEPD /DGE

V.1.2 Au titre de la balance des paiements

Le solde global de la balance des paiements, projeté pour 2026 à 872,7 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2025-2027, est révisé à 1.700,0 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2026-2028, soit une amélioration de ce poste de 827,3 milliards de FCFA. Cet écart de projection provient de l'amélioration de l'excédent de la balance des biens, par rapport aux projections précédentes. Cette variation provient de la révision à la hausse des exportations de biens, par rapport aux prévisions initiales, consécutive à une augmentation des cours du cacao, ainsi que des prix et des quantités commercialisées de l'or non monétaire. La balance des paiements aurait ainsi un déficit du compte des transactions courantes moins important, et de façon corollaire un besoin de financement de l'économie nationale flux faible.

Tableau 46 : Ecart de projection de la Balance des Paiements

| Indicateurs | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | <i>En milliards de FCFA</i> | |
|-----------------------------------|--|--------------------|--|----------------|
| | | | (Montant de 2026 projeté en 2025) DPBEP 2026-2028 (B) | |
| Compte des transactions courantes | -2 222,7 | 1 612,1 | | -610,6 |
| Balance des biens | 3 814,3 | 2 211,3 | | 6 025,6 |
| Services | - 2 962,1 | - 154,5 | | - 3 116,6 |
| Revenu Primaire | - 2 724,9 | - 540,2 | | - 3 265,1 |
| Revenu Secondaire | - 350,0 | 95,5 | | - 254,5 |
| Compte de Capital | 107,5 | 13,8 | | 121,3 |
| Compte financier | - 2 987,9 | 798,7 | | - 2 189,2 |
| Solde global | 872,7 | 827,3 | | 1 700,0 |

Source : BCEAO

V.1.3 Au titre de la situation monétaire

La masse monétaire pour 2026 était projetée à 26.402,5 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2025-2027, contre 25.903,2 milliards de FCFA effectuée dans la programmation budgétaire 2026-2028. Cet écart de 499,3 milliards de FCFA s'explique par :

- la révision à la hausse des **actifs extérieurs nets de 2.855,5 milliards** de FCFA, en lien avec l'amélioration du solde du compte des transactions courantes en 2024, en 2025 et 2026 ;
- la baisse de 1.317,9 milliards de FCFA des prévisions **de créances nettes sur l'Administration Centrale**, du fait de la revue à la baisse des mobilisations nettes anticipées en 2024 et 2025 sur le marché financier intérieur.

Tableau 47 : Ecart de projection des agrégats de la situation monétaire

| Indicateurs | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | <i>En milliards de FCFA</i> |
|---|--|--------------------|--|
| | | | (Montant de 2026 projeté en 2025) DPBEP 2026-2028 (B) |
| Monnaie au sens large (M2) | 26 402,5 | - 499,3 | 25 903,2 |
| Actifs extérieurs nets | 5 147,1 | 2 855,5 | 8 002,6 |
| Créances intérieures | 26 118,8 | -2 102,7 | 24 016,1 |
| Créances nettes sur l'Administration Centrale | 9 654,5 | -1 317,9 | 8 336,6 |
| Créances sur l'économie | 16 464,4 | -784,9 | 15 679,5 |

Source : BCEAO

V.1.4 Au titre des projections financières de l'Etat

Les opérations financières de l'Etat pour l'année 2026 projetées dans la programmation budgétaire 2025-2027 ont été adoptées en septembre 2024. Les projections du tableau des opérations financières de l'Etat issues de la programmation budgétaire 2026-2028 au titre de l'année 2026 ont été révisées en septembre 2025 en tenant compte de l'évolution économique. Le tableau suivant présente le niveau des grandes lignes du TOFE de 2026 projeté en septembre 2024 et 2025.

Tableau 48 : Comparaison des projections 2026 des ressources et des dépenses du TOFE effectuées en 2024 et 2025

| Indicateurs | Prévision de 2026 projeté en 2024 (DPBEP 2025-2027) (A) | Ajustement (B)-(A) | <i>En milliards de FCFA</i> |
|---|---|-----------------------|--|
| | | | Prévision de 2026 projeté en 2025 (DPBEP 2026-2028) (B) |
| Recettes et dons | 11 216,6 | 9,70 | 11 226,3 |
| <i>dont Recettes fiscales</i> | 9 878,6 | -103,5 | 9 775,1 |
| Dépenses et prêts nets | 13 097,2 | 25,8 | 13 123,0 |
| <i>dont Dépenses Courantes</i> | 6 017,8 | 254,2 | 6 272,0 |
| <i>investissement</i> | 4 788,1 | -310,5 | 4 477,6 |
| Solde budgétaire base ordonnancement | -1 880,6 | -16,1 | -1 896,7 |
| Solde budgétaire en % du PIB | -3,0% | 0,0% | -3,0% |
| PIB | 62 212,1 | 151,9 | 62 364,0 |

Source : MFB/DGTCP

Les réalisations à fin 2024, à fin juin 2025, et l'impact de la mise en œuvre des mesures d'administration et de politique fiscales ont permis la révision des projections de 2026 adoptées en septembre 2024.

Ainsi, les recettes totales et dons de 2026 sont revus à la hausse de **9,7 milliards de FCFA**. Cet aménagement est l'effet conjugué d'une part d'une révision à la hausse des dividendes (+30,6 milliards), en liaison avec le résultat financier de 2024 des entreprises publiques, des recettes de service (55,6 milliards) ainsi que des dons (+27,1 milliards) en liaison avec le report des ressources CDD de 2025 à 2026 et d'autre part d'une révision à la baisse des recettes fiscales pour prendre en compte la révision des volumes exportés du café cacao.

S'agissant de dépenses totales et prêts nets de 2026, ils sont revus également à la hausse de **25,8 milliards de FCFA** pour principalement prendre en compte l'augmentation de la prime de fin d'année des fonctionnaires et agents de l'Etat qui passe du tiers au deux tiers du salaire de base indiciaire. Il en découle un solde budgétaire qui reste inchangé relativement au PIB à (-3,0% du PIB).

V.1.5 Au titre de la dette publique

Le service de la dette intérieure pour l'année 2026 est projeté à **4.278,7 milliards de FCFA** contre **4.053,0 milliards de FCFA** effectué au cours de l'année 2024, soit un ajustement à la hausse de **225,7 milliards de FCFA** en lien avec le resserrement des conditions de marché, ayant conduit les investisseurs à privilégier les instruments de court terme.

Quant au service de la dette extérieure 2026, la projection effectuée en 2024 qui est de **2.300,8 milliards de FCFA** a été ajusté en 2025 pour s'établir à **2.395,4 milliards de FCFA**, soit une hausse de **94,6 milliards de FCFA** qui s'explique essentiellement par la prise en compte de l'impact des nouveaux financements mobilisés au cours de la période sur le service de la dette.

L'écart positif de **80,9 milliards de FCFA** de l'encours de la dette s'explique essentiellement par l'effet des décaissements attendus sur la période.

Tableau 49 : Comparaison des projections 2026 de la dette publique effectuées en 2024 et 2025

| Indicateurs | (Montant de 2026 projeté en 2024) | | (Montant de 2026 projeté en 2025) | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--|
| | DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | DPBEP 2026-2028 (B) | |
| Encours de la dette | 34 799,0 | 80,9 | 34 879,9 | |
| Dette intérieure | 13 278,1 | -946,6 | 12 331,5 | |
| Dette extérieure | 21 520,9 | 1 027,5 | 22 548,4 | |
| Stock dette publique en % PIB | 55,9 | 0,0 | 55,9 | |
| Service de la dette publique | 6 353,8 | 320,3 | 6 674,1 | |
| Service de la dette intérieure | 4 053,0 | 225,7 | 4 278,7 | |
| Service de la dette extérieure | 2 300,8 | 94,6 | 2 395,4 | |

Source : MFB /DGF

V.1.6 Au titre de la convergence sous-régionale

Les projections de 2026 des indicateurs de convergence dans le DPBEP 2024-2026 projetées en septembre 2024 ont été révisées dans le DPBEP 2026-2028 en septembre 2025 ainsi qu'il suit.

Les ajustements effectués sont principalement liés à une révision à la hausse du PIB nominal de **151,9 milliards de FCFA**, à un surplus de mobilisation des recettes totales et dons de **9,7 milliards de FCFA** et à une hausse des dépenses totales et prêts nets de **25,8 milliards de FCFA**.

Il en résulte une légère aggravation **du déficit budgétaire de 16,1 milliards de FCFA**, reflétant l'effet combiné de l'ajustement à la hausse plus fort des dépenses totales comparativement à celui des recettes totales et dons. Toutefois, le déficit budgétaire global (dons compris) en pourcentage du PIB nominal se stabilise à 3,0% du PIB nominal entre les deux périodes de projections en raison de l'effet marginal de la variation du déficit et de la hausse du PIB nominal indiquée plus haut.

S'agissant du **taux d'inflation**, il a été révisé à la baisse de 2,0 points de pourcentage en lien avec la maîtrise des prix des denrées alimentaires sur le marché intérieur.

En ce qui concerne le **ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal**, il se maintiendrait au même niveau (55,9%) du fait d'une révision à la hausse de l'encours de la dette (+80,9 **milliards de FCFA**) dans la même proportion que celle du PIB nominal (+151,9 **milliards de FCFA**).

Le critère relatif **à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales** a été révisé en hausse de 2,5 points de pourcentage, résultant d'un effet combiné d'une révision à la hausse de la masse salariale de **215,6 milliards de FCFA** et à la baisse des recettes fiscales de **103,5 milliards de FCFA**. La **pression fiscale** s'est dégradée de 0,2 point de pourcentage par rapport à la projection de 2024 du fait essentiellement de la baisse de la mobilisation des recettes fiscales de **103,5 milliards de FCFA** et de la hausse du **PIB nominal**.

Tableau 50 : Ecarts de projection des critères de convergence

| INDICATEUR | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | En milliards de FCFA | |
|---|---|-----------------------|---|--|
| | | | (Montant de 2026 projeté en 2025) DPBEP 2026-2028 (B) | |
| Déficit budgétaire global (dons compris) / PIB nominal (en %) | 3 | 0 | 3 | |
| Taux d'inflation annuel moyen (en %) | 3,5 | -2 | 1,5 | |
| Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en%) | 55,9 | 0,0 | 55,9 | |
| Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %) | 26,7 | 2,5 | 29,2 | |
| Taux de pression fiscale (en %) | 15,9 | -0,2 | 15,7 | |

Source : MEPD/DGE

V.2 PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2026

V.2.1 Au titre des recettes budgétaires

> Les recettes fiscales intérieures

Les prévisions de recettes fiscales intérieures pour l'année 2026 établies en septembre 2025, présentent une baisse de **77,6 milliards** de FCFA par rapport à celles projetées en septembre 2024. Cette évolution résulte essentiellement de la révision à la baisse des objectifs :

- des revenus du pétrole – gaz (-294,4 milliards) en lien avec la révision à la baisse du niveau des extractions pétrolières et minières attendu. La production devrait connaître un ralentissement de 7 points de pourcentage, passant de 10,8% à 3,7% au regard des dernières estimations.
- des ITS (-12,8 milliards) imputable au retard dans la mise en œuvre de la mesure de déclaration unique des cotisations sociales et des impôts sur salaires.

Par ailleurs, le faible niveau d'exécution des mesures d'administration et de politique a induit des pertes substantielles de recettes au cours des années 2024 et 2025.

En outre, il convient de signaler que les prévisions établies en septembre 2024 se fondent sur l'atteinte des objectifs de 2024 et de 2025. A la réalisation, les résultats de la DGI de 2024 et les estimations de 2025 s'écartent des objectifs respectivement de 170 milliards et de 452,1 milliards.

A l'opposé, on note une hausse des prévisions de certains impôts et taxes, notamment :

- l'impôt BIC (+36,3 milliards) et l'Irvm (+29,7 milliards) en lien avec la rationalisation d'exonération d'une part et le relèvement du taux d'imposition des personnes physiques en ce qui concerne l'Irvm,
- la TVA (+27,4 milliards) en relation avec la consolidation de l'activité en 2026 et la mise en œuvre de la Facturation Normalisée Electronique (FNE)
- la taxe ad valorem (+90,0 milliards) du fait de la bonne tenue des cours de l'or,

> Les recettes fiscales douanières

Les recettes fiscales de porte pour l'année 2026 projetées en 2024 comparées à celles projetées en 2025 sont en baisse de 9,8 milliards de FCFA. Les variations par rubriques se présentent comme suit :

- une hausse des objectifs de recettes sur **les produits pétroliers** (+58,9 milliards) du fait de la hausse de la taxation sur le gasoil 220,01 FCFA/L contre 196,29 FCFA/L initialement et sur le super carburant qui passe de 187,47 FCFA/L à 245,44 FCFA/L ;
- une révision à la hausse des prévisions des exportations (+67,5 milliards) en lien avec l'actualisation de la taxation sur le cacao qui passe de 2 500,0 f/kg à 3 100,0 f/kg
- une révision à la baisse des marchandises générales de 136,0 milliards liés à la baisse de la valeur des biens mis à la consommation qui passe de 6 950,23 milliards à 6 582,02 milliards et du Taux Moyen d'Imposition qui est de 25,43% contre 25,76 initialement.

Tableau 51 : Ecarts de projection des recettes fiscales

En milliards de FCFA

| Indicateurs | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | (Montant de 2026 projeté en 2025) DPBEP 2026-2028 (B) |
|--|---|-----------------------|---|
| Recettes fiscales | 6 893,9 | 267,9 | 7 161,8 |
| DGI | 4 981,2 | -77,6 | 4 904,0 |
| Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (Hors pétrole et gaz) | 1 085,5 | 36,3 | 1 121,8 |
| Impôt sur les Revenus et Salaires | 984,8 | -12,8 | 972,0 |
| Taxe sur la Valeur Ajoutée régime intérieur (TVA) | 1 102,6 | 27,4 | 1 130,0 |
| Droits d'enregistrement et timbres | 321,1 | 86,1 | 407,2 |
| Revenus de pétrole et de gaz | 400,7 | -294,4 | 106,3 |
| Taxe ad Valorem | 80,0 | 90,0 | 170,0 |
| DGD | 3 072,3 | -9,8 | 3 062,5 |
| Produits sur les produits pétroliers | 539,1 | 58,8 | 597,9 |
| Taxes sur les marchandises générales | 1 750,1 | -136,0 | 1 614,1 |
| Taxes à l'exportation | 783,0 | 67,5 | 850,5 |

Source : MFB/DGI, DGD

V.2.2 Au titre des recettes de trésorerie

Les ressources de trésorerie 2026 projetées en 2025 sont en hausse de **996,9 milliards de FCFA** par rapport à celles projetées en 2024. En effet :

- **la mobilisation sur les marchés financier et monétaire** est révisée à la hausse de **836,9 milliards de FCFA**, passant de **4.075,0 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2025-2027 à **4.911,9 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2026-2028 pour le financement des projets contenus dans le PND 2026-2030 ;
- **les produits de privatisation** connaissent une révision à la hausse passant de 3,8 milliards de FCFA à 4 milliards de FCFA qui s'explique par la prise en compte des réajustements des montants des cessions d'actifs de l'Etat notamment ceux relatifs aux sociétés CIDT et IPS WA;
- **les emprunts-programmes** sont passés de **501,8 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2025-2027, à **699,9 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire 2026-2028, soit une hausse de **198,1 milliards de FCFA**. Cette hausse est imputable aux décaissements attendus de la Banque mondiale pour un montant de 168,6 milliards de FCFA et de 56,2

milliards de FCFA de la Banque Africaine de Développement.

Tableau 52 : Ecarts de projection des ressources de trésorerie

| INDICATEURS | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | En milliards de FCFA | |
|---|---|-----------------------|---|----------------|
| | | | (Montant de 2026 projeté en 2025) DPBEP 2026-2028 (B) | |
| RESSOURCES DE TRESORERIE | 6 084,6 | 996,9 | | 7 081,5 |
| - Privatisation et ventes d'actifs | 3,8 | 0,2 | | 4,0 |
| - Transfert des entreprises/dette rétrocédée | 96,8 | -38,3 | | 58,5 |
| - Emprunts sur marchés monétaire et financier | 4 075,0 | 836,9 | | 4 911,9 |
| - Emprunts-programmes | 501,8 | 198,1 | | 699,9 |
| FMI | 501,8 | -26,7 | | 475,1 |
| Banque mondiale | 0,0 | 168,6 | | 168,6 |
| Banque Africaine de Développement | 0,0 | 56,2 | | 56,2 |
| Autres | 0,0 | 0,0 | | 0,0 |
| - Emprunts-projets | 1 407,2 | 0,1 | | 1 407,2 |

Source : MFB/DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

V.2.3 Au titre des comptes d'affectation spéciale

Les recettes des comptes d'affectation spéciale de 2026 projetées en 2025 sont en baisse de **41,7 milliards de FCFA** par rapport aux projections effectuées en 2024, dues essentiellement à la révision des projections de recettes fiscales auxquelles sont liées ces recettes affectées.

Au titre du **Fonds d'Entretien Routier**, la programmation en 2024 de la TSU affectée au FER est passée de **330,9 milliards de FCFA** à **279,8 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire effectuée en 2025, due à la révision des prévisions sur les recettes des produits pétroliers.

Au titre du **PCS-PCC et la taxe UA**, la programmation en 2024 est passée 110,7 milliards de FCFA à 104,7 milliards de FCFA dans la programmation effectuée en 2025, soit une baisse de **6,0 milliards de FCFA**, en lien avec l'actualisation des prévisions 2026 effectuées en année 2025.

Au titre des **recettes affectées aux collectivités**, la programmation de 2026 effectuée en 2025 est de **255,0 milliards de FCFA** contre **271,1 milliards de FCFA** dans la programmation budgétaire effectuée en 2024, soit une baisse de **16,1 milliards de FCFA**. Cette baisse est due essentiellement à la révision des projections de recettes fiscales auxquelles sont liées ces recettes affectées.

Tableau 53 : Ecarts de projection des recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

En milliards de FCFA

| INDICATEURS | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | (Montant de 2026 projeté en 2025) DPBEP 2026-2028 (B) |
|--|---|-----------------------|---|
| RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR | 1 581,9 | -41,7 | 1 540,2 |
| Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR) | 10,6 | 0,0 | 10,6 |
| Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER) | 330,9 | -51,1 | 279,8 |
| Recettes affectées aux collectivités | 271,1 | -16,1 | 255,0 |
| TSU SIR | 122,1 | -64,2 | 57,9 |
| PCC-PCS | 96,5 | -5,2 | 91,2 |
| UA | 14,2 | -0,8 | 13,4 |
| Parafiscalité anacarde | 18,3 | 0,0 | 18,3 |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | 12,5 | 0,0 | 12,5 |
| Autres recettes affectées et parafiscalité | 705,7 | 95,6 | 801,4 |

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

V.2.4 Au titre des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des achats de biens et services, des transferts et des dépenses d'investissement.

Tableau 54 : Ecarts de projection des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, d'achat de biens et services et des transferts

En milliards de FCFA

| INDICATEURS | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | (Montant de 2026 projeté en 2025) DPBEP 2026-2028 (B) |
|--|---|-----------------------|---|
| CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE | 1584,9 | 173,1 | 1 757,9 |
| Dette intérieure | 652,8 | 120,3 | 773,1 |
| Dette extérieure | 932,1 | 52,7 | 984,8 |
| PERSONNEL | 2637,8 | 215,6 | 2 853,5 |
| ACHATS DE BIENS ET SERVICES | 1121,2 | 55,8 | 1 177,0 |
| Abonnement | 166,6 | -5,1 | 161,5 |
| Organisation des élections | 50,4 | 3,4 | 53,7 |
| Fonds de réserves Café-cacao | 1,0 | 0,0 | 1,0 |
| Carburant des armées | 15,0 | 0,0 | 15,0 |
| Alimentation des armées | 58,8 | 1,9 | 60,7 |
| Autres achats de biens et services | 829,5 | 55,6 | 885,1 |
| TRANSFERTS | 861,9 | 47,8 | 909,6 |
| Subventions aux écoles privées | 186,0 | -9,0 | 177,0 |
| Fonctionnement CNS et sécurisation des élections | 31,5 | 13,8 | 45,3 |
| Bourses et pécules | 82,4 | 1,0 | 83,4 |
| Transfert aux collectivités | 38,6 | 7,5 | 46,1 |
| Autres transferts | 523,4 | 34,5 | 557,8 |

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

- **Les dépenses de personnel**

Au titre de l'année 2026, les charges salariales sont projetées à 2.853,5 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire de 2026-2028 contre 2.637,8 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire de 2025-2027, soit une augmentation de 215,6 milliards de FCFA. Cette hausse est essentiellement due à (i) un réajustement des projections relatives à certaines composantes de la masse salariale notamment les recrutements nouveaux et les avancements des carrières individuelles et (ii) la prise en compte de l'incidence financière de la gratification accordée aux fonctionnaires et agents de l'Etat par le Président de la République.

- **Les achats de biens et services et transferts courants**

Les dépenses d'acquisition de biens et services de l'année 2026 projetées respectivement en 2024 et 2025 font ressortir un écart de **55,8 milliards de FCFA** dû essentiellement au réajustement des crédits liés aux préparatifs dans le cadre des élections ainsi que de l'alimentation de l'armée et des crédits liés aux charges des autres structures de l'Etat.

Au chapitre des transferts, ces dépenses sont projetées à **909,6 milliards de FCFA** dans la programmation 2026-2028 contre **861,9 milliards de FCFA** dans la programmation 2025-2027. L'écart de 47,8 milliards de FCFA est imputable au réajustement budgétaire des crédits alloués aux subventions aux écoles privés, aux bourses et pécules des élèves et étudiants, au fonctionnement du CNS pour la sécurisation du territoire, et aux collectivités territoriales.

- **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement initialement programmées pour l'année 2026 en 2025, connaissent une baisse de **388,2 milliards de FCFA** par rapport à celles projetées en 2024. Cette baisse des dépenses est en lien avec le réajustement du financement intérieur des projets ainsi que du financement extérieur des projets, notamment les dons-projets.

Tableau 55 : Ecarts de projection des dépenses d'investissement*En milliards de FCFA*

| INDICATEURS | (Montant de 2026 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (A) | Ajustement (B)-(A) | (Montant de 2025 projeté en 2024) DPBEP 2025-2027 (B) |
|-------------------------------------|--|-------------------------------|--|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 4 584,0 | -388,2 | 4 195,7 |
| - Trésor | 2 982,4 | -340,3 | 2 642,1 |
| Projets C2D et PCD | 0,0 | 74,4 | 74,4 |
| Collectivités décentralisées | 135,9 | 36,5 | 172,4 |
| CNS/Investissement | 15,0 | 26,3 | 41,3 |
| Fonds d'Etudes | 15,0 | 50,0 | 65,0 |
| Restructuration des banques | 10,0 | 10,0 | 20,0 |
| Autres investissements | 2 806,5 | -537,5 | 2 269,1 |
| - Financement extérieur des projets | 1 601,5 | -48,0 | 1 553,6 |
| Emprunts-projets | 1 407,2 | 0,0 | 1 407,2 |
| Dons-projets | 194,4 | -48,0 | 146,4 |

Source : MFB/DGBF, DGE, DGTCP

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2026-2028 s'inscrivent dans la vision stratégique « Côte d'Ivoire 2030 », telle que reflétée par les principales orientations stratégiques sur la période 2026-2030 qui guident l'élaboration du Plan National de Développement (PND) couvrant la même période. Sur la base d'une prévision de croissance du PIB de **6,7%** en 2026, **6,8%** en 2027 et de **6,3%** en 2028, la programmation budgétaire s'établit à **17.350,2** milliards de FCFA, à **18.636,4** milliards de FCFA et à **20.103,7** milliards de FCFA respectivement en 2026, 2027 et 2028.

Ces projections visent l'accélération de la transformation structurelle de l'économie par le renforcement de la productivité globale, le renforcement des infrastructures et le développement régional équilibré, le développement du capital humain, des compétences et la création d'emplois décents, la promotion de l'équité, du genre et le renforcement de l'inclusivité de la croissance, le renforcement de la gouvernance et l'accélération de la modernisation de l'Etat.

Cette stratégie de développement devrait se matérialiser par une forte implication du secteur privé, conformément à la volonté du Gouvernement de faire de celui-ci le fer de lance de la croissance économique et de l'industrialisation.

Pour y parvenir, les investissements dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance seront intensifiés en vue de l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Aussi, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité socio-politique et du cadre macroéconomique ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles en dépit de la persistance des incertitudes pesant sur l'environnement international.

Pour soutenir toutes ces actions, la présente programmation triennale consacre la poursuite de l'amélioration du recouvrement des recettes intérieures, la maîtrise continue des charges de fonctionnement et de l'endettement public, l'accroissement de l'investissement, des dépenses de lutte contre la pauvreté et les dépenses en faveur de la lutte contre les effets du changement climatique ainsi que la consolidation budgétaire.

ANNEXES

| | |
|---|------------|
| ANNEXE 1 : EVOLUTION DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT DE 2022 À 2028 | 148 |
| ANNEXE 2 : EVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE 2022 À 2028..... | 150 |
| ANNEXE 3 : DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT DE 2022 À 2028 | 152 |
| ANNEXE 4 : PROJET DE BUDGET 2026 ET PROJECTIONS 2027 ET 2028 SELON LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU GOUVERNEMENT | 154 |

Annexe 1 : Evolution des ressources du Budget de l'Etat de 2022 à 2028

| LIBELLES | 2022 | 2023 | Budget | Budget | Projet de budget | Project. | Project. |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|
| | Réal. | Réal. | Réal. | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| RECETTES BUDGETAIRES | 4 797,1 | 5 324,5 | 6 200,1 | 7 865,4 | 8 728,4 | 9 857,8 | 10 999,5 |
| Recettes fiscales | 4 468,2 | 5 033,5 | 5 854,8 | 7 387,0 | 8 193,8 | 9 367,7 | 10 566,8 |
| - DGI | 2 689,9 | 3 035,0 | 3 533,5 | 4 543,8 | 5 039,2 | 5 734,8 | 6 576,1 |
| dont revenus de pétrole | 58,6 | 109,0 | 244,6 | 171,9 | 39,6 | 47,8 | 47,0 |
| revenus de gaz | 74,7 | 10,3 | 0,0 | 119,4 | 66,7 | 175,0 | 181,3 |
| - TRESOR | 2,8 | 14,3 | 18,2 | 13,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| dont impôts sur revenus et salaires | 2,8 | 13,2 | 16,1 | 12,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| - DGD (hors PCS, PCC et SGS) | 1 775,6 | 1 984,2 | 2 303,1 | 2 829,5 | 3 152,9 | 3 061,5 | 3 160,9 |
| dont DUS | 380,8 | 435,2 | 480,0 | 789,8 | 850,5 | 716,9 | 718,4 |
| - Effort additionnel des régies | | | | | | 569,7 | 828,1 |
| Recettes non fiscales | 125,6 | 170,4 | 179,1 | 210,4 | 299,4 | 251,3 | 264,4 |
| - Recettes non fiscales Trésor | 60,2 | 105,0 | 121,1 | 83,4 | 171,8 | 155,7 | 163,1 |
| - Revenus du domaine DGI | 53,0 | 51,0 | 48,6 | 53,4 | 53,3 | 54,4 | 57,0 |
| - Bonus de signature secteur pétrolier | 3,6 | 0,0 | 3,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| - Licences de télécommunication | 0,1 | 0,1 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,2 | 0,1 |
| - Recettes exceptionnelles | 8,7 | 14,4 | 5,5 | | 73,5 | 74,2 | 41,0 |
| - Autres recettes de services | | | | | | | 44,2 |
| Dons | 203,3 | 120,6 | 166,2 | 267,9 | 235,2 | 238,7 | 168,3 |
| - Dons-programmes | 193,1 | 112,2 | 120,4 | 162,5 | 88,8 | 74,4 | 0,0 |
| AFD (C2D) | 187,4 | 112,2 | 120,4 | 148,7 | 74,4 | 74,4 | 0,0 |
| GVT espagnol (PCD) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| UE | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 13,8 | 14,4 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 5,7 | | | | | | |
| - Dons-projets | 10,2 | 8,5 | 45,8 | 105,5 | 146,4 | 164,4 | 168,3 |

Annexe 1 : Evolution des ressources du budget de l'Etat de 2022 à 2028 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

| LIBELLES | 2022 | 2023 | Budget | Budget | Projet de budget | Project. | Project. |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | Réal. | Réal. | Réal. | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
| RESSOURCES DE TRESORERIE | 5 538,5 | 5 449,1 | 6 677,8 | 6 099,5 | 7 081,5 | 4 466,2 | 4 990,1 |
| - Privatisation et ventes d'actifs | 138,1 | 0,0 | 8,5 | 1,0 | 4,0 | 0,8 | 0,0 |
| - Transfert des entreprises/dette rétrocédée | 17,0 | 13,5 | 30,7 | 78,2 | 58,5 | 57,6 | 56,6 |
| - Emprunts sur marchés monétaire et financier | 3 588,6 | 2 940,5 | 4 266,5 | 3 430,1 | 4 911,9 | 2 939,2 | 3 342,3 |
| - Emprunts programmes | 542,3 | 978,3 | 1 143,6 | 1 252,1 | 699,9 | 0,0 | 0,0 |
| FMI | 0,0 | 602,2 | 852,2 | 952,1 | 475,1 | 0,0 | 0,0 |
| Banque Mondiale | 264,2 | 184,6 | 187,5 | 122,2 | 168,6 | 0,0 | 0,0 |
| Banque Africaine de Développement | 85,7 | 0,0 | 54,7 | 49,1 | 56,2 | 0,0 | 0,0 |
| AFD | 110,9 | 105,0 | 49,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres | 81,5 | 86,5 | 0,0 | 128,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| - Emprunts projets | 1 252,5 | 1 516,8 | 1 228,5 | 1 338,1 | 1 407,2 | 1 468,7 | 1 591,2 |
| RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR | 742,3 | 1 057,6 | 1 222,6 | 1 374,3 | 1 540,2 | 1 719,7 | 1 902,1 |
| Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR) | 10,0 | 10,2 | 12,9 | 10,9 | 10,6 | 10,9 | 10,9 |
| Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER) | 72,5 | 172,7 | 186,0 | 266,5 | 279,8 | 304,6 | 329,6 |
| Recettes affectées aux collectivités | 149,6 | 156,5 | 195,5 | 230,4 | 255,0 | 290,7 | 334,4 |
| TSU SIR | 91,4 | 93,4 | 97,5 | 99,0 | 57,9 | 68,2 | 75,5 |
| PCC-PCS | 84,7 | 92,3 | 86,8 | 91,9 | 91,2 | 101,0 | 107,8 |
| UA | 13,0 | 13,8 | 11,8 | 13,5 | 13,4 | 14,9 | 15,9 |
| Parafiscalité anacarde | 28,3 | 10,2 | 7,3 | 18,3 | 18,3 | 18,4 | 19,8 |
| DUS anacarde à transférer à la filière (30%) | | | | | | | |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | 51,3 | 9,8 | 9,5 | 11,0 | 12,5 | 12,9 | 14,7 |
| Autres recettes affectées et parafiscalité | 241,5 | 498,6 | 615,3 | 632,8 | 801,4 | 898,2 | 993,5 |
| FINANCEMENT A RECHERCHER | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2 545,3 | 2 163,0 |
| TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES | 11 077,9 | 11 831,2 | 14 100,5 | 15 339,2 | 17 350,2 | 18 636,4 | 20 103,7 |
| PIB nominal | 44 238,8 | 48 293,9 | 52 742,4 | 57 325,0 | 62 364,0 | 67 907,3 | 73 549,4 |
| Recettes fiscales TOFE | 5 616,7 | 6 508,0 | 7 271,8 | 8 579,7 | 9 773,4 | 11 131,0 | 12 515,0 |
| Pression fiscale (Base TOFE) | 12,7% | 13,6% | 13,8% | 15,0% | 15,7% | 16,4% | 17,0% |

Source : MFB/DGBF

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2022 à 2028

En milliards de Francs CFA

| LIBELLES | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|----------------|-----------------|
| | Réal. | Réal. | Réal. | Budget | Projet de budget | Projections | Projections |
| RECETTES FISCALES BUDGETAIRES | 4 468,2 | 5 033,5 | 5 853,9 | 7 387,0 | 8 193,8 | 9 367,7 | 10 566,8 |
| dont recettes hors DUS | 4 087,4 | 4 598,3 | 5 373,9 | 6 597,2 | 7 343,3 | 8 650,8 | 9 848,4 |
| DGI | 2 689,9 | 3 035,0 | 3 532,5 | 4 543,8 | 4 903,6 | 5 578,3 | 6 392,5 |
| Impôts directs | 1 535,6 | 1 757,6 | 1 955,7 | 2 440,7 | 2 631,7 | 3 029,1 | 3 511,4 |
| Impôts sur bénéfices | 738,6 | 843,5 | 1 008,2 | 1 330,8 | 1 277,0 | 1 543,5 | 1 812,2 |
| BIC hors pétrole | 605,2 | 699,1 | 782,1 | 1 055,9 | 1 121,7 | 1 297,0 | 1 553,7 |
| BIC pétrole et gaz | 94,0 | 93,9 | 171,2 | 203,9 | 74,4 | 156,0 | 159,8 |
| dont gaz imputé | 52,3 | 24,1 | 0,0 | 83,6 | 46,7 | 122,5 | 126,9 |
| Impôt synthétique | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Taxe d'Etat de l'Entreprenant | 20,7 | 15,5 | 13,1 | 18,5 | 19,2 | 22,7 | 25,6 |
| Impôt des microentreprises | 0,0 | 11,1 | 16,2 | 22,4 | 25,0 | 29,3 | 30,6 |
| Prélèvement AIRSI | 18,7 | 23,9 | 25,6 | 30,2 | 36,7 | 38,6 | 42,5 |
| Impôts sur revenus et salaires (hors FDFP) | 643,2 | 712,7 | 715,5 | 846,7 | 972,0 | 1 081,6 | 1 254,4 |
| Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC | 151,6 | 200,1 | 232,0 | 263,2 | 382,7 | 404,0 | 444,8 |
| Impôts fonciers (arriérés) | 2,2 | 1,3 | | | | | |
| Impôts indirects | 1 154,2 | 1 277,4 | 1 576,8 | 2 103,1 | 2 271,9 | 2 549,2 | 2 881,1 |
| TVA (hors part secteur électricité) | 559,9 | 628,5 | 769,1 | 1 119,3 | 1 130,0 | 1 344,0 | 1 572,6 |
| TOB (ex TPS) | 97,8 | 114,4 | 124,1 | 150,5 | 168,3 | 183,5 | 204,6 |
| Taxes sur boissons et tabacs | 78,9 | 85,7 | 96,0 | 114,5 | 147,9 | 158,2 | 178,6 |
| Droits d'enregistrement et de timbre | 208,3 | 216,0 | 291,7 | 407,2 | 475,7 | 447,7 | 469,1 |
| dont enregistrement café cacao | 95,3 | 111,0 | 172,4 | 243,4 | 265,0 | 219,7 | 219,7 |
| Patentes et Licences | 28,3 | 27,1 | 28,6 | 20,6 | 25,4 | 26,4 | 28,9 |
| Taxe sur les télécommunications | 57,8 | 59,7 | 61,4 | 87,2 | 77,4 | 78,5 | 80,6 |
| Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques | 27,6 | 28,3 | 29,1 | 39,3 | 37,3 | 38,7 | 39,7 |
| Taxe sur caoutchouc | 0,0 | 0,0 | 0,9 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Taxe ad valorem | 54,0 | 54,0 | 99,4 | 70,1 | 170,0 | 197,2 | 229,5 |
| Taxe sur les produits cosmétiques | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,5 | 2,8 | 2,7 | 3,1 |
| Accises et autres taxes indirectes (hors revenus du domaine et taxes affectées) | 2,4 | 14,2 | 3,1 | 4,4 | 5,2 | 5,6 | 5,9 |
| Taxe d'exploitation de pétrole et gaz | 39,3 | 49,5 | 73,4 | 87,4 | 31,9 | 66,8 | 68,5 |
| dont gaz imputé | 22,4 | 10,3 | 0,0 | 35,8 | 20,0 | 52,5 | 54,4 |
| TRESOR | 2,8 | 14,3 | 18,2 | 13,7 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| Impôts directs | 2,8 | 13,2 | 16,1 | 12,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Impôts sur revenus et salaires | 2,8 | 13,2 | 16,1 | 12,2 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Impôts fonciers (y/c RS 15% Loyer) | | | | | | | |
| Impôts indirects | 0,0 | 1,1 | 2,1 | 1,5 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| Timbres et vignettes | 0,0 | 1,1 | 2,1 | 1,5 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| Autres indirects | | | | | | | |

Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2022 à 2028 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

| LIBELLES | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|-----------------|-----------------|
| | Réal. | Réal. | Réal. | Budget | Projet de budget | Projections | Projections |
| DGD | 1 775,6 | 1 984,2 | 2 303,1 | 2 829,5 | 3 062,5 | 2 957,2 | 3 038,5 |
| Droits et taxes à l'importation | 1 394,8 | 1 549,1 | 1 823,1 | 2 039,7 | 2 212,0 | 2 240,3 | 2 320,0 |
| Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER) | 7,2 | 77,1 | 268,8 | 444,4 | 597,9 | 586,7 | 629,6 |
| Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC) | 1 387,6 | 1 472,0 | 1 554,3 | 1 595,2 | 1 614,1 | 1 653,6 | 1 690,4 |
| Taxes à l'exportation | 380,8 | 435,2 | 480,0 | 789,8 | 850,5 | 716,9 | 718,4 |
| Effort additionnel des régies | - | - | - | - | 0,0 | 569,7 | 828,1 |
| TVA et DD (chèques spéciaux du trésor) | - | - | - | - | 226,1 | 260,8 | 306,1 |
| REVENUS DU DOMAINE | 53,0 | 51,0 | 48,6 | 53,4 | 53,3 | 54,4 | 57,0 |
| RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE | 874,4 | 1 057,6 | 1 222,6 | 1 374,3 | 1 540,2 | 1 719,7 | 1 902,1 |
| FDFP | 27,9 | 32,7 | 34,3 | 44,5 | 46,0 | 53,0 | 61,0 |
| Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED | 7,7 | 77,5 | 102,1 | 124,0 | 171,4 | 207,7 | 252,5 |
| Fonds de financement de la salubrité urbaine / FNAD | 11,1 | 13,3 | 15,7 | 24,8 | 24,6 | 29,8 | 36,3 |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED | 51,3 | 9,8 | 9,5 | 11,0 | 12,5 | 12,9 | 14,7 |
| TVA secteur électricité | 37,9 | 35,0 | 59,3 | 53,4 | 70,4 | 83,9 | 98,2 |
| Vignettes et patentés Part FER | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 55,4 | 60,4 | 62,0 | 67,5 |
| Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER) | 72,5 | 172,7 | 186,0 | 160,2 | 164,3 | 181,2 | 194,6 |
| PCS, PCC, UA et SGS | 145,0 | 147,1 | 142,3 | 160,3 | 161,2 | 174,5 | 183,7 |
| Recettes affectées aux collectivités | 149,6 | 156,5 | 195,5 | 230,4 | 255,0 | 290,7 | 334,4 |
| FIMR | 10,0 | 10,2 | 12,9 | 10,9 | 10,6 | 10,9 | 10,9 |
| Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse | 38,9 | 40,0 | 53,9 | 45,6 | 49,8 | 49,8 | 49,8 |
| Fonds d'Investissement Agricole (2QC) | 6,1 | 7,1 | 12,0 | 10,1 | 10,6 | 10,6 | 10,6 |
| TSU SIR | 91,4 | 93,4 | 97,5 | 99,0 | 57,9 | 68,2 | 75,5 |
| Parafiscalité anacarde | 28,3 | 10,2 | 7,3 | 18,3 | 18,3 | 18,4 | 19,8 |
| Taxe Spécifique sur Equipement (TSE) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Autres Taxes affectées | 196,6 | 252,1 | 294,2 | 326,4 | 427,2 | 466,0 | 492,5 |
| TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR) | 5 616,7 | 6 508,0 | 7 271,8 | 8 578,0 | 9 776,7 | 11 131,0 | 12 515,0 |
| PIB nominal | 44 238,8 | 48 293,9 | 52 742,4 | 57 325,0 | 62 364,0 | 67 907,3 | 73 549,4 |
| Pression fiscale TOFE | 12,7% | 13,5% | 13,8% | 15,0% | 15,7% | 16,4% | 17,0% |

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

Annexe 3 : Dépenses du budget de l'Etat de 2022 à 2028

| LIBELLES | 2022 | 2023 | Budget | Budget | Projet de budget 2026 | Project. | Project. |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|----------------|----------------|
| | Réal. | Réal. | Réal. | 2025 | | 2027 | 2028 |
| CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE | 1 078,8 | 1 343,0 | 1 444,8 | 1 514,7 | 1 757,9 | 1 864,1 | 1 898,7 |
| Dette intérieure | 530,7 | 587,6 | 715,8 | 627,1 | 773,1 | 817,3 | 843,2 |
| Dette extérieure | 548,1 | 755,4 | 729,0 | 887,6 | 984,8 | 1 046,7 | 1 055,5 |
| PERSONNEL | 2 004,4 | 2 258,7 | 2 367,7 | 2 532,6 | 2 853,5 | 3 077,3 | 3 284,4 |
| ACHATS DE BIENS ET SERVICES | 850,8 | 905,7 | 874,3 | 1 154,5 | 1 177,0 | 1 183,2 | 1 267,4 |
| Abonnement | 110,6 | 108,2 | 130,5 | 151,6 | 161,5 | 173,0 | 187,8 |
| Gratuité des soins ciblés | | | | | | | |
| Organisation des élections | 12,9 | 57,6 | 31,5 | 90,6 | 53,7 | 28,9 | 75,1 |
| Fonds de réserves Café-cacao | 0,0 | 1,0 | 0,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Carburant des armées | 17,7 | 17,8 | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 | 15,0 |
| Alimentation des armées | 42,0 | 42,0 | 42,0 | 58,8 | 60,7 | 64,5 | 71,4 |
| Autres achats de biens et services | 667,5 | 679,0 | 655,3 | 837,6 | 885,1 | 900,8 | 917,0 |
| TRANSFERTS | 1 246,8 | 939,7 | 842,2 | 849,1 | 909,6 | 1 066,8 | 1 135,6 |
| Subventions aux écoles privées | 163,8 | 165,2 | 156,2 | 175,5 | 177,0 | 211,8 | 242,3 |
| Fonctionnement CNS et sécurisation des élections | 139,9 | 40,0 | 20,0 | 41,4 | 45,3 | 44,0 | 44,0 |
| Bourses et pécules | 89,1 | 82,5 | 50,4 | 78,4 | 83,4 | 112,8 | 130,6 |
| Transfert aux collectivités | 26,8 | 30,1 | 32,1 | 37,1 | 46,1 | 48,1 | 50,1 |
| Autres transferts | 827,1 | 621,9 | 583,4 | 516,7 | 557,8 | 650,2 | 668,6 |

Annexe 3 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2022 à 2028 (suite et fin)

En milliards de Francs CFA

| LIBELLES | 2022 | 2023 | Project. | Budget | Projet de budget 2026 | Project. | Project. |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
| | Réal. | Réal. | 2024 | 2025 | | 2027 | 2028 |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 2 858,4 | 2 942,3 | 3 370,1 | 3 792,9 | 4 195,7 | 5 059,1 | 6 002,4 |
| - Trésor | 1 287,2 | 1 412,3 | 2 109,9 | 2 349,4 | 2 642,1 | 3 426,0 | 4 243,0 |
| Projets C2D et PCD | 0,0 | 140,7 | 199,7 | 148,7 | 74,4 | 74,4 | 0,0 |
| Collectivités décentralisées | 69,5 | 78,9 | 82,4 | 122,4 | 172,4 | 187,4 | 217,4 |
| CNS/Investissement | 10,3 | 135,0 | 15,0 | 15,0 | 41,3 | 41,3 | 41,3 |
| Fonds d'Etudes | 3,8 | 1,7 | 3,0 | 25,0 | 65,0 | 25,0 | 25,0 |
| Restructuration des banques | 20,0 | 5,0 | 3,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 | 20,0 |
| Couverture maladie Universelle | 15,7 | 16,2 | 16,2 | 18,6 | 24,2 | 30,8 | 33,2 |
| Autres investissements | 1 167,9 | 1 034,8 | 1 790,5 | 1 999,7 | 2 244,9 | 3 047,2 | 3 906,1 |
| - Financement extérieur des projets | 1 571,3 | 1 530,0 | 1 260,2 | 1 443,6 | 1 553,6 | 1 633,1 | 1 759,4 |
| Emprunts-projets | 1 531,4 | 1 413,0 | 1 214,4 | 1 338,1 | 1 407,2 | 1 468,7 | 1 591,2 |
| Dons-projets | 39,9 | 117,0 | 45,8 | 105,5 | 146,4 | 164,4 | 168,3 |
| CHARGES DE TRESORERIE | 2 377,0 | 2 299,8 | 3 710,3 | 4 121,0 | 4 916,2 | 4 666,1 | 4 613,2 |
| Dette intérieure | 1 597,5 | 1 109,6 | 1 501,8 | 2 713,5 | 3 505,7 | 3 042,6 | 2 899,5 |
| Dette extérieure | 779,4 | 1 190,1 | 2 208,5 | 1 407,5 | 1 410,5 | 1 623,5 | 1 713,6 |
| DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR | 742,3 | 1 057,6 | 1 222,6 | 1 374,3 | 1 540,2 | 1 719,7 | 1 902,1 |
| Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR | 10,0 | 10,2 | 12,9 | 10,9 | 10,6 | 10,9 | 10,9 |
| Programme d'entretien routier / FER | 72,5 | 172,7 | 186,0 | 266,5 | 279,8 | 304,6 | 329,6 |
| Dépenses des collectivités sur recettes affectées | 149,6 | 156,5 | 195,5 | 230,4 | 255,0 | 290,7 | 334,4 |
| TSU SIR | 91,4 | 93,4 | 97,5 | 99,0 | 57,9 | 68,2 | 75,5 |
| PCC-PCS | 84,7 | 85,4 | 86,8 | 91,9 | 91,2 | 101,0 | 107,8 |
| UA | 13,0 | 12,4 | 11,8 | 13,5 | 13,4 | 14,9 | 15,9 |
| Parafiscalité anacarde | 28,3 | 10,2 | 7,3 | 18,3 | 18,3 | 18,4 | 19,8 |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | 51,3 | 9,8 | 9,5 | 11,0 | 12,5 | 12,9 | 14,7 |
| Autres dépenses sur recettes affectées | 241,5 | 506,9 | 615,3 | 632,8 | 801,4 | 898,2 | 993,5 |
| TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT | 11 158,4 | 11 746,7 | 13 831,9 | 15 339,2 | 17 350,2 | 18 636,4 | 20 103,7 |
| Masse salariale en % du PIB | 4,8% | 4,8% | 4,5% | 4,4% | 4,6% | 4,5% | 4,5% |
| Masse salariale en % des recettes fiscales | 35,7% | 34,5% | 32,6% | 29,4% | 29,2% | 27,6% | 26,2% |
| Investissement en % du PIB | 6,8% | 6,3% | 6,4% | 6,6% | 6,7% | 7,5% | 8,2% |

Source : MFB/DGBF

Annexe 4 : Projet de budget 2026 et projections 2027 et 2028 selon les orientations stratégiques du Gouvernement

En milliards de Francs CFA

| AXES STRATEGIQUES | Projet de budget 2026 | Projection 2027 | Projection 2028 |
|---|--------------------------|--------------------|--------------------|
| <u>Axe 1</u> : ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR LE RENFORCEMENT DE LA PRODUCTIVITE GLOBALE, L'INNOVATION ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE | 780,1 | 848,8 | 919,7 |
| <u>Axe 2</u> : RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES, DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET RESILIENCE CLIMATIQUE | 1 477,4 | 1 585,4 | 1 611,0 |
| <u>Axe 3</u> : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DES COMPETENCES ET CREATION D'EMPLOIS DECENTS | 3 004,3 | 3 366,8 | 3 708,2 |
| <u>Axe 4</u> : PROMOTION DE L'EQUITE, DU GENRE ET RENFORCEMENT DE L'INCLUSIVITE DE LA CROISSANCE | 8 356,0 | 8 565,3 | 8 771,6 |
| <u>Axe 5</u> : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET ACCELERATION DE LA MODERNISATION DE L'ETAT | 3 732,4 | 4 270,1 | 5 093,2 |
| TOTAL | 17 350,2 | 18 636,4 | 20 103,7 |

Source : DGBF